



HAL
open science

“ L’invisible indispensable ”. L’apport des identités narratives de collaborateurs de députés LREM à la définition d’une fonction en tension

Joseph Gotte

► **To cite this version:**

Joseph Gotte. “ L’invisible indispensable ”. L’apport des identités narratives de collaborateurs de députés LREM à la définition d’une fonction en tension. Sciences de l’information et de la communication. 2020. dumas-03348360

HAL Id: dumas-03348360

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03348360v1>

Submitted on 10 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

« L'INVISIBLE INDISPENSABLE »

*L'apport des identités narratives
de collaborateurs de députés LREM
à la définition d'une fonction en tension*



Mémoire présenté par Joseph GOTTE

Sous la direction d'Alexandre BORRELL

Master de Communication politique et publique en France et en Europe

Université Paris-Est Créteil



FACULTÉ
DES LETTRES, LANGUES
ET SCIENCES HUMAINES

Université Paris-Est Créteil
UFR des Lettres, Langues et Sciences humaines
Département de communication politique et publique

« L'INVISIBLE INDISPENSABLE »

*L'apport des identités narratives
de collaborateurs de députés LREM
à la définition d'une fonction en tension*

Mémoire présenté par Joseph GOTTE

Sous la direction d'Alexandre BORRELL

**Master de Communication politique et publique
en France et en Europe**

Promotion 2018-2020

Session de septembre 2020

*« Être reconnu, si cela arrive jamais,
serait pour chacun recevoir l'assurance plénière de son identité
à la faveur de la reconnaissance par autrui de son empire de capacités. »*

– Paul Ricœur, 2004, *Parcours de la reconnaissance*

*« Pas de contradiction dans l'imaginaire.
La contradiction est l'épreuve de la nécessité. »*

– Simone Weil, 1947, *La Pesanteur et la Grâce*

Remerciements

Ce mémoire étant le résultat de nombreuses interactions et contributions, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui m'ont accompagné, d'une manière ou d'une autre, dans son élaboration.

Tout d'abord, l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master Communication politique et publique en France et en Europe, de l'Université Paris-Est Créteil, pour leurs riches enseignements tout au long des deux dernières années, ainsi que pour leur disponibilité. Je souhaite exprimer ma gratitude, particulièrement à Alexandre Borrell, qui m'a conseillé et aidé à de multiples reprises, dans ce travail de recherche, ainsi qu'à Claire Oger pour la lecture et l'évaluation qu'elle en fera.

Le présent mémoire s'ancrant directement dans mon expérience de stage au sein du cabinet parlementaire de Patrice Anato, je remercie l'ensemble de l'équipe qui m'a accueilli comme « l'un des leurs » : le député Anato et ses collaborateurs – Aminata Sissoko, Khady Thiam, Théo Piallat et Lamine Sow. Je tiens à saluer le précieux rôle de ma tutrice de stage, Aminata Sissoko, dont la générosité et la bienveillance ont rendu cette intégration réussie, et ce mémoire en partie possible.

Je pense évidemment aussi à ces autres collaborateurs parlementaires, rencontrés au sein de la restauration de l'Assemblée nationale notamment. Nos échanges cordiaux, et parfois houleux, ont joué un rôle clé dans mon choix de sujet de mémoire. Un « merci » particulier à celles et ceux m'ont accordé leur confiance, et se sont rendus disponibles pour répondre à mes questions, lors d'entretiens téléphoniques.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance à mes proches, pour leur soutien et leur amitié tout au long de mes études. J'exprime mes profonds remerciements à ma mère, dont les relectures attentionnées et régulières m'ont accompagné dans la conception et la rédaction de cet écrit.

S.D.G.

Sommaire

REMERCIEMENTS	5
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	9
PREAMBULE METHODOLOGIQUE	9
INTRODUCTION	11
PREMIER CHAPITRE – LE « COLLABORATEUR » PARLEMENTAIRE : ACTEUR FLOU DE L’EXERCICE PARLEMENTAIRE	19
<i>Section I – « Assistant », « attaché » ou « collaborateur » parlementaire ? Une terminologie mouvante.....</i>	<i>20</i>
<i>Section II – Une fonction ou des fonctions ? Liberté interprétative des « députés employeurs »</i>	<i>28</i>
DEUXIEME CHAPITRE – DES « PETITES MAINS » SURQUALIFIEES.....	43
<i>Section I – Un personnel surdiplômé.....</i>	<i>44</i>
<i>Section II – Des identités narratives qui oscillent entre prestige et domination</i>	<i>52</i>
<i>Section III – Les collaborateurs en luttés symboliques</i>	<i>61</i>
TROISIEME CHAPITRE – LA FIN DES « APPARATCHIKS » ?	75
<i>Section I – Politisation et militantisme des collaborateurs « marcheurs »</i>	<i>76</i>
<i>Section II – L’Assemblée : « accélérateur de carrière » et lieu d’acquisition d’un « habitus électif »</i>	<i>90</i>
CONCLUSION	101
ANNEXES	105
<i>Table de annexes</i>	<i>105</i>
BIBLIOGRAPHIE.....	129
TABLE DES MATIERES	136

Sigles et abréviations

- **AN** : Assemblée nationale
- **BTS** : Brevet de technicien supérieur
- **CEVIPOF** : Centre de recherches politiques de Sciences Po
- **CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- **CR** : Compte rendu
- **DUT** : Diplôme universitaire de technologie
- **EELV** : Europe Écologie Les Verts
- **ENA** : École nationale d'administration
- **Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques
- **IUT** : Institut universitaire de technologie
- **LREM** : La République En Marche !
- **PS** : Parti socialiste
- **UMP** : Union pour un mouvement populaire
- **UPEC** : Université Paris-Est Créteil

Préambule méthodologique

Dans le présent mémoire, en raison de sa densité et afin d'assurer sa fluidité et de faciliter sa lecture, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur de féminin et de masculin.

Introduction

*« Pour moi, le collaborateur doit être “l’invisible indispensable”.
Il ne s’agit surtout pas de se mettre en avant comme beaucoup de collaborateurs le font.
Mais il s’agit de préparer la route et le chemin pour que
le député fasse un bon travail et reste dans sa voie. »*

*– Fabrice Garau,
ancien collaborateur parlementaire, auteur de **La consternation***

« L’invisible indispensable ». En employant cette apparente contradiction, Fabrice Garau, ancien collaborateur de trois députées LREM¹ – dont une ancienne vice-présidente de l’Assemblée nationale² et une présidente d’une importante délégation³ – pointe ce qu’il juge être une tension inhérente à l’activité d’auxiliaire politique. Depuis la Rome antique jusqu’à nos démocraties contemporaines, les gouvernants s’entourent de proches aux responsabilités diverses : celles de conseiller, produire du discours, superviser la garde-robe ou encore de garder les secrets de l’État. Par sa position singulière – proche des lieux de pouvoir, mais aussi « dans l’ombre » de ceux qui l’exercent –, cet entourage oscillerait entre sentiments d’indispensabilité et d’invisibilité. Une part importante de ces auxiliaires – individus qui aident et apportent leur concours à d’autres personnes – œuvrent aujourd’hui, en France, en qualité de membres de cabinet et de collaborateurs d’élu (Rozenberg 2019). En obtenant une rémunération en l’échange de leurs services, voire en devenant plus tard eux-mêmes élus, ces salariés constituent une illustration notable de la thèse de la professionnalisation de l’espace politique français, défendue par de nombreux auteurs (Boelaert, Michon, Ollion 2017), selon laquelle on observe un accroissement des « professionnels de la politique » – des personnes vivant *de et pour* la politique (Weber 1919).

L’objet de ce mémoire trouve son origine dans un intérêt personnel pour les coulisses du pouvoir, et se déploie dans une observation plus large : celle d’une méconnaissance des « figures de l’ombre » qui y travaillent quotidiennement. Si certaines formes d’auxiliariat politique sont régulièrement un objet pour la littérature ou d’autres productions culturelles – on pense notamment aux collaborateurs et conseillers à la

¹ Marie-Pierre Rixain, députée de la 4^e circonscription de l’Essonne, Danielle Brulebois, députée de la 1^{ère} circonscription du Jura et Séverine Gipson, députée de la 1^{ère} circonscription de l’Eure.

² Danielle Brulebois était vice-présidente de l’Assemblée nationale du 29 juin 2017 au 8 novembre 2017.

³ Marie-Pierre Rixain est l’actuelle présidente de la délégation aux droits des femmes et à l’égalité des chances entre les hommes et les femmes, à l’Assemblée nationale.

présidence de la République, auprès d'un ministre ou encore d'un maire⁴ –, les collaborateurs parlementaires souffrent d'une relative invisibilité, en dehors de quelques scandales médiatiques et affaires prud'homales. Pourtant, ces collaborateurs constituent un objet d'étude riche et pertinent, car ils fournissent « un angle singulier d'observation du travail politique et législatif » et jouent un rôle « central dans l'institution parlementaire » (Fretel, Meimon 2015, p. 528-529).

C'est pourquoi dans ce mémoire, nous prendrons le parti de faire des collaborateurs parlementaires notre objet de recherche principal. Nous avons eu l'occasion d'exercer cette fonction à deux reprises, durant notre parcours universitaire : tout d'abord en 2018, dans le cadre d'un stage de trois mois de licence professionnelle, auprès de Catherine Fabre, députée de la deuxième circonscription de Gironde ; ensuite en 2019 et 2020, à l'occasion d'un stage de cinq mois de Master II, auprès de Patrice Anato, député de la troisième circonscription de Seine-Saint-Denis. Ces deux parlementaires étant membres du groupe politique « La République en Marche ! » (LREM), nous avons côtoyé durant plus de huit mois, quotidiennement, des centaines de collaborateurs parlementaires de la majorité présidentielle, lors d'événements, de réunions de travail, de réunions de groupe, de commissions, d'auditions, lors de déjeuners aux cafétérias du Palais Bourbon ou encore dans ses couloirs. La facilité d'accès à ce groupe politique nous a amené à privilégier, dans nos recherches, le cas des collaborateurs de députés LREM. Toutefois, des études sur d'autres formes d'auxiliarat politique et parlementaire – dans d'autres groupes politiques, dans les ministères, dans la fonction publique, etc. – seront mobilisées ponctuellement comme points de comparaison. La date retenue pour établir la liste des députés membres ou apparentés au groupe politique LREM est celle du 6 mai 2020, date du début de notre étude quantitative.

Questionnement

Si la fonction de ces auxiliaires témoigne d'une tension entre indispensabilité et invisibilité, nous pouvons émettre le postulat que celle-ci est en réalité une tension générale, derrière laquelle nous pouvons observer une pluralité de « sous » tensions. Ainsi, ce mémoire s'articulera autour du questionnement suivant : *en quoi les identités narratives des collaborateurs de députés révèlent-elles des tensions – professionnelles, symboliques et*

⁴ Le livre *La politique est un sport de combat* de GANTZER Gaspard (2018), ou encore les films *Quai d'Orsay* (2013) et *Alice et le Maire* (2019) en sont trois exemples, assez récents.

militantes –, constitutives de leur fonction ? Le sens conféré à l'expression « d'identités narratives » sera ici celui proposé par le philosophe Paul Ricœur, dans plusieurs de ses écrits. Ainsi, nous désignerons par « identité narrative » : « *l'identité à laquelle un être humain accède grâce à la médiation de la fonction narrative [...] une histoire fictive ou, si l'on préfère, une fiction historique, comparable à ces biographies de grands hommes où se mêlent l'histoire et la fiction* » (Ricœur 1988, p. 295). L'intérêt de cette approche est non seulement d'étudier l'auxiliarat parlementaire par le biais des discours de ceux qui l'exercent, mais aussi d'appréhender ces discours comme des récits narrativisés, travaillés, et pouvant témoigner de « l'intégration d'un (ou de plusieurs) cadre(s) de travail, mais aussi, précisément, d'un rapport au métier » (Torterat 2011, p. 76). De plus, loin d'être strictement individuelles, les identités narratives permettent de « délimiter un rapport à autrui » (Garnier 2012, p. 150). Ainsi, elles sont à même de nous renseigner sur le positionnement – perçu – du collaborateur parlementaire au sein du monde social dans lequel il évolue. Ce « rapport à autrui » apparaît d'autant plus intéressant que nos recherches se structurent autour de tensions, dont le sentiment d'invisibilité et d'indispensabilité, *vis-à-vis d'autrui*, est le point de départ.

Hypothèses

Plusieurs hypothèses délimitent la réponse qui sera apportée à la problématique énoncée. La première s'ancre dans les travaux du sociologue Max Weber, et son idée de « professionnels de la politique » (1919). Nous émettons ainsi l'hypothèse que la collaboration parlementaire est une fonction traversée par des tensions entre militantisme et professionnalisme, mais encore entre coulisses du pouvoir et aspiration au pouvoir. Cette première hypothèse nous conduit à une seconde : les profils de collaborateurs parlementaires sont « de moins en moins militants et de plus en plus technocratiques ou universitaires » (Fretel, Meimon 2015, p. 546) et cette tendance s'est accentuée sous la XV^e législature et l'arrivée au pouvoir de LREM. De plus, nous émettons une troisième hypothèse selon laquelle la fonction de collaborateur parlementaire, bien qu'en cours de professionnalisation et d'institutionnalisation⁵, ne constitue pas encore un métier à proprement parler : caractère éphémère et polymorphe, dépendance vis-à-vis de l'élu, difficultés terminologiques, relative absence d'une littérature spécialisée, de formations dédiées, etc. Enfin, notre objet d'étude étant les identités narratives, nous supposons que

⁵ Au sens de reconnaissance de la part de l'institution publique qu'est l'Assemblée nationale.

celles-ci ne sont pas formulées de la même manière selon leur situation d'énonciation (support, destinataire, contexte, etc.), et qu'elles sont donc marquées par le respect d'usages sociaux et de normes langagières.

Méthodologie

Les réponses apportées au questionnement et à nos hypothèses feront l'objet dans ce mémoire d'une méthodologie croisée, permettant de mobiliser des données variées et complémentaires.

Tout d'abord, notre démarche empirique s'ancrera dans une enquête qualitative, prenant la forme d'entretiens semi-directifs. Cette technique d'enquête présente l'intérêt de fournir une fenêtre d'observation privilégiée des identités narratives des collaborateurs parlementaires. Elle se prête parfaitement à nos recherches « qui portent majoritairement sur les représentations sociales ou sur le vécu d'un groupe donné » (Seurraat 2014, p. 96). De plus, en intervenant en amont de l'étude quantitative (développée ci-dessous), elle nous a permis de pallier le risque d'ethnocentrisme dans l'élaboration de nos critères de codage. Le choix d'une structure semi-directive a aidé à poser un certain cadre, et à veiller au respect des thèmes prédéfinis : trajectoires scolaires et professionnelles, intitulé de poste, recrutement, compétences et missions, rapport au député employeur et à la fonction, engagements politiques et militants, ressentis sur la place du collaborateur, et enfin perspectives professionnelles et électorales. Seize entretiens ont été menés au cours des mois de mars et avril 2020 (cf. Liste en annexe I), auprès de collaborateurs (ou d'anciens collaborateurs) parlementaires de députés, alors membres du groupe « La République en Marche ! » à l'Assemblée nationale⁶. Cet échantillon est composé de huit femmes et huit hommes : huit travaillent au Palais Bourbon et ses annexes, six travaillent en circonscription – bien souvent au sein d'une permanence parlementaire – et deux font la « navette »⁷. Une des personnes interrogées présente la particularité d'exercer à présent une fonction de conseiller, pour le groupe politique LREM, à l'Assemblée nationale. Dans le contexte de la crise sanitaire de COVID-19, les entretiens ont été exclusivement téléphoniques. Une grille d'entretien, préparée en amont et identique pour l'ensemble des interrogés, a facilité et organisé les échanges (cf. annexe II). Des libertés ont toutefois été prises, pour assurer une meilleure fluidité, lors des entretiens. Afin de garantir la

⁶ L'un des collaborateurs interrogés travaille pour un député dissident ayant quitté le groupe LREM en mai 2020.

⁷ Alternant entre le Palais Bourbon à Paris et la circonscription.

confidentialité et la liberté de parole des personnes interrogées, tous les noms ou éléments trop clairement identifiants (employeurs, départements, villes, écoles...) ont fait l'objet d'une anonymisation dans ce mémoire. Seuls quelques éléments probants, permettant une meilleure compréhension du contexte, compléteront les extraits reproduits ici ; Fabrice Garau fait exception, ses expériences de collaboration parlementaire étant racontées dans l'ouvrage autobiographique *La consternation*, à paraître en octobre 2020, aux éditions Plon. L'ensemble des entretiens ont été retranscrits intégralement, sans faire l'objet de remaniement. Quatre entretiens, sélectionnés pour leur pertinence, sont proposés en intégralité en annexes (cf. annexes III à VI).

Cette première étude qualitative a été ensuite complétée par une étude quantitative, qui porte sur les profils *LinkedIn* des collaborateurs de députés LREM. Elle prend la forme d'une grille standardisée de codage, de type tableur (cf. annexe VIII). L'intérêt de cette seconde technique est d'identifier les grandes tendances – démographiques, sociologiques, discursives – qui se dégagent, sur un échantillon de collaborateurs fourni, mais aussi de pouvoir croiser et comparer les données récoltées. Ce réseau social numérique professionnel constitue pour notre étude une ressource riche⁸, permettant d'obtenir des informations précises, de manière publique, telles que le parcours scolaire, universitaire et professionnel, l'ancienneté au sein d'une fonction, etc. Par ailleurs, il présente l'intérêt de s'inscrire dans des usages de « *self-promotion* », de présentation positive de soi (van Dijck 2013) et d'être intégré dans les processus de recrutement (Tobback 2019). Ainsi, il constitue un support propice à l'approche ricœurienne et son idée « d'identité narrative » : le lieu de fusion entre histoire (faits primitifs, avérés) et fiction (exagérations, embellissements, voire mensonges). Cette seconde étude a été réalisée sur un échantillon sélectionné aléatoirement⁹ de 99 des 297 députés, membres ou apparentés LREM, à la date du 6 mai 2020. Nous ajoutons à ces 99 députés l'actuel président du groupe LREM à l'Assemblée nationale : Gilles Le Gendre. Avec 49 femmes et 51 hommes, ce tiers des députés LREM est assez représentatif, en matière de genre, du groupe dans son ensemble (48% de femmes, pour 52% d'hommes¹⁰). À défaut d'une parfaite représentativité en

⁸ Selon *Le Blog du modérateur*, 16 millions de français y sont inscrits, soit près de la moitié de la population active (2019). COÛFFE Thomas, 2018, *Le Blog du modérateur* [en ligne], <https://www.blogdumoderateur.com/chiffres-linkedin>, mis en ligne le 25 mai 2018, mis à jour le 14 février 2019, page consultée le 19 juillet 2020.

⁹ Via l'outil numérique my2lbox.co, qui permet d'effectuer un tirage au sort de plusieurs noms parmi une liste.

¹⁰ On dénombre 153 « M. » pour 144 « Mme » sur le site de l'Assemblée nationale, « Liste des députés (vue tableau) » [en ligne], <http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/tableau>, page consultée le 6 mai 2020.

matière d'âges et de géographie, nous nous sommes assuré de la diversité de l'échantillon : toutes les tranches d'âge sont représentées ; l'outre-mer, les Français de l'étranger, la « province », l'Île-de-France et Paris. Avec un nombre de collaborateurs variant entre un et sept par député pour les 99 députés tirés au sort, notre étude a porté sur les 339 collaborateurs recensés sur le site internet de l'Assemblée nationale grâce aux fiches des députés¹¹. La moyenne de l'échantillon est de 3,4 collaborateurs par député, et sa médiane est de 2,5 collaborateurs par député. 183 sont des femmes (54 %), 156 des hommes (46 %) ¹². Ces 339 collaborateurs ont été étudiés à travers leur présence ou leur absence numérique sur *LinkedIn*. Ainsi, 225 *LinkedIn* profils ont pu être trouvés et analysés, alors que 115 collaborateurs n'ont pu être associés à un profil – soit par absence d'un compte, soit par absence d'éléments confirmant leur identité¹³.

Un corpus complémentaire de documents divers a été sélectionné et sera analysé au fil du mémoire, afin de comparer et d'aider à interpréter les identités narratives identifiées lors des entretiens et de l'étude quantitative. Ce corpus, hétérogène, est composé d'articles de presse, de biographies, de textes de loi, de textes institutionnels délivrés par l'Assemblée nationale (règlement, instruction générale du bureau, etc.), mais aussi de textes syndicaux et patronaux (accord collectif). Ces documents seront présentés en détail lorsqu'ils seront mobilisés.

En complément, nous ferons appel ponctuellement des observations participantes, réalisées du 26 février 2018 au 1er juin 2018 à Bordeaux (permanence parlementaire) et Paris (Assemblée nationale), au sein de l'équipe de la députée Catherine Fabre et du 4 novembre 2019 au 17 avril 2020, à Paris (Assemblée nationale) et Noisy-le-Grand (permanence parlementaire), au sein de l'équipe du député Patrice Anato. Celles-ci seront mobilisées lorsqu'elles permettront de donner un éclairage supplémentaire ou d'apporter une nuance aux résultats obtenus grâce à notre démarche empirique, notre corpus et la documentation mobilisée.

¹¹Assemblée nationale, « Liste des députés (vue tableau) » [en ligne], <http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/tableau>, page consultée le 6 mai 2020.

¹² Ces chiffres sont très proches de ceux de Julien Fretel et Julien Meimon, qui comptaient, tous groupes politiques confondus, 53 % de femmes pour 47 % d'hommes (2005, p. 142).

¹³ Nous pouvons observer dès lors une présence assez élevée des collaborateurs parlementaires sur le réseau social professionnel (66 % de notre échantillon). *LinkedIn* semble donc intégré par les auxiliaires étudiés comme un support privilégié d'autopromotion, de narration de soi.

Annonce du plan

Au sein de ce mémoire, nous nous efforcerons, dans un premier temps, d’appréhender l’idée d’invisibilité et d’indispensabilité de la fonction, à travers le *flou* qui peut l’entourer. Nous nous intéresserons à l’équivocité de la collaboration parlementaire par le biais de deux éléments constitutifs des identités narratives : les dénominations professionnelles, puis les différents rôles existant au sein des cabinets parlementaires. Ces deux éléments révéleront des difficultés terminologiques, mais également de fortes disparités professionnelles, derrière le titre générique de « collaborateur parlementaire ». Ce premier chapitre permettra, par la médiation des identités narratives, de définir les principaux traits de l’auxiliarat parlementaire.

Dans une seconde partie, nous tenterons d’identifier les tensions symboliques sous-jacentes à l’identité « d’invisible indispensable ». À partir d’une étude des trajectoires scolaires des collaborateurs de députés, nous constaterons que cette population dispose d’un fort capital culturel. Nous observerons cependant que – au regard de leur « rapport à autrui » et à l’institution qu’est l’Assemblée nationale – la population étudiée apparaît comme un groupe dominé, exerçant une fonction caractérisée par une certaine précarité. Le décalage observé entre un fort capital culturel et une faible reconnaissance symbolique nous amènera à porter notre attention sur les différentes luttes qui animent les collaborateurs parlementaires. Ce second chapitre tentera d’enrichir les travaux de sociologie des auxiliaires politiques.

Enfin, dans un troisième temps, nous discuterons de la confusion entre militantisme et professionnalisme chez les auxiliaires politiques, mais aussi de la rationalisation de leur recrutement ces dernières décennies. Nous discuterons des différentes études menées à ces sujets, à la lumière de l’arrivée au pouvoir du parti-mouvement LREM, marquée par la promesse de « renouvellement ». En complément, nous nous intéresserons à la part que tient l’engagement politique et militant dans les identités narratives de la population étudiée. Puis, en interrogeant la thèse de la professionnalisation de l’espace politique, nous étudierons les perspectives, à la fois professionnelles et électorales, des collaborateurs étudiés.

Premier chapitre – Le « collaborateur » parlementaire : acteur flou de l'exercice parlementaire

« À la question “Lorsqu’au cours d’un mariage ou d’une fête de famille, une tante ou un cousin éloigné vous demande ce que vous faites dans la vie...”, la première réaction, pour les agents de cette période, aussi spontanée que partagée, est un rire généreux. »

– Gilles Jeannot, 2005, « *Les métiers flous du développement rural* »

« Moi, je parle surtout de mon travail comme “un couteau suisse”. Je dis qu’on fait différentes choses et que ce n’est pas facile d’expliquer parce que c’est un peu flou. »

– Directrice de cabinet d’un député francilien

Si l’invisibilité – sociale – peut être abordée « depuis les formes extrêmes de destitution de l’humain », elle peut également s’illustrer en des « formes ordinaires » (le Blanc 2009, p. 14). Ces formes bien plus subtiles d’invisibilité peuvent être engendrées, par ce que le philosophe Guillaume le Blanc qualifie de « défaut de perception » (p. 12) : une « capacité non reconnue » (p. 16) ou encore un « déni de reconnaissance » (p. 23). Dans le cas des collaborateurs parlementaires, cette invisibilité ne semble pas tant être un défaut de perception qu’une *difficulté* de perception. Ils ne souffriraient pas tant d’une non-connaissance – globalement, une majorité de Français semble avoir une idée, même vague, de ce qu’est un attaché / assistant / collaborateur parlementaire – que plutôt d’une *méconnaissance*. En s’inscrivant dans la « catégorie floue des collaborateurs politiques » (Courty 2005, p. 8), les auxiliaires de députés exerceraient une activité aux contours imprécis, aux repères vaporeux, manquant de netteté, de transparence, de limpidité.

L’ambition de ce premier chapitre est de tenter de lever le voile sur l’activité d’auxiliariat parlementaire, à la suite des principaux travaux menés sur le sujet (Courty 2005, Eymeri-Douzans 2015, Beauvallet, Michon 2017). Nous tenterons de la définir, de la préciser, non pas de manière exhaustive, mais au regard de deux éléments constitutifs des identités narratives : les *dénominations professionnelles* – plus couramment qualifiées « d’intitulés de poste » – et les différents *rôles* coexistant au sein des cabinets parlementaires.

Section I – « Assistant », « attaché » ou « collaborateur » parlementaire ? Une terminologie mouvante

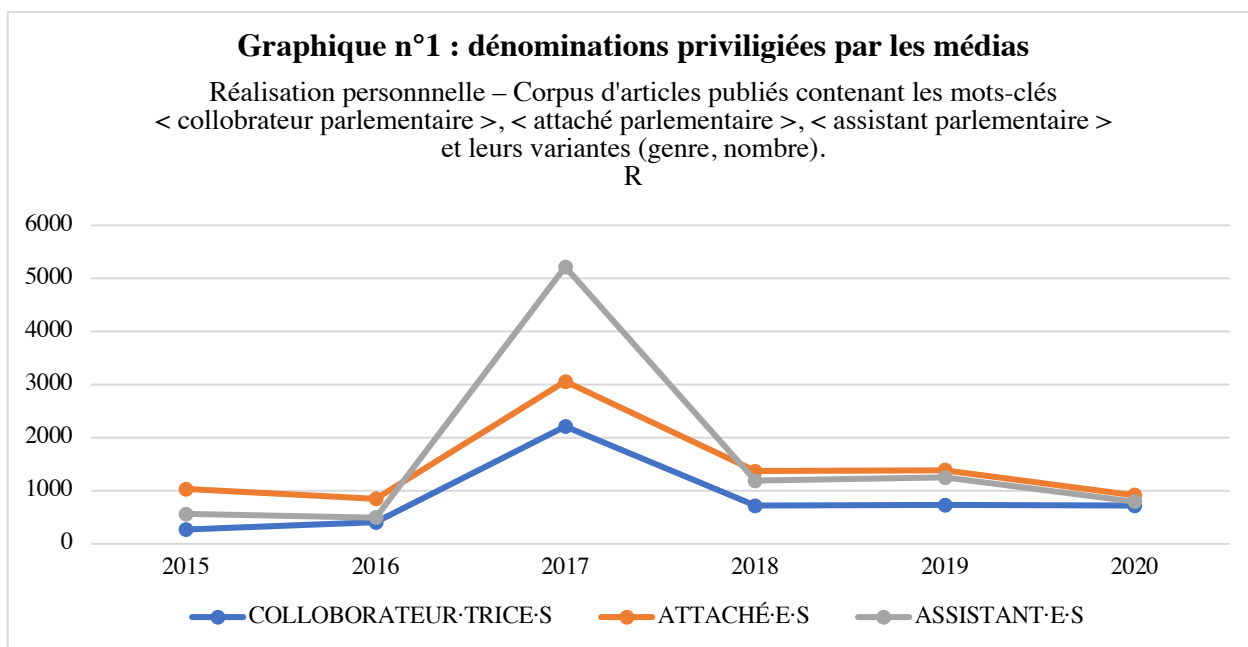
Longtemps ignorée en France, la fonction d'auxiliaire parlementaire connaît, depuis 2017, une médiatisation croissante. Cette visibilité est principalement l'effet de l'affaire dite « Fillon », lancée par l'hebdomadaire satirique *Le Canard enchaîné*, le 25 janvier 2017. Le candidat de la droite et du centre pour les présidentielles 2017, François Fillon, y est accusé d'avoir employé fictivement sa conjointe Pénélope Fillon, lorsqu'il était député. D'autres controverses suivent et participent à mettre « sous les projecteurs » cette fonction, dont celles des assistants parlementaires du Front national et du MoDem, au Parlement européen. Si ces affaires médiatiques contribuent à « formaliser les définitions légitimes de ces fonctions et leur contenu » (Beauvallet, Michon 2017, p. 9), elles révèlent cependant l'absence d'un consensus quant à leur dénomination exacte – le « flou sémantique » observé par l'universitaire Guillaume Courty (2005, p. 10). Si « dire, c'est faire », selon la formule du philosophe John Langshaw Austin, le langage est révélateur d'actes et de rapports sociaux. Cette performativité du langage est appuyée par les travaux menés sur les noms de métier et les catégories professionnelles : « Pour rendre pleinement effectives certaines activités, il faut les nommer et la reconnaissance d'une compétence professionnelle, la possibilité même d'exercer une profession passe souvent par l'appropriation d'une terminologie » (Hanne, Judde de Larivière 2010, p. 10). En ce sens, l'étude de la terminologie de cette fonction n'est ni accessoire, ni strictement discursive, mais elle constitue un point de départ nécessaire à la compréhension de l'auxiliarat politique et des tensions qui l'animent.

Nous confronterons, dans cette première étude, trois corpus différents : un ensemble d'articles de presse traitant du sujet (volet médiatique), les textes officiels de l'Assemblée nationale (volet institutionnel), et enfin les profils *LinkedIn* et entretiens menés avec seize collaborateurs (volet narratif).

Représentations médiatiques

Compte tenu du fait que les médias ont fortement participé à la mise en lumière de la fonction, nous intéresser aux évolutions des représentations médiatiques nous permet de comprendre leur influence dans la perception terminologique de la fonction. Ainsi, notre premier corpus est constitué de l'ensemble des titres de presse français, répertoriés sur la base de données *Factiva*, du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2020. Cette délimitation temporelle

permet, à la fois d’avoir un aperçu de « l’avant 2017 », mais aussi de nous renseigner sur les variations depuis. Nous nous intéressons aux articles mentionnant les expressions « collaborateur parlementaire », « attaché parlementaire » et « assistant parlementaire » et leurs variantes (genre, nombre).



Les 23 180 résultats obtenus démontrent, tout d’abord, une dominante statistique – toutes années confondues – du terme « assistant » par les journalistes (41 %), devant « attaché » (37 %) et ensuite « collaborateur » (22 %). L’étude souligne également un temps fort médiatique, durant l’année 2017, qui comprend à elle seule 45 % des références à la fonction, sur l’ensemble de la période étudiée (cinq années et demie). Cette concentration s’explique assez facilement par les nombreuses controverses mentionnées précédemment. Nous pouvons observer, en outre, que le terme « d’assistant » parlementaire est nettement privilégié par les journalistes lors des actualités médiatiques de 2017 (50 % des mentions à la fonction), alors que c’était celui « d’attaché » qui était jusqu’alors majoritaire (55 % en 2015, 49 % en 2016), avant de diminuer considérablement en 2017 (29 %). L’usage du terme de « collaborateur » demeure, quant à lui, minoritaire, même si sa part dans les résultats est doublée entre 2015 (14 %) et 2020 (29 %). Ce premier corpus témoigne donc de la dominance de la dénomination « assistant », permise par les controverses de 2017, l’affaiblissement de la dénomination « attaché », délaissée par les journalistes en 2017, et l’augmentation progressive de la dénomination « collaborateur », bien qu’encore minoritaire.

Réglemmentations institutionnelles

Si l'étude des articles de presse a pu nous renseigner sur les représentations médiatiques de la fonction, confronter ses résultats aux textes institutionnels peut nous permettre d'identifier certaines symétries, ou au contraire, asymétries terminologiques. Pour ce faire, notre second corpus est constitué des archives web du site internet de l'Assemblée nationale, obtenues grâce à l'outil en ligne *Wayback Machine*¹⁴, sur les pages « Règlement de l'Assemblée nationale »¹⁵ et « Instruction générale du bureau de l'Assemblée »¹⁶. Pour la première page, les archives proposées remontent au 12 février 2002, et pour la seconde page, elles remontent au 12 novembre 2001.

La recherche des termes « collaborateur », « attaché » ou « assistant » (et de leurs variantes, genre et nombre), dans ces deux textes, au fil des archives et des années, révèle la relative invisibilité de la fonction dans le règlement de l'institution avant 2009, mais aussi sa présence dans l'instruction générale du bureau, dès 2001. Ainsi, on peut y lire dans l'instruction générale, datée du 2 mai 2001 :

« Ont accès à la bibliothèque de l'Assemblée nationale [...] les collaborateurs des députés en activité, dans la limite de deux par député. » (Article 26, paragraphe VIII)

« Les députés en cours de mandat peuvent également donner procuration à l'un de leurs collaborateurs pour emprunter en leur nom. » (Article 28, paragraphe V)

Le terme « d'assistants » est utilisé dans l'instruction générale pour désigner les auxiliaires des présidents des commissions¹⁷ :

« Les fonctionnaires des administrations centrales, mis à la disposition des commissions [...] à la demande de leurs présidents, en qualité d'experts, ont une mission de simple information. Ces fonctionnaires, ainsi que les assistants des

¹⁴ *WayBack Machine* [en ligne], <http://web.archive.org/>, page consultée le 11 juillet 2020.

¹⁵ Assemblée nationale [en ligne], <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/reglement.asp>, page consultée le 10 juillet 2020.

¹⁶ Assemblée nationale [en ligne], <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/instruction.asp>, page consultée le 10 juillet 2020.

¹⁷ L'Assemblée nationale compte huit commissions permanentes : Affaires culturelles et éducation, Affaires économiques, Affaires étrangères, Affaires sociales, Défense nationale et forces armées, Développement durable et aménagement du territoire, Finances, Lois. Chaque commission est chargée d'élire un bureau : président, vice-présidents, secrétaires.

présidents des commissions, relèvent uniquement, sous sa responsabilité personnelle, du président de la commission concernée. » (Article 5)

Celui de « secrétaires » qualifie le personnel dédié aux groupes politiques uniquement :

« Sont admis dans les couloirs d'accès à l'hémicycle et dans les tribunes situées au-dessus de chaque entrée de l'hémicycle [...] deux secrétaires par groupe constitué. Ce chiffre est majoré d'une unité pour les groupes d'au moins soixante membres et de deux unités pour les groupes d'au moins cent vingt membres. » (Article 26, paragraphe IV.)

En 2003, un nouveau paragraphe fait mention des « collaborateurs des députés » :

« [Les] collaborateurs des députés [...] peuvent accéder à la partie ouest de la zone sensible et y circuler, sauf les mardis et mercredis, une heure avant l'ouverture de la séance de l'après-midi et jusqu'à la fin des questions au Gouvernement. » (Article 26, paragraphe I.)

À partir de 2008, le terme de « collaborateur » rassemble le personnel consacré aux députés, comme celui dédié aux groupes politiques, marquant la disparition du terme de « secrétaire ». Depuis, les références aux « collaborateurs » se sont multipliées, y compris dans le règlement de l'institution où la fonction est mentionnée à 48 reprises, en date de septembre 2019. Les « assistants » restent assignés aux présidents des commissions, mais aussi aux rapporteurs généraux¹⁸. Ainsi, si la dénomination des auxiliaires de députés apparaît médiatiquement comme multiple, elle est assez clairement arrêtée institutionnellement : il s'agit de « collaborateurs », et non « d'attachés » ou « d'assistants » (hors cas particuliers mentionnés précédemment).

Identités narratives


Après avoir constaté une certaine asymétrie entre les discours médiatiques et institutionnels, quant à la dénomination de la fonction étudiée, nous tenterons à présent de percevoir les tendances dominantes, dans les identités narratives des collaborateurs parlementaires. L'étude quantitative menée sur les profils *LinkedIn* de 225 auxiliaires, comme les seize entretiens semi-directifs effectués, constituent alors des ressources

¹⁸ Parlementaires, élus dans les commissions des finances et des affaires sociales, chargés de rapporter l'ensemble des textes budgétaires.

éclairantes. Parmi les profils *LinkedIn*, 217 comprennent un « intitulé du poste » (selon l'expression employée par le réseau social numérique), relatif à leur expérience professionnelle auprès d'un député.

Image n°1 :
Capture d'écran de la section « expérience » d'un profil *LinkedIn*
Réalisation personnelle – Les encadrés en rouge indiquent les intitulés de poste.

Expérience

 **Assemblée nationale**
3 ans 3 mois

● **Directrice de cabinet**
janv. 2019 – Aujourd'hui · 1 an 8 mois
Région de Paris, France

Directrice de cabinet auprès d'un député d'Île-de-France - Commission des Affaires économiques et Commission des Affaires européennes - Diplomatie économique avec l'Afrique - Francophonie.

● **Collaboratrice Parlementaire**
juin 2017 – Aujourd'hui · 3 ans 3 mois
Région de Paris, France

Collaboratrice parlementaire chargée des Affaires économiques, des relations institutionnelles et des relations internationales auprès d'un député d'Île-de-France - Commission des Affaires économiques et Commission des Affaires européennes - Diplomatie économique avec l'Afrique - Francophonie.

L'intitulé privilégié par 145 profils (67 %) est celui de « collaborateur parlementaire » ou « collaboratrice parlementaire ». Nous retrouvons ainsi, très largement, la dénomination utilisée dans les textes de l'Assemblée nationale. Cette préférence peut s'expliquer par la dimension valorisante de cette dénomination : en impliquant l'idée de collaboration, elle dessine un rapport horizontal, d'égal à égal, entre le député et son personnel. Toutefois, ce titre peut aussi faire l'objet de détournement, de la part d'opposants politiques, comme le souligne auprès de nous la collaboratrice en circonscription d'une députée engagée dans des dossiers législatifs sensibles :

« Comme dans ma signature email il y a “collaboratrice parlementaire”, certaines réponses s'adressaient à moi comme “Madame la collabo”. »

En seconde position se trouve l'intitulé « d'attaché parlementaire » ou « d'attachée parlementaire », présent dans 33 profils (15 %). Cette dénomination, absente du règlement de l'Assemblée nationale ou de l'instruction générale du bureau ces dernières décennies,

peut laisser penser que c'est son important usage médiatique qui justifie son utilisation. Elle serait mieux comprise et assimilée par nos contemporains :

« Je me définis comme collaboratrice. Dans le monde pro. Mais ça dépend. Dans ma vie privée, je dis “attachée”, car c'est le terme que les gens retiennent. »
(Collaboratrice à l'Assemblée nationale d'une députée du sud-est de la France)

Seuls 19 des 217 profils (9 %) mentionnent un intitulé « d'assistant parlementaire » ou « d'assistante parlementaire », alors que cette dénomination est dominante dans les représentations médiatiques. Les entretiens peuvent alors nous éclairer sur les raisons de cette désaffection :

« Je dis aux gens que je travaille pour le député [prénom et nom]. Comme son collaborateur parlementaire. Je n'aime pas trop le terme “assistant”, ça fait un peu “assisté”. Je travaille pour lui directement. Ça passe mieux. » (Collaborateur à l'Assemblée nationale d'un député francilien)

« “Assistant” c'est vrai, mais c'est un peu dégradant. » (Collaboratrice à l'Assemblée nationale d'une députée du sud-est de la France)

À l'opposé de l'idée de collaboration, induit par le terme « collaborateur », celui « d'assistant » transmettrait l'image d'une forte subordination, d'une relation verticale entre le « député employeur » et son personnel. Dans une autre compréhension, il laisserait penser que le député est un « assisté », nécessitant une assistance, une aide extérieure. Ces deux interprétations, plutôt péjoratives de la fonction – l'une au détriment de l'auxiliaire, l'autre au détriment du parlementaire – expliqueraient sa faible présence dans les identités narratives. Par ailleurs, nous pourrions émettre l'hypothèse que les quelques auxiliaires qui se qualifient « d'assistants » travaillent pour des présidents de commission ou rapporteurs généraux, selon la distinction faite par les textes de l'Assemblée nationale. Or, sur les 19 profils concernés, aucun ne mentionne des responsabilités particulières, propres à leur « député employeur ». Cette hypothèse semble donc infirmée.

Dans une plus faible proportion encore, nous trouvons l'intitulé de « conseiller parlementaire », revendiqué dans 8 profils (4 % des intitulés de poste). Se présentant ainsi, une « conseillère » d'une députée du sud-ouest de la France explique l'intérêt de cette dénomination :

« Je trouve ça un peu bête les gens qui disent “Tu n’es pas élue...”. Bien sûr, tu n’es pas élue, mais ça ne veut pas dire que tu ne peux pas le conseiller. C’est pour ça que je trouve que le terme de conseiller parlementaire est plus adapté. Moi je dis toujours “conseillère parlementaire”. Mon rôle dans ce métier, c’est conseiller [surnom de la députée]. Ce n’est pas d’acheter ses billets d’avion. Si un jour, elle veut quelqu’un comme ça, elle embauchera quelqu’un d’autre. »

Comme nous le verrons plus loin, la fonction de « conseiller » semble s’élever au sommet de la hiérarchie symbolique qui peut exister entre les différents collaborateurs. Induisant une expertise spécifique et une véritable influence sur les prises de décision du parlementaire, cet intitulé serait encore plus valorisant que celui de « collaborateur ». Cependant, il présente aussi un caractère plurivoque : un « conseiller parlementaire » étant, habituellement, un conseiller ministériel, dédié aux relations avec le Parlement.

Nous pouvons relever également d’autres intitulés, marginaux. Tout d’abord, ceux de « directeur de cabinet » (4 profils) ou « chef de cabinet » (3 profils), qui seront étudiés et approfondis dans un second temps. Ensuite, celui de « *parliamentary assitant* », utilisé par deux collaborateurs. Nous pouvons émettre l’hypothèse que l’usage de la langue anglaise soit un choix stratégique fait par des personnes aspirant, dans un avenir plus ou moins proche, à des fonctions relevant des relations internationales, dans des contextes professionnels anglophones. Leur faible nombre ne nous conduira toutefois pas à discuter de cette hypothèse. Puis, pour conclure, deux profils mentionnent l’intitulé de « chargé de communication », spécifiant ainsi leur mission principale et s’accordant avec les pratiques professionnelles extérieures à l’Assemblée nationale (Décaudin, Igalens 2017, p. 201-202).

Conclusion à la suite de l’étude des dénominations

En confrontant l’ensemble des discours étudiés, nous pouvons noter une certaine symétrie entre les textes institutionnels et les identités narratives, autour de l’usage du terme « collaborateur ». Cette symétrie peut nous pousser à émettre l’hypothèse d’une influence réciproque, entre ces deux « genres du discours » (Krieg-Planque 2012, p. 106). Les textes institutionnels participeraient à façonner les identités narratives des collaborateurs, et ces mêmes identités narratives pourraient influencer la modification et la formulation des textes institutionnels. Cette hypothèse de « dialogisme » (Bakhtine 1978) reste néanmoins difficile à éprouver, tant elle impliquerait la mesure d’une pluralité de strates discursives.

L'étude de ce corpus a également mis en lumière une asymétrie avec les discours médiatiques, où la référence aux « assistants » parlementaires est majoritaire. Sa très faible présence, notamment dans les identités narratives, peut témoigner d'une dissociation avec l'imaginaire collectif autour de la fonction, émanant des controverses médiatiques de 2017. Selon cette supposition, l'assistant parlementaire serait perçu comme un auxiliaire fictif ou illicite, tandis que le collaborateur serait vu comme le « bras droit » dévoué du parlementaire.

« On aurait donc tort de sous-estimer les débats relatifs à la dénomination des fonctions, dont l'intensité témoigne bien de l'indétermination relative des statuts et des luttes liées aux ajustements de la position symbolique des fonctions », soulignait le chercheur Willy Beauvallet, en s'intéressant à la sociologie des auxiliaires politiques et parlementaires (2014). Les recherches menées sur les dénominations professionnelles, dans d'autres univers professionnels et périodes historiques (Olivier 2010, Dousset 2010) suggèrent également que la difficulté à définir une activité avec une terminologie précise pourrait être symptomatique d'une absence de statut social conféré à ceux qui l'exercent. En cela, l'absence d'une dénomination arrêtée et reconnue pour la fonction d'auxiliaire parlementaire se révèle problématique pour ceux qui l'exercent. Nous approfondirons l'enjeu du statut social des collaborateurs parlementaires, au sein du chapitre II.

Dans ce présent mémoire, nous prendrons le parti de qualifier les auxiliaires de députés de « collaborateurs », dénomination qui semble – à la vue de cette première étude – la plus légitime : dominante dans les identités narratives (objet de ce mémoire) et légale, c'est-à-dire réglementaire (selon les textes institutionnels de l'Assemblée nationale). En complément, la dénomination plus générique « d'auxiliaires » sera également mobilisée. Par ailleurs, nous appellerons « conseillers » le personnel dédié aux groupes politiques de l'Assemblée nationale (et non à un député directement). Si les textes institutionnels de l'Assemblée nationale les qualifient de « collaborateurs de groupe », la dénomination « conseillers » permet de réduire les effets d'équivocité. De plus, cette dernière dénomination est privilégiée, par ceux qui exercent cette fonction, dans leurs identités narratives.

Section II – Une fonction ou des fonctions ? Liberté interprétative des « députés employeurs »

Si certains auxiliaires politiques sont des fonctionnaires (administrateurs de l'Assemblée nationale), des contractuels sous contrats publics (les assistants d'eurodéputés à Bruxelles et Strasbourg, membres de cabinets en collectivités territoriales...), les collaborateurs de députés et sénateurs français présentent la particularité d'être des agents contractuels, sous contrats privés (Beauvallet, Michon 2017, p. 19). Contrairement à certaines idées reçues, le collaborateur parlementaire n'est nullement lié – contractuellement – à l'institution de son employeur : dans notre cas l'Assemblée nationale. Dans cette configuration, chaque cabinet parlementaire constitue une « petite entreprise politique », dont le dirigeant n'est autre que le député lui-même (Fretel, Meimon 2015, p. 528). Chaque « député employeur » est alors chargé de recruter, rémunérer, gérer, organiser et licencier ses collaborateurs librement. Cette liberté donne lieu, dès lors, à une pluralité de configurations professionnelles, comme le souligne la collaboratrice parlementaire d'une députée du sud-ouest de la France :

« “Attachés parlementaires”, il n’y pas trop de différence d’intitulé, alors qu’il y en a vachement, moi je trouve. [...] Je commence toujours par dire à mes proches qu’il y a plusieurs boulots : en général, un juriste à Paris, quelqu’un qui fait la com, quelqu’un qui fait les dossiers individuels... [...] Ton boulot, c’est ce que tu en fais. C’est vraiment vrai pour ce métier ! [...] On met la même étiquette sur un boulot qui est hyper différent. »

Les différentes controverses médiatiques de 2017 (cf. Premier chapitre, Section I) ont toutefois poussé le Gouvernement et les législateurs, élus cette même année, à mieux encadrer l'exercice parlementaire et les modalités d'emploi d'un collaborateur. À la suite des lois « relatives à la transparence de la vie publique » votées sous la présidence de François Hollande en 2013¹⁹, la loi « pour la confiance dans la vie politique » est adoptée fin 2017²⁰. Le titre IV y expose les « dispositions relatives aux emplois de collaborateur parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat, de collaborateur de ministre et de

¹⁹ Légifrance, « LOI n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique » [en ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028056315>, page consultée le 21 juillet 2020.

²⁰ Légifrance, « LOI n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique » [en ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035567974&categorieLien=id>, page consultée le 21 juillet 2020.

collaborateur d'élu local ». Celles-ci restreignent notamment l'éligibilité de l'entourage familial des élus à les assister :

« Il est interdit à un député ou à un sénateur d'employer en tant que collaborateur parlementaire, au sens de l'article 8 bis : 1° Son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin ; 2° Ses parents ou les parents de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin ; 3° Ses enfants ou les enfants de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin. »
(Titre IV, article 14)

Dans le même esprit, cette loi prévoit une évaluation par l'organe chargé de la déontologie parlementaire²¹, si un député était amené à employer un collaborateur avec lequel il entretient une filiation familiale ou conjugale (frère, sœur, neveu, nièce, ancien conjoint...). Cette loi marque les débuts de la XV^e législature, et semble formuler une réponse politique du nouveau président, Emmanuel Macron, adressée à ses principaux rivaux durant la campagne : François Fillon et Marine Le Pen, tous deux touchés par des affaires judiciaires à ce sujet.

Si différentes controverses – souvent économiques – ont entraîné une législation plus restrictive quant à l'emploi et la rémunération d'auxiliaires politiques, les missions inhérentes à la fonction font encore l'objet d'un relatif flou, dont témoigne cet extrait de la loi « pour la confiance dans la vie politique » :

« Les députés et les sénateurs peuvent employer sous contrat de droit privé des collaborateurs qui les assistent dans l'exercice de leurs fonctions et dont ils sont les employeurs directs. [...] Les députés et les sénateurs définissent les tâches confiées à leurs collaborateurs et en contrôlent l'exécution. » (Titre IV, article 12)

En juxtaposant ces vagues indications à l'impératif de faire dialoguer les représentants des députés employeurs et des collaborateurs, cette loi semble, implicitement, déléguer la définition du contenu de la fonction :

« Le bureau de chaque assemblée s'assure de la mise en œuvre d'un dialogue social entre les représentants des parlementaires employeurs et les représentants des collaborateurs parlementaires. » (Titre IV, article 12)

²¹ Au sein de l'Assemblée nationale, cette mission est assurée par la déontologue Agnès Roblot-Troizier, depuis 2017.

C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'un accord collectif est signé le 31 octobre 2018 entre l'Association des députés employeurs²² et les organisations syndicales représentatives. Cet accord (cf. annexe VII) affiche l'ambition de « définir et clarifier les missions des collaborateurs, en assurant une meilleure transparence et lisibilité du métier », mais aussi de « faciliter les différentes étapes du parcours professionnel : recrutement, évolution professionnelle en cours de contrat, fin de contrat et éventuellement réorientation ». La volonté de définition, clarification et lisibilité de la fonction s'y traduit notamment par une catégorisation des missions, susceptibles de faire l'objet d'une « fiche métier ».

Dans la suite de ce chapitre, nous nous efforcerons de préciser la pluralité de « sous-fonctions », ou de compréhensions de la fonction, derrière l'apparence monolithique du titre « collaborateur parlementaire ». Pour ce faire, nous rassemblerons trois typologies différentes des collaborateurs parlementaires français et de leurs fonctions : celle de Willy Beauvallet dans l'ouvrage *Pratiques de la représentation politique* (2014), celle détaillée dans l'accord collectif de 2018 précédemment mentionné, et enfin celle résultant de notre étude quantitative (comptes *LinkedIn*), des seize entretiens semi-directifs menés et de nos observations participantes. Ces typologies hétérogènes, mais globalement concordantes, traitent de l'auxiliarat parlementaire de manière légèrement différente : Beauvallet s'intéresse aux « profils » des collaborateurs, l'accord collectif aux « missions » des collaborateurs et pour notre part à leurs *rôles*. À la différence du caractère assez figé induit par la notion de « profils », celle de « rôles » peut désigner des responsabilités cumulatives et mouvantes – dont la division du travail ne fait pas l'objet de frontières bien définies. En effet, les équipes parlementaires étant limitées en ressources humaines (pour rappel, la moyenne de notre échantillon est de 3,4 collaborateurs par député), un collaborateur est très souvent amené à endosser plusieurs *rôles* à la fois. Cela s'est traduit de manière significative dans nos entretiens par l'usage, à quatre reprises, par quatre collaborateurs différents, avec l'expression « couteau suisse ». Marie Neihouser, en s'intéressant aux collaborateurs parlementaires chargés de la communication numérique, notait que cette mission n'était bien souvent pas l'attribution principale d'un collaborateur et que généralement, deux ou trois personnes étaient mobilisées (2020, p. 60-61). Par ailleurs,

²² Association créée en 2016, regroupant la quasi-totalité des 577 députés et chargée de la négociation collective relative aux collaborateurs de députés. Depuis 2019, l'association est présidée par le député Michel Larive (La France insoumise).

nous privilégions la notion de « rôles » à celle de « missions », pour sa capacité à faire référence à une personne et à son identité narrative, et non simplement à des tâches professionnelles. Les six *rôles* que nous développerons ici, bien qu’ancrés dans les recherches de Beauvallet et dans le contenu l’accord collectif, y apporteront des nuances qui nous semblent nécessaires.

Tableau n°1 :
Comparatif des différentes typologies
des collaborateurs parlementaires et de leurs fonctions

Réalisation personnelle.

<i>Beauvallet (2014)</i>	<i>Accord collectif (2018)</i>	<i>Celle proposée ici (2020)</i>
« Attaché-e parlementaire »	« Expertise juridique »	Collaborateur « juriste »
« Chargé-e de com »	« Expertise en communication »	Collaborateur « communicant »
« Attaché-e local-e »		Collaborateur « médiateur »
« Secrétaire »	« Assistance de gestion »	Collaborateur « assistant »
	« Conseil stratégique »	Collaborateur « conseiller »
« Directeur-riche de cabinet »		Collaborateur « manager »

Encadré n°1 :
**Précautions méthodologiques quant aux résultats de l'étude quantitative
relatifs aux missions principales (*LinkedIn*)**

Lors de notre étude quantitative menée sur les profils *LinkedIn* des collaborateurs, nous nous sommes intéressés à la mention de missions professionnelles. Si certains résultats sont, par la suite, présentés de manière indicative, il convient de les interpréter au regard des précautions suivantes :

1. Les différentes catégories de missions possibles ont été identifiées à la suite des entretiens qualitatifs, comme semblant les plus récurrentes. Elles font toutefois l'objet d'une interprétation personnelle et subjective.
2. Parmi les 225 profils *LinkedIn* de collaborateurs étudiés, seuls 66 profils détaillent leurs missions. Cette faible proportion (29 %) réduit considérablement notre échantillon, et amoindrit sa représentativité.
3. La division du travail au sein des cabinets parlementaires étant souvent poreuse, il a été difficile d'identifier la mission principale de celles qui étaient secondaires. C'est généralement l'occurrence la plus présente et le développement le plus long que nous avons interprété comme significatifs d'une mission principale.
4. Notre terrain d'études étant un réseau social professionnel, certaines missions sont susceptibles d'être surreprésentées, ou inversement sous-représentées. En effet, *LinkedIn* étant marqué par des logiques de « *self-promotion* », les missions les plus valorisantes sur le plan symbolique sont susceptibles d'être davantage mises en avant, mentionnées, alors que celles moins valorisantes sont plus à même de faire l'objet d'omissions.

Le collaborateur « juriste »

« Cas de figure le mieux connu et le plus étudié » (Beauvallet 2014), le collaborateur « juriste » est souvent diplômé d'un ou de plusieurs Masters en droit, économie ou sciences politiques et travaille généralement au plus proche de la vie législative : à Paris, au sein du Palais Bourbon et de ses annexes. Assurant le suivi des commissions, groupes d'études et groupes d'amitié auxquels le député appartient, il l'épaule dans ses responsabilités (présidence, vice-présidence, secrétariat, rapport, responsabilité d'un texte, porte-parolat

etc.) et prépare ses prises de parole (amendements, questions orales ou écrites, auditions, propositions de loi, conférence de presse au sein de l'Assemblée nationale, etc.). Doté d'une bonne connaissance technique des thématiques traitées par le parlementaire, il assure un travail de veille et constitue un interlocuteur privilégié avec le groupe politique (dans notre cas LREM) et les ministères.

Sur les 66 profils précisant des missions, 25 indiquent des missions principalement juridiques ou législatives (soit 38 %). Il s'agit de la part la plus importante des missions évoquées. Cependant, il est important de distinguer les identités narratives de collaborateurs mettant en avant un travail juridique, de la part réelle que le droit tient dans leurs tâches quotidiennes. Bien qu'il soit usuel que chaque député compte *a minima* un collaborateur pour tenir ce rôle de « juriste », l'objet du travail de ce dernier dépend fortement des implications législatives du parlementaire. La collaboratrice « juriste » d'une députée sans grandes responsabilités parlementaires déplore ce décalage entre son rôle et les missions qui lui sont assignées :

« C'est un métier frustrant. Je ne vois pas l'utilité de faire ça toute ma vie. Ce n'est pas possible. Je rends des notes dans mon domaine de compétence, je relis les amendements, je corrige... Mais à part ça, ce n'est pas ouf. Quand tu sors de fac de droit, et que tu te retrouves à en faire toutes les deux semaines, voilà quoi ! »

Parmi ces 25 profils de « juristes », 17 appartiennent à des femmes (68 %), et 8 à des hommes (32 %). Cette plus forte représentation des femmes à ce rôle ne fait toutefois pas l'objet d'un consensus, au sein des précédentes recherches menées à ce sujet. Si, pour Julien Fretel et Julien Meimon, il est apparu, au contraire, « que les collaboratrices étaient plus souvent confinées dans des tâches d'ordre “domestique” et de communication » (2005, p. 143) – donc peu juridiques – l'étude de Marie Gérard « ne met en évidence aucune division sexuelle des tâches à proprement parler. Femmes et hommes évoquent des tâches similaires » (2014, p. 24). Nous pouvons émettre le postulat que ce rôle se serait peu à peu féminisé, selon la chronologie de ces études.

Le collaborateur « communicant »

À un carrefour entre l'attaché de presse, le graphiste, le *webmaster* et le *community manager*, le collaborateur « communicant » assure la médiatisation de son parlementaire, l'animation de ses réseaux sociaux et de son site internet, réalise différents supports graphiques utiles à sa mandature (cartes de visite, de vœux, *flyers*, invitations, visuels pour

les réseaux sociaux, journal du député, etc.) et est même parfois chargé de l'organisation d'événements (bien souvent aux côtés du collaborateur « médiateur »). Certains collaborateurs « communicants » sont diplômés dans le domaine de la communication – écoles privées, écoles de journalisme, IUT, masters de communication politique et/ou publique – tandis que d'autres ont suivi une formation en droit ou sciences politiques. Ces derniers ont alors acquis des compétences communicationnelles, par affinité ou devoir, de manière autodidacte (Neihouser 2020, p. 62) ou pour reprendre le terme indigène employé par Jacques Lagroye « sur le tas » (1994, p. 10).

Au regard des deux autres principaux rôles, celui du collaborateur « juriste » et celui du collaborateur « médiateur », les contours du « communicant » sont plus difficilement identifiables. La « communication » étant une notion et un domaine d'activités polymorphe, le collaborateur qui l'exerce pourra aussi être amené à rencontrer des administrés en circonscription (dimension interpersonnelle), comme à élaborer et rédiger une prise de position (dimension politique). Étant amené à faire du *reporting* sur l'ensemble des activités du parlementaire, il est souvent mobile et suit son élu dans ses déplacements. Son ancrage géographique est très variable, selon l'orientation donnée à son rôle : vers les actualités locales (en circonscription) ou vers les actualités nationales (au Palais Bourbon). Quelques-uns²³ font « la navette » pour suivre le député selon son rythme et son agenda.

Parmi les 66 profils *LinkedIn* qui détaillent des missions professionnelles, 20 indiquent des missions principalement communicationnelles (soit 30%). C'est la seconde proportion la plus importante. 11 sont des hommes (55 %) et 9 sont des femmes (45 %).

Le collaborateur « médiateur »

Œuvrant en circonscription, bien souvent au sein d'une permanence parlementaire²⁴, le collaborateur « médiateur » « est d'abord recruté pour sa capacité à entretenir l'insertion de l'élu dans son territoire » (Beauvallet 2014). L'ancrage territorial est un enjeu d'autant plus important, que le parlementaire ne peut désormais plus cumuler fonctions nationales et fonctions exécutives locales²⁵. Responsable de l'accueil des administrés, le collaborateur écoute leurs doléances, sollicitations et problématiques et tente d'y apporter une réponse.

²³ Dans l'étude de Marie Neihouser (2020, p. 55), ils ne représentent que 2 % des interrogés.

²⁴ Lieu en circonscription, généralement dédié à l'accueil des administrés.

²⁵ Légifrance, « LOI organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur » [en ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028600521&dateTexte=&categorieLien=id>, page consultée le 22 juillet 2020.

Le député étant un représentant de la Nation tout entière et non seulement de ses électeurs, il est bien souvent faiblement compétent à l'échelle locale. Cette difficulté réduit le champ d'action du collaborateur « médiateur » et l'oblige à trouver des réponses alternatives, telles qu'orienter l'administré vers des interlocuteurs locaux (préfecture, collectivités territoriales, associations, etc.), transmettre le message à une tierce personne au nom du député, ou encore l'assurer de faire son possible pour faire remonter cette question ou cet enjeu à l'échelle nationale (par le biais d'une question orale ou écrite au Gouvernement, voire d'un amendement ou d'une proposition de loi). Par ailleurs, le « médiateur » se charge d'organiser le travail du parlementaire en circonscription : réunions, rendez-vous, événements, déplacements, visites...

À la différence des collaborateurs « A.N » (Jérome 2017), les profils des collaborateurs « médiateurs » – travaillant par définition en circonscription – seraient « en moyenne plus âgés et moins diplômés », mais disposeraient de bonnes compétences relationnelles (Fretel, Meimon 2015, p. 540-541). Ils bénéficieraient également d'une excellente connaissance de la circonscription, de ses acteurs, voire de ses « communautés ». Il est ainsi très fréquent que ceux-ci soient passés par la fonction publique et/ ou par des collectivités territoriales (communes, départements, régions), comme en témoignent ces extraits d'entretien :

« Moi, je suis fonctionnaire de la fonction publique territoriale. Je suis en disponibilité, mise en dispo personnelle durant quelque temps. J'ai exercé dans le public durant 20 ans, jusqu'en fin juillet 2017. Je travaillais pour une ville du département. [...] Je connais bien la circo. J'habite [une des villes de la circonscription]. Il était essentiel pour nous d'avoir quelqu'un en circonscription qui connaisse le lieu et les institutions, pour être le lien avec l'activité du député et nourrir les travaux parlementaires. » (Collaboratrice en circonscription d'un député francilien)

« Je suis arrivée en tant que médiatrice réussite éducation, puis informatrice jeunesse, puis coordinatrice, puis responsable. Ensuite, j'ai quitté la mairie. Aujourd'hui, je suis collaboratrice parlementaire chargée de la jeunesse, de la vie associative et de la société civile. J'ai été contactée par le député lui-même qui m'a proposé un poste sur la jeunesse et la vie associative. Il avait entendu parler de

moi. Quand il parlait des questions jeunesse, les habitants le renvoyaient vers moi. » (Autre collaboratrice en circonscription d'un député francilien)

En troisième position, seulement 9 profils *LinkedIn* indiquent des missions principalement relationnelles ou relevant de la médiation sociale (soit 14 %). Nous pouvons émettre l'hypothèse que ce rôle fait l'objet d'une sous-représentation dans les identités narratives, en raison du fait qu'il apparaît comme moins valorisant et moins valorisable sur le plan symbolique. Nous reviendrons sur cette hypothèse dans le chapitre suivant. Si 5 profils appartiennent à des femmes, et 4 appartiennent à des hommes, l'échantillon est bien trop réduit pour être considéré comme représentatif. Toutefois, les études de différents chercheurs soulignent que le rôle de collaborateur « médiateur » est principalement occupé par des femmes (Fretel, Meimon 2015, p. 541).

L'absence d'une thématique dédiée à la médiation avec les administrés et les acteurs locaux, dans l'accord collectif de 2018²⁶, pourrait être symptomatique de leur faible représentation syndicale et associative. En effet, par proximité avec les lieux et instances décisionnaires, c'est principalement les collaborateurs travaillant au Palais Bourbon qui sont impliqués dans les négociations syndicales. De plus, cet accord collectif pourrait mettre en lumière une méconnaissance ou une distance des collaborateurs « AN », vis-à-vis de leurs collègues en circonscription.

Le collaborateur « assistant »

Si l'étude des dénominations professionnelles a mis en lumière la quasi-inexistence institutionnelle du terme « assistant » parlementaire, son fort usage dans le vocabulaire populaire reflète une facette de la fonction. La fonction de collaborateur parlementaire trouve son origine, avant 1975 (date de sa création), dans une indemnité compensant les frais de secrétariat des députés, mise en place dès 1953, puis dans une indemnité d'aide dactylographique, à partir de 1970. Historiquement, l'auxiliarat parlementaire a ainsi débuté sous la forme d'une assistance rédactionnelle. C'est seulement par la suite que son champ d'action s'est élargi.

L'idée d'assistantat, presque inexistante dans les identités narratives rendues publiques sur *LinkedIn*, est en revanche revenue régulièrement lors des entretiens que nous avons pu mener et lors de nos observations participantes. Les auxiliaires soulignent de

²⁶ Le rôle d'accueil des administrés est intégré à l'expertise en communication, tandis que celui de superviser les relations avec les élus locaux est affilié au conseil politique.

manière unanime la très forte part de l'assistanat – rédactionnel, organisationnel, comptable – dans les tâches quotidiennes de certains collaborateurs. Pour Willy Beauvallet, ce rôle serait souvent endossé par « une femme, moins dotée en ressources scolaires que les autres collaborateurs », dont le « travail repose sur les activités perçues comme les plus éloignées du travail proprement politique ou législatif » (Beauvallet 2014). À l'instar des « assistants des présidents des commissions » mentionnés dans les documents institutionnels de l'Assemblée nationale, le rôle du collaborateur « assistant » s'apparente à celui d'un assistant personnel, qui se charge à la fois de l'agenda de son employeur, de ses courriers, courriels, voire appels, de ses réservations, dépenses, déplacements, de l'archivage de ces documents et parfois même de ce qui relève de ses problématiques personnelles, familiales, électorales ou professionnelles. Ce rôle est décrit, avec précision, par le collaborateur d'un député, par ailleurs entrepreneur renommé :

« [Prénom de la collègue], c'est une assistante. Elle gère les choses assez personnelles. Il (le député) avait l'habitude, même avant, d'avoir un assistant personnel. On en rigole, car parfois [prénom du député] lui demande de garder sa carte vitale, car il ne sait pas quoi en foutre. Si un jour il veut changer de voiture, il va lui dire : "prends-moi des rendez-vous chez les concessionnaires". Il a un emploi du temps de dingue, ce n'est pas toujours facile. Il faut réussir à gérer ses différentes casquettes. Et trouver la bonne approche pour éviter les conflits d'intérêts. On ne peut pas faire tout et n'importe quoi. On ne s'estime pas attachés parlementaires, comme [prénom du député] n'est pas un parlementaire classique. J'ai plus le sentiment d'accompagner une personnalité publique, plutôt qu'un député. »

À la lumière de cet extrait d'entretien, nous pouvons émettre l'hypothèse que le rôle du collaborateur « assistant » est plus fréquent dans les cabinets de députés médiatiques, visibles et dotés d'importantes responsabilités.

Le collaborateur « conseiller »

Comme mentionné précédemment, le collaborateur « conseiller » bénéficie, au sein d'une équipe parlementaire, d'un statut symbolique particulier. Considéré comme la « tête pensante » des collaborateurs, et parfois même de l'équipe (député inclus), son rôle de conseil l'amène à nouer une relation de proximité et de confiance avec l' élu. Il alerte, attire l'attention sur, propose, suggère, identifie des thématiques, problématiques, opportunités

ou encore menaces, comme le décrit cette collaboratrice « conseillère » d'une députée du sud-ouest de la France :

« Je pallie un peu [surnom de la députée], sur tout ce qui est organisationnel, stratégie... Elle est là, mais elle a tout le temps la tête dans le guidon. Je propose des trucs pour être en proximité avec les gens. C'est elle la locomotive, mais quand t'as la tête dans le guidon, parfois tu ne la tires pas trop [...] Ça dépend de ton niveau d'expérience, mais tu conseilles vachement un élu. Ça veut dire que tu peux lui montrer des trucs qu'il n'a pas vus. Tu peux l'alerter sur des sujets qui te paraissent importants. On a aussi un rôle à ce niveau-là. On peut être force de propositions. Dire : "j'ai contacté tel acteur, suite au projet de loi. Il y a ça qui ne va pas. Qu'est-ce que tu en penses ?". C'est toujours à l'élu de décider, mais tu peux être force de propositions en disant : "J'ai identifié tel sujet", "en circo, on manque d'hébergement pour les femmes victimes de violences, j'ai croisé le planning l'autre fois". Dans ton rôle de conseil, tu aides ton élu dans sa prise de position. Après, il faut aussi qu'il te laisse faire ça. Mais ça, ça va avec la confiance et la collaboration qu'il met en œuvre. »

Ainsi, le collaborateur « conseiller » permettrait une prise de recul que le parlementaire serait incapable de faire, étant submergé par son rythme de vie dense et nomade. Souvent qualifié de « conseiller *politique* », il peut exercer en circonscription, comme à l'Assemblée nationale, selon l'ambition politique souhaitée par l'élu. Dans le premier cas, il assurerait une veille et une présence locales, souvent en vue d'échéances électorales ou militantes. Dans le second cas, il discernerait des opportunités législatives : un appel à candidatures pour rapporter un projet de loi, pour présider un groupe ou une commission...

Le collaborateur « manager »

Enfin, le collaborateur « manager » est un membre du cabinet doté d'une responsabilité d'encadrement, de direction et de management de l'équipe parlementaire. « Il gère l'équipe parlementaire en maîtrisant la répartition des tâches entre les uns et les autres » (Beauvallet 2014). Souvent qualifié dans les identités narratives de « directeur de cabinet » ou de « chef de cabinet », il peut aussi endosser le rôle du collaborateur « conseiller » – même si cela n'est pas systématique. Parmi les collaborateurs, il est le plus susceptible de suppléer le député dans sa représentation. C'est ce que nous indique une directrice de cabinet interrogée :

« Le député ne peut pas être à toutes les réunions, alors je le remplace, par exemple à la préfecture. J'y vais parce que c'est nécessaire que les parlementaires aient un maximum d'informations sur ce qui se passe sur le territoire. »

Étant par ailleurs la suppléante élue du député, cette répondante illustre un cas particulier, suffisamment fréquent pour être noté.

Le collaborateur « manager », serait selon Willy Beauvallet « plus âgé-e et plus souvent de sexe masculin » et se distinguerait « par une expérience professionnelle plus ancienne et des conditions de travail (autonomie, salaire, statut cadre) plus valorisées » (2014). Nos recherches indiquent que ce titre est souvent attribué, après quelques mois ou années de fonction. Il s'agirait ainsi d'une forme de promotion professionnelle au sein du cabinet parlementaire (l'unique véritablement possible). Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il s'agirait d'une manière de conserver un collaborateur envisageant un départ et/ou aspirant à davantage de responsabilités.

Conclusion à la suite de l'étude des rôles au sein des cabinets parlementaires

En nous intéressant aux différentes typologies relatives à la division du travail au sein des équipes parlementaires, plusieurs points ont attiré notre attention.

Si nous avons constaté que la liberté du député employeur peut entraîner une pluralité d'interprétations de la fonction de collaborateur parlementaire, cette hétérogénéité pourrait aussi être le résultat d'interprétations des auxiliaires eux-mêmes : « ton boulot, c'est ce que tu en fais » nous rappelait une collaboratrice. De même, nous pouvons émettre l'hypothèse que les effets d'équivocité – rendus possible par l'indétermination d'une dénomination professionnelle – favoriseraient l'attribution de tâches professionnelles très diversifiées, telles celles d'un factotum. Cette hypothèse sera, en partie, développée dans le prochain chapitre.

Par ailleurs, nous avons observé des signes d'une hiérarchie symbolique chez les collaborateurs, qui se traduiraient par la mise en avant dans les identités narratives de certaines missions ou certains rôles (le « juriste », le « conseiller », le « manager ») plus que d'autres (le « médiateur », « l'assistant »). Cette observation semble liée à l'usage stratégique de certaines dénominations (« collaborateur » plutôt « qu'assistant ») constaté dans l'étude des dénominations professionnelles. Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse que les auxiliaires parlementaires tenteraient d'atténuer leurs « positions dominées »

(Courty 2005, p. 17), par le moyen des identités narratives. Cette hypothèse nous amènera dans le prochain chapitre à étudier les capitaux – culturel et symbolique notamment – des auxiliaires parlementaires et politiques, et les différentes luttes qui peuvent en résulter.

Encadré n°2 :

Indications méthodologiques relatives aux extraits d'entretiens

Si la typologie développée dans cette section semble la plus représentative des rôles existants au sein des cabinets parlementaires, les identités narratives restent marquées par la distinction entre collaborateurs à l'Assemblée nationale (au sens de travaillant au Palais Bourbon et ses annexes), collaborateurs en circonscription, et collaborateurs « hybrides » (alternant les deux lieux de travail). À ces trois groupes s'ajoutent les « directeurs de cabinet », dont le lieu de travail varie d'un cabinet à un autre. Pour ces raisons, cette distinction sera privilégiée pour accompagner les extraits d'entretiens qui seront mobilisés tout au long de ce mémoire.

Deuxième chapitre – Des « petites mains » surqualifiées

*« Pour l'instant je ne suis peut-être qu'un laquais,
Un assistant de l'assemblée un valet de chambre,
Pour l'instant je taille des haies,
Pour l'instant j'arrondis les angles,
Pour l'instant je courbe l'échine,
Pour l'instant j'en avale ma langue,
Pour un jour planter son étendard au sommet. »*

– Christophe Miossec, 1998, L'assistant parlementaire

*« Pour moi, ce métier, c'est avant tout un métier d'assistant et de secrétariat.
J'ai vu beaucoup de collaborateurs partir, car ils imaginaient
qu'ils allaient gérer le pays, alors qu'ils sont des secrétaires.
À Bac +5, ça peut déranger. »*

– Collaborateur à l'Assemblée nationale d'un député de sud-est de la France

Outre la difficulté de perception qu'il peut induire, le presque-oxymore « invisible indispensable » semble sous-entendre que le député ne peut faire correctement son travail sans son collaborateur parlementaire, et que, pourtant, ce dernier n'est pas reconnu à sa juste valeur, valorisé, mis en avant. Cette tension semble illustrer l'idée que les collaborateurs parlementaires constituent une population, à la fois dotée et privée de capital. Le sens conféré à la notion de « capital » est ici celui proposé par le sociologue Pierre Bourdieu, dans sa célèbre publication *The Forms of Capital* : « un travail accumulé qui, lorsqu'obtenu de manière exclusive, par des agents ou des groupes d'agents, leur permettent d'obtenir une énergie sociale » (1986, p. 241). Prenant différentes formes — économique, culturelle, sociale, symbolique –, le capital s'apparente à des ressources dont disposent (ou non) des agents sociaux, ou des groupes sociaux, et qui affectent leurs trajectoires.

Dans le présent chapitre, nous nous attacherons à préciser les grands traits de la sociologie des auxiliaires politiques et parlementaires, dans la continuité des recherches de Guillaume Courty (2005) et de Willy Beauvallet (2014). Ancrée dans les travaux de Pierre

Bourdieu, une première section traitera de l'hypothèse d'une surqualification des auxiliaires politiques, à travers l'étude de leur capital culturel, et notamment de leur trajectoire scolaire. Puis, nous nous discuterons du postulat que les collaborateurs constituent les « petites mains » des députés, en nous intéressant à leur capital symbolique et à leurs identités narratives, formulées à destination de leur entourage professionnel, comme non-professionnel. Enfin, nous identifierons comment cette tension – « petites mains » surqualifiées – peut pousser les auxiliaires de députés à se lancer dans des luttes symboliques, avec différents groupes sociaux.

Section I – Un personnel surdiplômé

Attention première de Pierre Bourdieu, le concept de « capital *culturel* » présente l'originalité de rompre avec l'idée que l'échec ou la réussite – sociale, scolaire, professionnelle, etc. – n'est que le fait « d'aptitudes naturelles » (Bourdieu 1979, p. 3). Résultat « de stratégies de reproduction » et d'une « transmission », le capital culturel existerait en trois « états » distincts : l'état « incorporé » (*habitus* ou manière d'être façonné par socialisations successives – familiales, scolaires, professionnelles, militantes, etc.), l'état « objectivé » (supports matériels, biens culturels) et l'état « institutionnalisé » (diplômes, titres scolaires, brevets, etc.). L'école – au sens large – étant devenue dans nos sociétés contemporaines occidentalisées « une instance clé d'attribution des positions sociales » (Jourdain, Naulin 2011), nous nous intéresserons aux parcours étudiants des collaborateurs – capital « institutionnalisé » – et à l'*habitus* qu'ils ont pu y développer – capital « incorporé »²⁷.

Capital culturel « institutionnalisé »

Afin de mesurer le capital culturel *institutionnalisé* des collaborateurs de députés LREM, nous nous sommes intéressé durant notre étude quantitative à leurs trajectoires scolaires. Parmi les 224 profils *LinkedIn* identifiés, 199 profils indiquent des diplômes obtenus et/ou des formations suivies. Cette démarche s'inscrit dans les usages plus globaux des réseaux sociaux professionnels où l'utilisateur « est amené à mettre en forme son *curriculum vitae* en utilisant les noms d'entreprises, de formations et autres titres professionnels préenregistrés » (Mésangeau, Povéda 2013). Néanmoins, la part considérable de profils de collaborateurs parlementaires développant un cursus scolaire – 89 % – mérite d'être

²⁷ Nous mettons donc de côté, pour la suite de nos recherches l'état « objectivé » qui s'éloigne de notre intérêt premier.

soulignée, et peut témoigner de l'importance que les collaborateurs parlementaires accordent à la publicisation de leur capital culturel institutionnalisé. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les 11 % restants sont principalement composés de collaborateurs correspondant au triptyque suivant : travaillant en circonscription (donc moins impliqués dans des enjeux nationaux), plus âgés (dont l'usage des réseaux sociaux numériques professionnels est potentiellement moins ancré dans leurs pratiques) et moins diplômés (pour qui un profil *LinkedIn* s'apparenterait moins à une représentation positive de soi).

Graphique n°2 : Niveau d'études des collaborateurs parlementaires étudiés

Réalisation personnelle – Corpus de 199 profils *LinkedIn*.

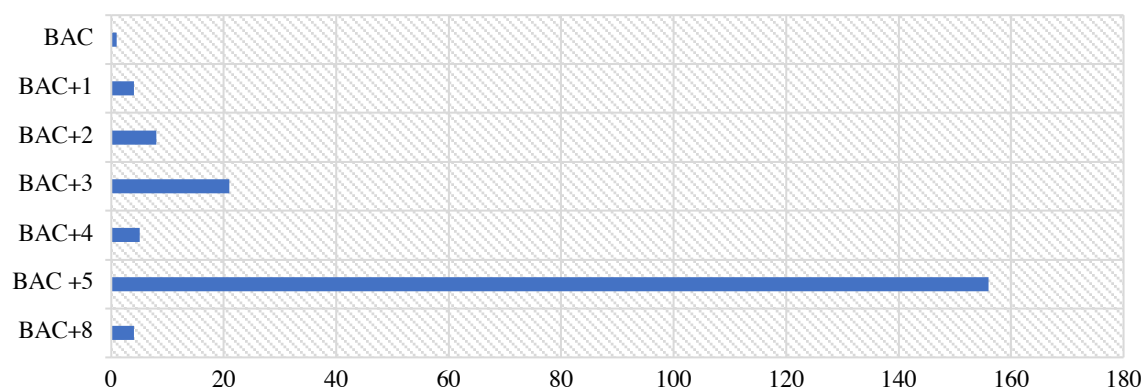


Image n°2 : Capture d'écran de la section « formation » d'un profil *LinkedIn*

Réalisation personnelle.

Formation



Université Lumière Lyon 2

Master 2 administration publique, compétences juridiques des collaborateurs d'élus



Université Jean Moulin (Lyon III)

Master en droit, Mention AB



Jean Moulin Lyon 3

2011 – 2016



Université Jean Moulin (Lyon III)

Licence de droit

Sur les 199 collaborateurs détaillant leur trajectoire scolaire, 156 indiquent être diplômés de second cycle (78 %), très souvent d'un master. Cette majorité devance très largement les 21 collaborateurs indiquant être diplômés du premier cycle, d'une licence (11 %), puis les 8 collaborateurs mentionnant deux années d'études après le baccalauréat (4 %), s'étant généralement arrêtés au DUT ou au BTS. Nous dénombrons également 5 collaborateurs, qui mentionnent quatre années d'études après le baccalauréat (3 %) et 4 collaborateurs qui indiquent une seule année d'études dans l'enseignement supérieur (2 %). Notons qu'un seul collaborateur ne mentionne aucun diplôme après le baccalauréat, et que 4 collaborateurs indiquent être diplômés d'un doctorat (2 %)²⁸. Si les docteurs sont relativement peu nombreux, il est intéressant de noter que pour trois d'entre eux, ils partagent ce titre avec leur député employeur. Nous pouvons donc supposer qu'un député diplômé du troisième cycle est davantage susceptible de recruter un collaborateur lui aussi diplômé d'un doctorat, selon l'idée de symétrie entre la trajectoire d'un député et celle de ses collaborateurs.

Avec 80 % de collaborateurs diplômés de deuxième ou troisième cycle (Bac +5 ou plus), alors que 18 % de la population française²⁹ aurait un diplôme supérieur à bac +2, l'échantillon étudié confirme l'observation de Julien Fretel et Julien Meimon en 2005 : « comparés à l'ensemble de la population française, les collaborateurs de députés sont en effet surdiplômés » (p. 141). Cette observation est aussi partagée par les autres travaux de recherche, jusqu'alors menés. Si ces études présentent parfois des résultats discordants quant à la répartition genrée du métier ou au rôle du militantisme dans la fonction, les résultats obtenus sur les dernières législatures semblent unanimes quant au point suivant : les collaborateurs parlementaires sont très majoritairement hautement diplômés (Courty 2005, p. 23, Canoves Fuster 2006, p. 64-65, Fretel, Meimon 2015, p. 536, Jérôme 2017, p. 184, Neihouser 2020, p. 55). Une première explication pourrait être que, les collaborateurs étant majoritairement âgés entre 25-35 ans, ils s'inscrivent dans l'observation plus large que les jeunes générations sont de plus en plus diplômées³⁰. Guillaume Courty propose une seconde explication : les élus politiques souhaiteraient s'entourer de profils généralistes, capables de traiter de l'étendue des thématiques relatives à leur mandat : « *Depuis le début*

²⁸ Julien Fretel et Julien Meimon notaient, en 2005, que « dans cette sous-population [les collaborateurs parlementaires], il est intéressant de remarquer que plusieurs d'entre eux, avant de rejoindre l'Assemblée, se sont inscrits en thèse de droit, d'histoire ou de science politique » (p. 141).

²⁹ Selon l'Insee, en 2017, population de 25 ans et plus.

³⁰ Comme l'indique l'Insee, « le niveau de diplôme de la population résidant en France augmente au fil des générations ». *France, portrait social*, 2016, p. 192.

des années 1990, les élus tentent par la composition de leurs équipes de compenser leurs carences individuelles » (2005, p. 9).

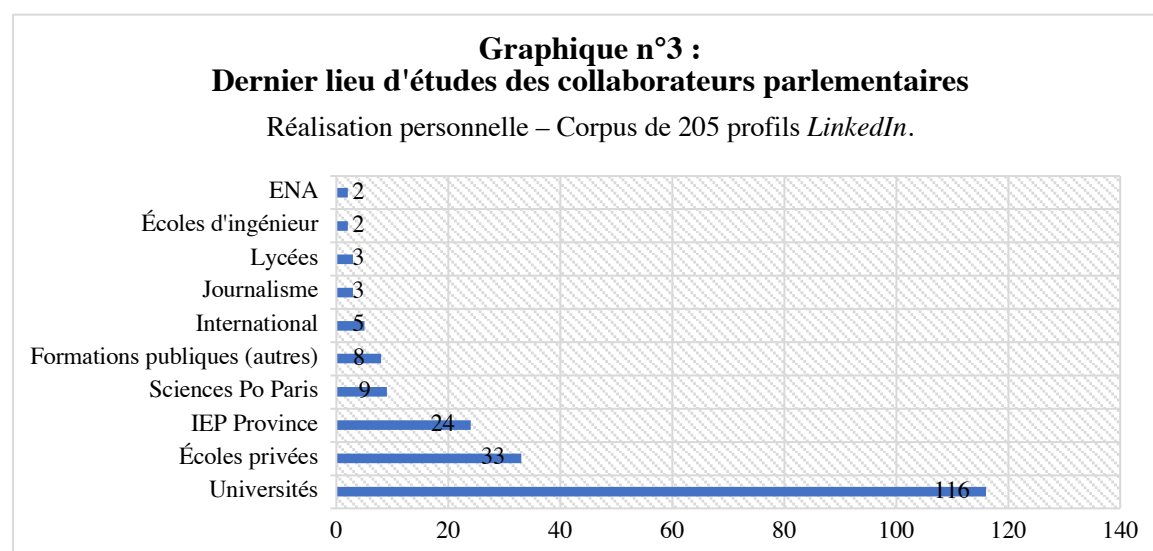
Julien Fretel et Julie Meimon – seuls auteurs à proposer des chiffres précis – estimaient en 2005 que « 49 % d’entre eux [les collaborateurs parlementaires] ont un niveau qui se situe entre bac + 5 et bac + 8 » (p. 141), et en 2015 que 71 % détenaient « un titre universitaire de niveau bac + 4 ou supérieur » (p. 516). Ces résultats datant des précédentes législatures (respectivement la XII^e, puis la XIV^e), sur tous les groupes politiques confondus, nous pouvons formuler deux hypothèses. La première est que les auxiliaires de députés sont progressivement de plus en plus diplômés, à l’image de la population française³¹. Cette hypothèse est appuyée par plusieurs travaux qui constatent que cette surqualification des collaborateurs de députés ne s’observe qu’à partir des années 1990 (Canoves Fuster 2006, p. 65). La seconde est que les collaborateurs de députés LREM seraient davantage diplômés que les auxiliaires parlementaires d’autres groupes politiques. Cette hypothèse pourrait être vraisemblable, compte tenu du fait que 72 % des députés LREM seraient diplômés à bac +5, faisant de leur groupe politique le plus diplômé de l’actuelle législature (Michon 2019, p. 225). L’élitisme culturel de ces députés pourrait influencer leurs pratiques de recrutement (selon l’idée de symétrie). Toutefois, une limite du postulat que les collaborateurs LREM seraient davantage diplômés que leurs pairs est que nos résultats portent sur des comptes *LinkedIn*, terrain d’enquête qui sous-représenterait les collaborateurs « médiateurs » ou « assistants » (moins présents sur le réseau social et moins diplômés), au profit des collaborateurs « juristes », « communicants », « conseillers » et « managers » (davantage présents sur le réseau social et davantage diplômés). N’ayant pas à notre disposition de données quant aux niveaux de diplômes dans les autres groupes politiques actuels, nous ne pourrions discuter de cette seconde hypothèse. Toutefois, nous pouvons retenir que la population étudiée dispose, en grande partie, d’un très fort capital culturel *institutionnalisé*.

Capital culturel « incorporé »

Le capital culturel *incorporé* est, quant à lui, plus difficile à mesurer. Faisant appel à des socialisations successives, il requiert de s’intéresser à une multitude de strates sociales. S’il ne peut se résumer à un lieu d’étude, cet élément du parcours nous renseigne quant au

³¹ Comme l’indique l’Insee, « le niveau de diplôme de la population résidant en France augmente au fil des générations ». *France, portrait social*, 2016, p. 192.

développement d'un *habitus* professionnel. Nous nous sommes ainsi intéressé aux profils *LinkedIn* mentionnant un ou plusieurs lieux d'études. Cela concerne 205 des 224 profils (92 %). Cette part, encore plus importante que pour le niveau d'études³², vient appuyer l'hypothèse de l'importance que tiennent les trajectoires scolaires dans les identités narratives des auxiliaires parlementaires. Dans le cadre de notre étude quantitative, nous avons retenu le dernier lieu d'études comme critère dans notre grille standardisée de codage. En s'inscrivant en conclusion de cursus, ce lieu nous apparaissait comme le plus susceptible d'illustrer l'orientation finale, donnée à un parcours scolaire et universitaire, puis professionnel. De plus, les parcours scolaires de la population étudiée étant généralement fournis, un codage dans son ensemble aurait nécessité un traitement de données extrêmement conséquent. Nous avons également écarté les formations et études suivies *au cours* de la fonction d'auxiliaire parlementaire – celles-ci pouvant biaiser les résultats. Par exemple, un nombre important de profils fait part du cycle de perfectionnement des collaborateurs parlementaires, proposé par l'ENA. En retenant cette formation dans notre tableau de données, nous aurions favorisé une surreprésentation des énarques parmi la population étudiée.



Parmi les 205 collaborateurs concernés, 116 indiquent sur *LinkedIn* être diplômés dernièrement d'universités françaises (57 %). S'ensuivent les écoles privées diverses – comprenant les écoles de commerce, de communication, les instituts catholiques, etc. –

³² Certains collaborateurs mentionnent uniquement le lieu d'études et non le cursus suivi ou le diplôme obtenu. Cela explique une légère variation dans les résultats.

où 33 collaborateurs ont terminé leur cursus scolaire (16 %), puis les instituts d'études politiques *de province*, pour 24 collaborateurs (12 %) et Sciences Po Paris pour 9 collaborateurs (4 %). Nous dénombrons également 8 collaborateurs ayant terminé leurs études dans des lieux de formation publics divers (4 %), 5 collaborateurs dans des écoles et universités étrangères (2 %), 3 collaborateurs dans des instituts de journalisme (1,5 %), 3 autres dans des lycées (1,5 %) et 2 dans des écoles d'ingénieur (1%). 2 collaborateurs seulement sont diplômés, en formation initiale, de l'ENA (1 %).

Notons, dans notre cas, que ce sont les universités qui dominent très largement les lieux d'études. Ce constat peut nous amener à nous interroger sur ce qu'il peut révéler de la population étudiée. Le chercheur Georges Felouzis s'est intéressé en 2001 à la sociologie des étudiants et de l'université, dans un ouvrage intitulé *La condition étudiante*. Il observait le basculement dans les années 1970 d'une figure de l'étudiant « héritier » – qui va développer et bénéficier d'un *habitus* scolaire et culturel au sein de l'Université française – à une figure de l'étudiant « sans qualité » – pour qui il s'agit « moins d'acquérir une culture générale, que d'obtenir un diplôme dans le but de le rentabiliser dans un emploi et une position sociale de cadre supérieur ou moyen » (p. 227-242). En conséquence, « les interrogations des sociologues de la reproduction et de l'*habitus* se déplacent de manière très significative des universités aux classes préparatoires et aux grandes écoles au cours des années 1970 et 1980 ». Pour plus de la moitié des collaborateurs parlementaires étudiés, leur passage au sein des universités françaises ne serait pas le lieu d'acquisition d'un capital culturel incorporé, mais seulement d'un capital culturel institutionnalisé – de diplômes dans une perspective « utilitariste et individualiste ». Si une limite de notre étude est de prendre en compte uniquement le dernier lieu d'études³³, nous pouvons émettre l'hypothèse que les collaborateurs parlementaires étudiés, bien que fortement diplômés, sont peu préparés « aux valeurs sociales liées à leur statut » (Baudelot, Benoliel, Cukrowicz, Establet 1981, p. 111).

La prédominance des formations universitaires dans les trajectoires des auxiliaires parlementaires est globalement concordante avec les quelques recherches antérieures. Willy Beauvallet notait que, chez les collaborateurs « juristes », ce sont les « IEP de province ou les masters universitaires qui dominent » (2014). Dans notre cas, les IEP de province représentent une part non négligeable sans être majoritaire, que nous avons déjà

³³ Un passage, en premier cycle par exemple, dans des classes préparatoires et grandes écoles est fréquent pour nombre de collaborateurs.

identifiée lors des entretiens semi-directifs. Sur les seize collaborateurs interrogés, deux sont issus d'instituts d'études politiques de province, comme en témoignent ces extraits :

« J'ai fait un Bac ES, et après j'ai fait une prépa littéraire à [nom de la ville]. J'ai passé le concours Sciences Po, du coup je suis entré à Sciences Po Bordeaux en troisième année, où j'ai passé trois ans. J'ai fait le Master "Métier du politique", pour me préparer à la fonction de collaborateur d'élu. » (Collaborateur « hybride » d'un député francilien)

« J'ai fait un Bac ES dans le [nom du département], puis une prépa à la Catho de [nom de la ville]. J'ai fait les concours pour passer directement en deuxième année, à Sciences Po Lyon. » (Collaborateur en circonscription d'une députée du Centre de la France)

La part des diplômés d'IEP de province est néanmoins bien en dessous des universités, et également inférieure aux écoles privées. Cette montée en importance d'auxiliaires diplômés du privé – et notamment d'écoles de commerce, de management et de communication – semble constituer un phénomène récent. Trois collaboratrices ont témoigné, lors des entretiens, de trajectoires analogues, comme le relatent ces deux extraits :

« J'ai un parcours assez atypique. J'ai fait une prépa concours des hautes études commerciales. J'ai ensuite intégré l'école supérieure de commerce de [nom de la ville]. J'ai fait option finance et contrôle de gestion. » (Collaboratrice en circonscription d'une députée du sud-ouest de la France)

« J'ai fait un bac ES, et après un an d'économie et gestion à la fac [nom de la ville]. Ça ne m'a pas trop plu, donc j'ai fait un DUT Publicité à [nom d'une autre ville]. À la fin du DUT, on devait faire un stage, donc je l'ai fait en webmarketing à Londres. J'y ai été embauché et j'y suis restée un peu plus de deux ans. Je suis rentrée reprendre des études de sciences politiques à [nom d'une école privée parisienne]. » (Collaboratrice à l'Assemblée nationale d'une députée du Centre de la France)

Ce passage croissant par le privé et de la sphère « profane » à la politique pourraient s'expliquer, une nouvelle fois, par l'idée d'une symétrie entre les trajectoires des députés et de leurs collaborateurs. Sébastien Michon identifiait que « les députés LaREM se

caractérisent par leur proximité avec le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat » et qu'ils ont majoritairement « évolué dans les secteurs du commerce et des services, et en leur sein dans des secteurs considérés comme en croissance au cours des dernières décennies : finance (banque, assurance), conseil aux entreprises (ressources humaines, marketing, médiation interentreprises, coaching personnel), communication, publicité, e-commerce, énergies renouvelables, informatique et nouvelles technologies » (2019, p. 226-227).

Bien en dessous des universités, écoles privées et IEP de province, Sciences Po Paris apparaît – paradoxalement³⁴ – comme un lieu de passage minoritaire vers la fonction de collaborateur parlementaire. Cette différence avec les IEP de province marquerait « un clivage net avec d'autres fonctions politico-administratives pour lesquelles les anciens de Sciences-Po Paris sont, *a priori*, plus fortement représentés » (Beauvallet 2014). Nous reviendrons sur ce clivage en nous intéressant aux administrateurs de l'Assemblée nationale, dans la troisième section de ce chapitre.

L'étude des lieux d'études illustre des disparités quant au capital culturel *incorporé* des collaborateurs parlementaires. Si certains ont pu développer durant leurs études un *habitus* les préparant à leur future fonction d'auxiliaire – au sein de grandes écoles et de classes préparatoires notamment –, une majeure partie d'entre eux ont évolué au sein d'institutions universitaires qui seraient trop faibles pour imposer une « régulation des comportements à ses membres » (Felouzis 2001). Nous nous intéresserons aux conséquences de ces carences dans la prochaine section, mais aussi à une forme de socialisation substitutive – celle militante –, dans le chapitre III de ce mémoire.

³⁴ Par sa proximité géographique avec le Palais Bourbon, mais aussi par sa dénomination, il est fréquent dans l'imaginaire populaire que l'auxiliariat parlementaire soit associé à cet institut.

Section II – Des identités narratives qui oscillent entre prestige et domination

Dans la précédente section, nous avons pu observer l'importance que tient la trajectoire scolaire dans les identités narratives des collaborateurs parlementaires. Nous avons pu noter également que l'idée « d'indispensabilité » pourrait s'appuyer sur le fort capital culturel de la population étudiée, même si celui-ci varie selon ses « états ». Nous souhaitons à présent nous intéresser à l'invisibilité des collaborateurs parlementaires, au prisme de leur capital *symbolique*. Pierre Bourdieu et Bernard Guibert définissaient cette notion ainsi : « *Le capital symbolique, c'est n'importe quelle propriété (n'importe quelle espèce de capital, physique, économique, culturel, social) lorsqu'elle est perçue par des agents sociaux dont les catégories de perception sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître (de l'apercevoir) et de la reconnaître, de lui accorder valeur* » (1995, p. 84). Ce capital repose ainsi sur deux fondements : la connaissance – la capacité à apercevoir qu'une personne dispose de propriétés particulières – et la reconnaissance – le fait d'accorder de la valeur à ces propriétés (Bourdieu 2007). Pierre Bourdieu, en s'intéressant à la noblesse observait que « sans roturier, il n'y a pas de noble, ou, plus exactement, sans un roturier socialisé de manière à reconnaître le noble, à le discerner, et à lui reconnaître le statut de noble » (Bourdieu 2007).

Compte tenu de notre objet de recherche, nous appréhenderons la symbolique de la fonction, par le biais des identités narratives des collaborateurs parlementaires. Les seize-entretiens semi-directifs constitueront le mode d'enquête ici privilégié, car le plus susceptible de nous renseigner sur les ressentis de ces auxiliaires – subjectifs, narrativisés, voire romancés, mais potentiellement révélateurs de tensions. Se sentent-ils identifiés et identifiables par leur entourage, qu'il soit privé ou professionnel ? S'estiment-ils valorisés, reconnus comme disposant de propriétés et capitaux propres ? Nous tenterons de répondre à ces interrogations en deux temps : un premier portera sur le collaborateur au sein de son environnement non professionnel – relevant de sa vie privée et familiale –, et un second sur son environnement professionnel – auprès d'élus, d'institutions, de fonctionnaires, de collaborateurs, etc.

Capital symbolique des collaborateurs auprès de leur entourage non professionnel

« Imaginez que je suis un inconnu rencontré à une fête d'anniversaire. Je vous demande : quel est votre travail ? » En interrogeant les collaborateurs parlementaires rencontrés ainsi,

nous avons pu étudier les identités narratives, lorsqu'elles se destinent à des « profanes » de la politique. La réponse à cette question a souvent dépassé la simple dénomination professionnelle, pour détailler les réactions de leurs interlocuteurs, et leurs interactions. Celles-ci se caractérisent tout d'abord par un « mouvement d'intérêt », comme en témoignent les propos d'une directrice de cabinet d'un député francilien :

« Pour moi, c'est un métier comme un autre au travail. Je me lève le matin et je vais travailler pour gagner mes sous. Mais quand on me demande quel est mon métier, je sens que ce n'est pas la même chose. Quand tu dis à quelqu'un "je suis collaborateur parlementaire", la personne a un mouvement d'intérêt. Soit la personne va vouloir absolument te parler de politique, de ce qui ne va pas dans la société, de ce que vous devrez changer. Soit elle va être admirative : "Tiens, c'est top ça !" . Il y a peu de gens neutres sur ton travail. Si tu dis, "je suis caissière", les gens vont dire : "Ah ok". Alors que là, c'est rare. Ou ceux qui te disent ça, c'est ceux qui travaillent déjà dans des métiers qui suscitent l'admiration. Dans des cabinets de ministre, dans des collectivités territoriales, dans des métiers équivalents. »

L'auxiliariat parlementaire intrigue, interpelle, questionne. Il ne laisse pas indifférent. Très souvent, cet intérêt prend la forme d'une admiration, comme l'étaient deux autres collaborateurs :

« Tu dis que t'as fait un stage à l'Assemblée nationale, tout le monde te regarde et te dit : "Wow, c'est super". Je pense que ça joue aussi à l'embauche. »
(Collaborateur stagiaire à l'Assemblée nationale d'une députée francilienne)

« Quand on dit qu'on bosse à l'Assemblée, tout le monde pense qu'on est ouf. Quand je dis que je bosse pour un député, tout de suite, les gens sont très curieux. »
(Collaborateur à l'Assemblée nationale d'un député francilien)

La directrice de cabinet citée au départ soulignait toutefois que cette dynamique d'intérêt et d'admiration se restreignait aux profanes de la politique. Cette différence pourrait s'expliquer par l'hypothèse que c'est la méconnaissance de la fonction – voire de la chose publique – qui produit de l'intérêt, pousse le profane à mieux comprendre ce qui se cache derrière les multiples controverses médiatiques, mais aussi derrière les rouages

politiques de son pays. Le sentiment d'une méconnaissance de l'auxiliarat parlementaire, chez l'individu « *lambda* », est présent dans de nombreux témoignages :

« J'évite de raconter mon métier, car les gens ne comprennent pas. En plus, ma vie privée est en province. C'est très différent de Paris. Sinon, je raconte des choses publiques, des actualités politiques. C'est rare que je raconte des choses propres au milieu politique parisien. » (Collaboratrice à l'Assemblée nationale d'une députée du sud-est de la France)

« Les gens vont dire que tu as de l'influence politique sans savoir derrière ce que ça veut dire. » (Directrice de cabinet d'un député francilien)

« J'ai beaucoup de questions de la part de mes proches. C'est vrai que c'est un peu vague le métier de collaborateur parlementaire. Il y a beaucoup de gens qui pensent que je rédige des amendements, des trucs comme ça... » (Collaboratrice « communicante » à l'Assemblée nationale d'une députée du Centre de la France)

« Quand je rencontre des gens, je suis obligé d'expliquer ce que je fais. Et ça me saoule. Du coup, je lui dis : "je travaille pour une députée". Et très souvent, on me répond : "Et tu fais quoi concrètement ?" Du coup, je dois expliquer le système de l'Assemblée, de la circo.... Aujourd'hui, je n'ai plus la patience de le faire. Je la joue un peu mystérieux. » (Collaborateur « hybride » d'une députée francilienne)

Ces différents extraits d'entretiens illustrent le flou autour de la fonction, identifié dans le premier chapitre de ce mémoire. Et comme l'indique la dernière personne citée, cette nécessité d'expliquer, de raconter – d'autant plus dans le cadre de sa vie privée – peut susciter de la lassitude, voire de l'agacement. À cela s'ajoutent les discussions et débats sur les actualités politiques, qui peuvent compléter le mouvement d'intérêt et obliger le collaborateur à défendre et argumenter les choix politiques du groupe auquel il est affilié. Cette plaidoirie serait d'autant plus forte lorsque le collaborateur agit pour un député de la majorité, auquel on impute les décisions et orientations du gouvernement. Ces trois extraits en sont des exemples :

« Les gens confondent beaucoup de choses : ils pensent que tu doives défendre l'action du Gouvernement. Il te parle au repas comme s'il parlait à Emmanuel Macron. C'est souvent violent, injuste. On me fait des procès alors que je n'en ai

rien à foutre. » (Collaborateur à l'Assemblée nationale d'un député du sud-est de la France)

« Ça peut aussi [la collaboration parlementaire] t'éloigner de certains de tes proches, de tes amis qui sont dans la demande permanente. Mais on travaille, on n'est pas élu. C'est difficile de devoir argumenter le soir avec les amis et la famille. Tu as envie de dire : "Stop. En plus, vous parlez de choses que vous ne connaissez pas". Moi c'est plutôt ça qui me donne parfois envie de lâcher. » (Collaboratrice en circonscription d'une députée du sud-ouest de la France)

« Aujourd'hui, je me surprends de plus en plus à défendre ou excuser le gouvernement. À défendre ce qu'il fait. Quand les gens disent "L'Assemblée nationale n'a pas voulu voter ci ou ça", j'essaye un peu d'éduquer les gens, du genre : "C'est plus compliqué que ce que tu penses ou ce que tu as lu sur tel ou tel article." » (Collaboratrice à l'Assemblée nationale d'une députée du Centre de la France)

Outre l'intrusion de ce qui relève du professionnel dans la vie personnelle des collaborateurs, nous retrouvons ce sentiment fort de devoir « éduquer » les profanes : les auxiliaires seraient détenteurs d'un savoir, d'une culture politique, et se sentiraient chargés, mandatés d'arbitrer, de modérer, « *fact-checker* » les discussions de leur entourage non professionnel.

Par ailleurs, le flou autour de la fonction pourrait aussi permettre un imaginaire collectif basé sur « la métaphore du secret, du caché, des coulisses, voire du corruptible » (Beauvallet, Michon 2017, p. 9), délivrant une représentation romancée de la fonction, plutôt à son avantage.

Cette étude des identités narratives des collaborateurs parlementaires, à destination des profanes de la politique, et des interactions qu'elles suscitent nous a renseigné à plusieurs égards. Nous avons pu relever sur le plan symbolique que les collaborateurs sont connus et identifiés par leurs proches profanes – par leur dénomination professionnelle –, mais que la réalité quotidienne de leur fonction – leurs tâches, leurs missions, leur environnement de travail – est très largement méconnue. Bien loin de jouer en leur défaveur, cette méconnaissance de la fonction semblerait fortifier leur capital

symbolique³⁵ : elle favoriserait l'intérêt, l'admiration, une représentation idéalisée de la fonction, etc. « *Entrer à l'Assemblée nationale constitue, en d'autres termes, un rite de passage partisan qui fait changer le bénéficiaire de statut, pour devenir, aux yeux des profanes, celui qui "s'y connaît", témoin quotidien de l'actualité politique, ouvert aux grands secrets politiques et aux manœuvres d'appareil* » (Fretel, Meimon 2015, p. 531-532). Par ailleurs, ce capital symbolique légitimerait les collaborateurs à arbitrer les discussions et échanges relatifs à la politique dans le cadre de leur vie sociale non professionnelle, dans une volonté de faire de la « pédagogie ».

Capital symbolique des collaborateurs auprès de leur entourage professionnel

Si les collaborateurs de députés semblent méconnus auprès des « profanes », le sont-ils également des acteurs politiques qu'ils côtoient professionnellement ? Souvent décrites comme des « femmes et hommes de l'ombre », les identités narratives des auxiliaires politiques sont marquées par la rhétorique de l'invisibilité, du secret et des coulisses – systématique dans les entretiens menés. Fabrice Garau décrivait sa fonction comme celle de « l'invisible indispensable », une autre collaboratrice interrogée comme celle de « petits mécanismes qu'on ne voit pas » :

« Pour moi, le collaborateur a un rôle de rouage. S'il est manquant, la mécanique ne fonctionne pas. Mais dans sa globalité, il est invisible. Si je prends le vélo comme image : les roues c'est les administrateurs, le guidon c'est les présidents, questeurs... de l'Assemblée, l'armature, c'est les députés et les petits mécanismes qu'on ne voit pas, c'est les collaborateurs. Sans eux, ça ne peut pas marcher. Mais on ne les voit pas. Les experts savent qu'on est importants, les gens le réalisent aussi de plus en plus, mais on ne nous voit pas. »

Évoquant également une analogie mécanique, le chercheur Willy Beauvallet nuance l'idée d'un personnel « de l'ombre » et identifiait une prise de conscience croissante chez les acteurs politiques : « *Ils ne sont dans l'ombre que pour ceux qui sont suffisamment à distance de l'institution pour ne pas les voir. En réalité, ils agissent au vu et au su de tous les acteurs politiques, comme des groupes d'intérêt extérieurs, en raison précisément de*

³⁵ Cette observation semble, *a priori*, contradictoire avec la pensée bourdieusienne selon laquelle la connaissance est une composante essentielle du capital symbolique. Cependant, il serait plus juste de noter que cet entourage dispose d'une connaissance incomplète de ce qu'est un collaborateur parlementaire, mais suffisante pour lui conférer une valeur symbolique. L'idée, discutable mais répandue, que ce collaborateur détient une quelconque influence politique participe à cela.

leur position centrale dans les rouages complexes au cœur de la “fabrication de la Loi” » (2017, p. 156). Selon ces propos, loin d’être invisibles, les auxiliaires de députés seraient bien connus de « l’écosystème » politique, au point même d’attirer l’attention des *lobbies*, comme le confirme un collaborateur d’une députée francilienne :

*« Certains représentants d’intérêt l’ont compris
ils ne sollicitent plus les députés, mais les collaborateurs. »*

Ces différents propos semblent présenter une contradiction : les collaborateurs seraient à la fois inapparents et bien identifiés par la classe politique. Ce que cette tension semble relever, c’est que l’invisibilité régulièrement évoquée dans les identités narratives n’est pas une invisibilité cognitive, mais symbolique – au sens d’attribution de valeur. Cette population serait connue, sans être pleinement reconnue.

Ce manque de reconnaissance prendrait différentes formes. Pour la quasi-totalité des interrogés, la plus importante est celle de l’assistanat et du secrétariat dans l’activité du collaborateur :

« C’est un boulot un peu ingrat. À part quand on est vraiment conseiller politique. Sinon, je trouve que nous on est un peu à faire les tâches un peu chiantes que le député n’a pas le temps de faire au quotidien. [...] Il n’y a pas énormément de valorisation non plus. Les gens de l’extérieur pensent qu’on fait un truc génial, qu’on pèse dans le game. Alors qu’au final, voilà quoi. À part lui faciliter la vie, je n’ai pas l’impression de faire une différence. Je suis un peu remplaçable. »
(Collaboratrice à l’Assemblée nationale d’une députée du Centre de la France)

« Pour moi, un collaborateur parlementaire, c’est censé être un appui juridique. Ça peut être un appui en communication, secrétariat... Mais pour moi, dans une équipe, il faut qu’on utilise tes compétences. Mais ce n’est pas le cas : tu as des compétences, et on te demande d’en avoir d’autres. C’est ça le problème. Ils pourraient prendre une secrétaire, elle serait sûrement mieux gérer que moi les courriers, la compta... C’est un métier frustrant. » (Diplômée d’un Master de droit public, collaboratrice « juriste » d’une députée du sud-est de la France)

Si les collaborateurs parlementaires sont, comme nous l’avons vu, fortement diplômés – prédominance des Bac +5 –, les tâches professionnelles qui leur sont assignées quotidiennement semblent bien en dessous des compétences qu’ils ont développées durant

leurs études, ou du moins ne leur correspondraient pas. C'est en cela qu'ils apparaissent notablement comme un personnel surqualifié ou surdiplômé. Le manque de reconnaissance de la fonction serait avant tout un manque de reconnaissance du capital culturel de ceux qui l'exercent.

Une seconde forme d'expression de cette invisibilité symbolique reposerait dans la subordination du collaborateur à son député employeur. Celle-ci serait particulièrement forte dans de nombreuses équipes parlementaires, marquées par un style de management très vertical. C'est que déplore ce collaborateur en circonscription d'une députée du Centre de la France :

« C'est la députée qui donne les ordres. C'est un peu énervant d'ailleurs. T'as peu de place pour ce que tu penses et ce que tu veux faire. Il y a peu de place pour les initiatives. Une idée peut être ramassée en quelques secondes par un "non" ou un "oui". »

Cette « toute-puissance » du député employeur s'explique assez facilement par le travail de collaboration parlementaire où l'individualité du collaborateur s'efface au profit de celle de l'élu. Il n'existerait que par ce dernier, comme le souligne cette directrice de cabinet :

« On n'existe pas tout seuls. Un député qui n'a pas de collaborateurs parlementaires, peut-être que ça ne va pas fonctionner, mais ça reste un député. Un collaborateur parlementaire qui n'a pas de député, ça n'existe pas. »

Une illustration concrète se trouve en la question de « l'auctorialité », résumée par le sémiologue Roland Barthes ainsi : « Qui parle ? Qui écrit ? » (1964). Le parlementaire ayant une fonction essentiellement discursive – amender et voter un texte, proposer une loi, interroger le gouvernement, auditionner des acteurs, répondre aux sollicitations des administrés, etc. –, il est très fréquent que « le député délègue [...] à son assistant la formulation de ses prises de position politique » (Treille 2007, p. 98). Une part conséquente du travail du collaborateur parlementaire consiste ainsi à être « la plume », « le nègre » ou plutôt « l'écrivain », selon le terme proposé Barthes en 1964, et repris par Caroline Ollivier-Yaniv en 2003 qui s'intéressait aux conseillers ministériels. Cette forte part du secrétariat dans l'auxiliarat parlementaire – voire politique – pourrait participer à l'invisibilité des

collaborateurs sur le plan symbolique : « à défaut d’être un auteur, l’assistant accepte déjà la position de l’écrivain » (Treille 2007, p. 105).

Seulement, même sous-utilisés, effacés, subordonnés, dépendants de l’élu, les collaborateurs parlementaires seraient essentiels, vitaux à leurs employeurs :

« Aujourd’hui, pour la majorité des députés, c’est le collab qui fait le boulot. Il trouve l’idée, il fait. Le député en tire juste les mérites. Aujourd’hui, un collaborateur est un député bis. Mais sans tout l’apparat. » (Collaborateur d’une députée francilienne et ancien collaborateur d’une députée socialiste, sous la XIV^e législature)

« On n’est pas irremplaçables, mais on est quand même des denrées rares. Pour faire ce métier, il faut être fou. Tu te prends des sauts d’humeur, une pression, une charge de travail, tu supportes tout. » (Collaborateur à l’Assemblée nationale d’un francilien)

« Je pense qu’on n’accorde pas beaucoup de place au collab, alors que c’est lui qui fait tout. Les questions, les amendements, c’est nous qui faisons. On ne fait juste pas le rôle de représentation, on ne fait pas le rôle de celui qui va à la belotte le samedi soir au village. » (Collaborateur en circonscription d’une députée du Centre de la France)

« Il y a des députés, on sait très bien qu’avec leurs collabs, ça se passe mal. J’ai envie de leur dire : “partez”. Parce qu’un député sans collab, il n’est rien. C’est beaucoup les collabs qui font vraiment les choses. » (Collaborateur « hybride » d’une députée francilienne)

Les identités narratives sont marquées par cette tension : l’auxiliaire de député est à la fois dépendant de son employeur (en cas de *turn-over*, de licenciement, le collaborateur parlementaire n’en est plus un) et à la fois indispensable à son employeur (« *un député sans collab, il n’est rien* »). Ce que cette tension semble révéler, c’est que le collaborateur *en tant qu’individu* est remplaçable, mais que *son rôle*, sa fonction – peu importe de quel individu il s’agit – est nécessaire, voire indispensable au député.

En 2005, Guillaume Courty, dans son ouvrage *Le travail de collaboration avec les élus*, expliquait que les différentes tensions précédemment observées en la thèse que les

collaborateurs parlementaires constituent une population dominée, dominée par des dominants qui ne sont autres que les députés employeurs : « *Dominés, ils [les collaborateurs parlementaires] le sont par la remise de soi qu'impliquent ces fonctions. Seule une notoriété par ricochet peut les concerner en provenant pour une partie de celle obtenue par l'élu ou le groupe employeur et, pour l'autre, de celle octroyée par l'institution à ces membres même les moins légitimes. [...] Cette domination est également impliquée par la fonction à laquelle l'élu peut mettre fin, sans justification. On en trouve d'autres traces comme [...] le refus de leur comptabiliser les années travaillées une fois qu'ils ont intégré la fonction publique. Elle s'observe enfin dans ce propos, maintes fois repris, de ceux qui s'affirment comme irremplaçables ("il" ne pourrait rien faire sans moi), et qui ne perçoivent pas que ce sentiment est déjà et avant tout la preuve qu'ils ne peuvent que difficilement être autre chose* » (2005, p. 17).

Cette étude du capital symbolique des collaborateurs parlementaires a amené, à notre connaissance, des asymétries entre l'entourage non professionnel et l'entourage professionnel. Dans l'entourage « profane », la méconnaissance de la fonction semble lui conférer de la valeur – elle constituerait à leurs yeux une activité « prestigieuse », occupée par des personnes « mystérieuses », mais influentes. Dans l'entourage « politique », en revanche, la fonction est connue³⁶, mais faiblement reconnue. Ce manque de capital symbolique apparaît comme directement lié au rapport de domination qui structure la fonction : bien que surqualifié, le collaborateur est dépendant du bon vouloir de son député employeur. Il n'existe que par sa procuration et jouit d'une notoriété uniquement « par ricochet ». Ce constat nous pousse à formuler un questionnement, qui pourrait faire l'objet d'un autre travail de recherche : la connaissance de la fonction contribue-t-elle à affaiblir sa reconnaissance ? Et inversement, la méconnaissance de la fonction participe-t-elle à lui conférer de la valeur ?

³⁶ Nous le verrons plus tard : celle-ci a été occupée dans le passé par de nombreux élus.

Section III – Les collaborateurs en luttes symboliques

Les deux premières sections de ce chapitre ont dressé deux grandes observations : les collaborateurs parlementaires constituent une population dotée d'un *fort capital culturel* (hautement diplômée), et, en même temps, qui se décrit comme *privée de capital symbolique* (manque de reconnaissance), par leur entourage professionnel. Si certains – comme Fabrice Garau – estiment qu'il s'agit d'une tension de la fonction qu'il faut accepter, beaucoup d'autres la refuseraient ou tenteraient d'y remédier : « il ne s'agit surtout pas de se mettre en avant comme beaucoup de collaborateurs le font » soulignait l'auteur de *La consternation*. Ils se lanceraient dans des « luttes symboliques », selon l'expression proposée par le sociologue Pierre Bourdieu, en 1997 : « *Le monde social est [...] à la fois le produit et l'enjeu de luttes symboliques, inséparablement cognitives et politiques, pour la connaissance et la reconnaissance, dans lesquelles chacun poursuit non seulement l'imposition d'une représentation avantageuse de soi, comme les stratégies de "présentation de soi" magnifiquement analysées par Goffman, mais aussi le pouvoir d'imposer comme légitimes les principes de construction de la réalité sociale les plus favorables à son être social (individuel et collectif, avec par exemple les luttes sur les limites des groupes) ainsi qu'à l'accumulation d'un capital symbolique de reconnaissance* » (p. 223). La conception bourdieusienne des « luttes symboliques » semble ainsi faire écho à la conception ricœurienne de « l'identité narrative » qui structure nos recherches : l'enjeu derrière ces deux notions est de façonner, construire, une représentation de soi la plus avantageuse, la plus favorable sur le plan symbolique.

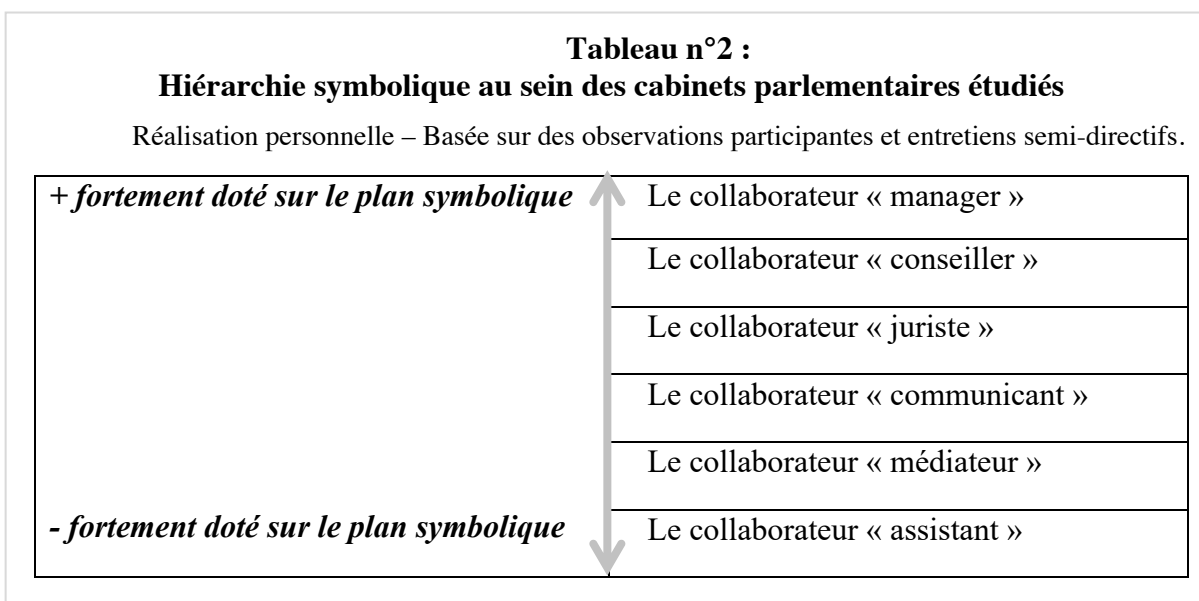
Dans cette dernière section, nous nous efforcerons de faire interagir ces deux notions, en nous intéressant à trois catégories de luttes symboliques distinctes : celles qui animent les collaborateurs parlementaires *entre eux*, puis celles qui les confrontent aux *députés employeurs* et enfin celles qui les confrontent aux autres auxiliaires politiques – dans notre cas, nous nous intéresserons aux *administrateurs de l'Assemblée nationale*.

Luttes symboliques entre collaborateurs parlementaires

Si Guillaume Courty décrit les collaborateurs parlementaires comme des auxiliaires « dominés » (2005, p. 17), il existe de grandes disparités au sein de cette population quant à la reconnaissance de cette domination et son acceptation. Certains peuvent la nier, d'autres chercher à l'atténuer, la démentir ou tenter de s'en affranchir. Nous l'avons constaté lors de l'étude des typologies : la fonction de collaborateur parlementaire n'est pas

monolithique, et regroupe une pluralité de rôles et missions professionnels. C'est ainsi qu'individuellement, des auxiliaires de députés ont pu se lancer dans des luttes symboliques, avec l'objectif de construire une réalité sociale qui leur serait plus favorable.

Comment ces luttes symboliques vont-elles se traduire ? Nos observations participantes, nos entretiens semi-directifs et notre étude des profils *LinkedIn* nous amènent à émettre l'hypothèse qu'une hiérarchie symbolique existe au sein des cabinets parlementaires, et que celle-ci distingue un collaborateur d'un autre.



Le plus fortement doté en capital symbolique serait le « manager », suivi du « conseiller » et du « juriste », qui occupent les rôles les plus reconnus, valorisés. De fait, le premier, souvent appelé « directeur de cabinet » (ou plus rarement « chef de cabinet ») se place symboliquement au-dessus de ses collègues, puisqu'il a pour responsabilité de les superviser (cf. Premier chapitre, section II). Il bénéficie, de surcroît, d'une « délégation d'autorité » (Beauvallet 2014) qui lui permet de représenter le député, prendre une décision en son nom, etc. Dans ce cas, la dénomination professionnelle intervient comme un moyen de lutte symbolique :

« Si je sens que je dois établir un rapport de force, je dis que je suis la directrice de cabinet du député. Pour que la personne comprenne bien que j'ai été envoyée, que je gère le plus la coordination de l'équipe. » (Directrice de cabinet d'un député francilien)

Également plus valorisé, le collaborateur « conseiller » se rapproche symboliquement du conseiller ministériel. Éloigné de la figure de l'exécutant, il réalise les tâches les plus nobles, au sens de plus réflexives, stratégiques. Le « juriste », figure la plus classique de l'auxiliaire parlementaire, s'apparente, quant à lui, à l'administrateur de l'Assemblée nationale, reconnu pour sa très forte expertise législative. Toutefois, sa dépendance aux prises de responsabilités de son député employeur – comme nous l'avons vu précédemment – fait régulièrement de lui un collaborateur « fantôme » ou « assistant », ce qui peut pâtir à sa reconnaissance.

Dans une position symbolique intermédiaire, le rôle du collaborateur « communicant » apparaît comme « relativement nouveau et peu stabilisé » (Neihouser 2020, p. 63). Comme l'observait Caroline Ollivier-Yaniv en s'intéressant aux auxiliaires ministériels, le « communicant » ou « l'écrivain » joue le rôle d'un traducteur, d'un interprète : « *Il est celui qui va permettre le passage d'un registre de langage technique et complexe [...] à un registre ordinaire, celui du langage courant* » (2003). S'il est plus éloigné des travaux législatifs – qu'il publicise, sans nécessairement y prendre part – il peut bénéficier d'une proximité symbolique et fonctionnelle avec l'élu. Nous avons pu constater, durant nos observations en qualité de collaborateur « communicant », que généralement, le député employeur constitue l'unique intermédiaire dans le processus de validation des productions discursives. Une collaboratrice dans un rôle analogue en témoigne :

« Elle [la députée] aime bien avoir la main sur toute la communication, ce que je comprends. On la représente, elle. Alors il ne faut pas dire quelque chose qu'elle ne pense pas ou auquel elle n'adhère pas forcément, ou inversement. »

L'attention portée à la communication est d'autant plus forte que ces dernières mandatures ont été marquées par l'émergence, puis la montée en puissance, des réseaux sociaux numériques, et notamment de *Twitter* qui s'est imposé progressivement comme « l'outil de communication politique incontournable » (Douay, Reys 2016). Ces différents éléments favorisent les interactions entre « communicant » et élu politique – interactions d'ailleurs régulièrement empreintes d'empathie, de complicité ou même d'estime (Ollivier-Yaniv 2003).

Moins dotés en capital symbolique, les collaborateurs « médiateur » et « assistant » traiteraient des tâches « considérées comme les moins nobles (car les plus éloignées du

travail parlementaire et des centres du pouvoir) » (Beauvallet 2014). Cependant, cette hiérarchie se base sur Paris comme le centre du pouvoir, et sur les missions législatives comme l'essence de la fonction. Si cela est bien le cas, différents chercheurs constatent une « valorisation contemporaine de la proximité », comme Christian Le Bart et Rémi Lefebvre, à qui est empruntée cette expression (2005). Dans ce contexte, l'ancrage territorial, en circonscription, est essentiel pour le député (et notamment en vue de sa réélection). De plus, cette proximité peut aussi faire l'objet d'une aspiration du collaborateur lui-même à « être sur le terrain » et à se distancier du jeu politique « politicien ». Quelques collaborateurs interrogés s'inscrivent dans cette volonté :

« Qu'est-ce que j'apporte aux autres, à l'humanité ? Je me trouve plus utile dans le service public. En circo, on fait plein de trucs. On peut aider les administrés, les entreprises... » (Collaborateur « hybride » d'une députée francilienne)

« Je suis plus dans l'action, le faire, faire bouger les situations pour les gens. Plus que dans l'action de la politique pure et dure. »

(Collaboratrice en circonscription d'une députée du sud-ouest de la France)

En ce qui concerne « l'assistant », de la même manière que pour le « communicant », il apparaît comme plus susceptible de développer une intimité et une confiance avec l'élu, par sa dépendance vis-à-vis de celui-ci. Cette dépendance est directement liée à ses tâches quotidiennes : gérer ses dépenses, ses comptes, s'occuper des demandes relatives à sa vie privée, etc.

Pour les collaborateurs de députés, l'enjeu pour s'élever symboliquement serait de progressivement se voir attribuer un rôle ou des tâches relevant du haut de la hiérarchie. Il est ainsi récurrent que des collaborateurs en circonscription, souvent « médiateurs », mentionnent des contributions dans les travaux législatifs de l'Assemblée nationale :

« En circo, on travaille aussi sur des notes sur des sujets. On est là pour alimenter le travail à Paris. On travaille en réseau. » (Collaboratrice en circonscription d'une députée du sud-ouest de la France)

« Le travail local nourrit le travail à l'Assemblée nationale. Le jour où il y a une loi qui concerne un acteur local, on peut se saisir d'un problème ou d'un enjeu. »
(Collaborateur en circonscription d'un député francilien)

L'enjeu pour ces collaborateurs est de faire valoir la pertinence de leur regard, leur ressenti local, sur les enjeux nationaux. D'autres formes que peut prendre cette ascension symbolique sont la répartition d'un emploi du temps « hybride », entre circonscription et Assemblée nationale (pour un collaborateur qui œuvrait jusqu'alors uniquement localement), ou encore l'attribution d'un rôle de « manager » à un collaborateur « médiateur », « communicant », voire « assistant ».

Si la hiérarchie symbolique précédemment présentée est éclairante, elle reste à considérer à la lumière d'une certaine conception de la réussite sociale – souvent centrée sur Paris, sur des enjeux nationaux, sur des tâches professionnelles réflexives et stratégiques plus qu'exécutantes ou assistantes, et enfin sur une reconnaissance extérieure plus qu'interne à l'équipe. Par ailleurs, la position symbolique qu'un collaborateur y tient n'est pas figée : il peut y évoluer (vers le haut, comme vers le bas), voire même associer deux rôles aux valeurs symboliques très éloignées.

Un second vecteur de différenciation symbolique entre les collaborateurs se trouve en la personne pour laquelle il travaille. Responsabilités législatives, responsabilités au sein du groupe politique, visibilité médiatique du député sont autant d'éléments susceptibles de distinguer et participer à la reconnaissance d'un collaborateur au détriment de l'autre. Sur les 225 comptes *LinkedIn* d'auxiliaires étudiés, 32 profils mentionnent des responsabilités particulières du député employeur (présidence de commission ou groupe, responsabilité d'un texte, *whip*³⁷, GAP,³⁸ etc.), soit 14 %. Ramenée aux comptes *LinkedIn* mentionnant le député employeur – 82 profils (36 %) –, cette part monte à 39 %. L'affiliation à un député permet régulièrement à un collaborateur de se différencier grâce aux responsabilités que celui-ci occupe. Éric Treille identifiait dès 2007 un lien de causalité entre reconnaissance sociale du député et reconnaissance sociale du collaborateur : « *Le travail d'écrivain de l'assistant est fortement encadré par son propre statut et par les ressources sociales de leur député. Plus le député a une position élevée au sein des instances nationales du PS, plus son assistant trouve d'appuis* » (p. 101).

³⁷ « Chaque groupe désigne au sein de chaque commission un parlementaire spécialement chargé de faire respecter la consigne de vote adoptée par le groupe au cours de ses réunions. Ce parlementaire est habituellement appelé *whip* et joue un rôle similaire à celui du *whip* anglais » (Reignier 2013).

³⁸ Les GAP – groupes thématiques d'animation politique – est une initiative du groupe LREM, qui vise à créer des espaces de dialogue en interne.

Luttes symboliques avec les députés employeurs

Nous venons de le voir : les luttes symboliques peuvent être individuelles et viser à démarquer un collaborateur parlementaire de ses pairs. Mais ces luttes symboliques peuvent également prendre des formes collectives : elles ne visent plus à simplement accroître la connaissance et reconnaissance d'un agent, mais avant tout d'un groupe – dans notre cas, les auxiliaires de députés. Lors de nos différentes recherches et observations, nous avons observé que les luttes collectives, jusqu'alors existantes, visaient principalement les députés employeurs, et « par ricochet » l'institution de l'Assemblée nationale. L'obtention d'une meilleure reconnaissance de la fonction passerait alors par le dialogue social, entre organisations syndicales et associations de collaborateurs d'une part, et l'association des députés employeurs et le bureau de l'Assemblée nationale d'autre part³⁹. Ces luttes ne sont pas uniquement symboliques – certaines concernent la rémunération des collaborateurs, leurs conditions de travail... –, mais elles apparaissent comme interdépendantes, inséparables : « *Si le syndicalisme est un acteur essentiel des luttes sociales, il est aussi au cœur des luttes symboliques pour définir les objectifs et les moyens légitimes de ces luttes* » (Ethuïn, Yon 2014).

Bien que le dialogue social entre collaborateurs et parlementaires ait existé lors des précédentes législatures, les différentes controverses médiatiques de 2017 constitueraient – selon les identités narratives des auxiliaires LREM – une étape majeure vers une construction de « leur statut »⁴⁰. Ainsi, lors de nos entretiens semi-directifs, plusieurs collaborateurs de députés ont souligné une meilleure reconnaissance de la fonction, notamment depuis le début de la XV^e législature :

« L'Assemblée nationale, du fait de ce nouveau mandat (et du non-cumul des mandats), se rend compte enfin du rôle du collaborateur parlementaire. Ça commence à se réveiller. L'idéal serait d'avoir un statut. [...] À l'AN, il y a une déontologie, il y a des représentations syndicales, il y a l'association des députés employeurs... Il y a tout ça qui se met en place. Ça permet qu'il n'y ait pas de

³⁹ « Le Bureau exerce une compétence générale sur l'organisation et le fonctionnement interne de l'Assemblée. Composé de 22 membres : - le Président de l'Assemblée nationale, - les six vice-présidents, - les trois questeurs, - les douze secrétaires. C'est la plus haute autorité collégiale de l'Assemblée nationale. » Assemblée nationale [en ligne], <http://www2.assemblee-nationale.fr/15/le-bureau-de-l-assemblee-nationale>, page consultée le 16 août 2020.

⁴⁰ Très présente dans les identités narratives, la notion de « statut » fait référence à la quête d'une reconnaissance institutionnelle de la fonction, qui permettrait d'en améliorer les conditions de travail (Phélippeau 2005, p. 75-77).

dérives... [...] À mes yeux, ça avance. Ça commence à éveiller les consciences des députés. » (Directrice de cabinet d'un député francilien)

« Le métier a pris de la visibilité depuis. Avant, c'était archi invisible. Aujourd'hui, on est sur le site de l'Assemblée. Notre nom y est inscrit. C'est une sorte de reconnaissance. » (Collaborateur à l'Assemblée nationale d'un député francilien)

« Avant l'affaire Fillion, cette profession était invisible. On n'avait pas d'adresse email sous la précédente législature. Maintenant, on a enfin une fiche de poste ! Avec différentes missions. Il y a des négociations sur la partie salaire, pour pallier les grands écarts qui existent. Des échanges ont lieu avec les questeurs, le président de l'Assemblée, l'Association des députés employeurs... L'idée, c'est de faciliter le lien. [...] On tend vers une meilleure reconnaissance du métier du collaborateur. Le secrétariat général du groupe est à l'écoute. On est vigilant pour les affaires, comme de harcèlement sexuel. » (Ancienne collaboratrice de députés engagée dans la représentation associative de la fonction, aujourd'hui conseillère du groupe LREM à l'Assemblée nationale)

Si ces témoignages semblent s'accorder sur des changements *récents*, nous devons tenir compte du fait que les collaborateurs qui les formulent n'étaient pas en fonction lors des précédentes législatures. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que cette progression n'est pas une observation directe qu'ils ont pu mener, mais plutôt un constat qui leur a été rapporté. À leur différence, un collaborateur ayant travaillé durant la précédente législature nuance, lors de notre entretien, l'idée d'une amélioration significative du statut :

« Je n'ai pas vu de vrai changement dans la prise en compte du collab. Le seul, pour la blague, c'est qu'on est passé du champagne au cidre pour les vœux du président de l'Assemblée. Après, les collabs sont peut-être mieux considérés, car ils font tout le taff. Avant, il y avait une supériorité du député sur son équipe. »

Tableau n°3 :
Acteurs du dialogue social relatif à l'emploi des collaborateurs parlementaires

Réalisation personnelle – Corpus de CR de réunions, accords collectifs, articles et entretiens.

<i>Organisations syndicales représentant les collaborateurs de députés</i>						
Confédération française démocratique du travail – Syndicat des mouvements et associations (CFDT-SMA)	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)	Syndicat national des collaborateurs parlementaires – Force ouvrière (SNCP-FO)	Confédération générale du travail – Collaborateurs parlementaires (CGT-CP)	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) – Parlement, section Assemblée nationale	Union syndicale Solidaires – Assemblée nationale	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) – Union Syndicale des Collaborateurs Parlementaires (USCP)

<i>Associations de collaborateurs parlementaires à l'Assemblée nationale</i> <i>Les éléments en bleu constituent des indications à titre d'information</i>			
Cercle des collaborateurs et attachés parlementaires (gauche – centre gauche)	Association des Collaborateurs progressistes (centre – LREM)	Association des collaborateurs démocrates (centre – Modem)	Association Française des Collaborateurs Parlementaires (droite – centre droit)

<i>Représentants des députés employeurs</i> <i>Les éléments en bleu constituent des indications à titre d'information</i>	
Association des députés employeurs (depuis 2016)	Bureau de l'Assemblée nationale (et notamment les questeurs)

La cérémonie de vœux mentionnée par ce collaborateur est communément appelée « galette des collaborateurs ». Celle-ci apparait comme « le temps, un jour dans l'année, de mettre en lumière ceux que l'on ne voit jamais, mais dont le talent est la force de notre Assemblée », selon le discours de Claude Bartolone en 2015⁴¹. C'est aussi un rendez-vous annuel durant lequel le président de l'Assemblée nationale répond et s'engage, face aux différentes revendications – sociales, symboliques, économiques, syndicales, etc. – des collaborateurs parlementaires⁴². À l'occasion de l'édition 2020 à laquelle nous avons pu

⁴¹ BARTOLONE Claude, 2015, « Vœux aux collaborateurs parlementaires » [en ligne], <http://presidence-14.assemblee-nationale.fr/le-president/discours/voeux-aux-collaborateurs-parlementaires>, page consultée le 16 août 2020.

⁴² Une étude que nous avons pu mener sur les discours rendus publics, des présidents de la XV^e et XIV^e législatures illustrent la prédominance que ces enjeux y tiennent : 71 % du discours de Claude Bartolone en 2015, 59 % en 2017 et 58 % du discours de François de Rugy en 2018.

assister, Richard Ferrand a affirmé, durant plus d'un tiers de son discours⁴³, la professionnalisation de la fonction, et semblait s'en réjouir, s'y associer, s'en féliciter :

« À mesure que le travail de collaborateur s'est professionnalisé, vous avez acquis des droits, des garanties, et c'est une évolution que j'approuve pleinement, moi qui suis depuis toujours un partisan du dialogue social et de la concertation. »

Il évoquait également des « avancées significatives » depuis 2017, sous-entendant « depuis l'arrivée et la présidence de LREM à l'Assemblée nationale ». Ces « avancées » reposaient sur quatre mesures : la création de l'Association des députés employeurs [datant de la présidence de Claude Bartolone], la mise en place d'un « dispositif de places de crèches dans les établissements aux abords du Palais Bourbon », « la sécurisation de la rue de l'Université et des abords de l'Assemblée nationale pour [...] les cyclistes et les piétons » et la création d'une cellule de lutte contre le harcèlement. À plusieurs reprises, il a associé ses propos à des hommages – bridant les genres discursifs –, comme à Thierry Besnier, ex-collaborateur décédé et ancien secrétaire général de Force Ouvrière pour les collaborateurs de l'Assemblée nationale, ou encore à Armelle Cizeron, collaboratrice décédée à la suite d'un accident de la route aux abords de l'Assemblée en 2018.

Si le syndicalisme chez les auxiliaires politiques n'est pas notre objet de recherche premier, ni les discours relatifs des présidents de l'Assemblée nationale, ces quelques éléments viennent nous éclairer quant à l'existence de luttes collectives au sein de la fonction. Sans être unanimes, les identités narratives mentionnent globalement une meilleure reconnaissance, ces dernières années, de la fonction et du statut de ceux qui l'exercent. Étant donné la très forte part de nouveaux collaborateurs parlementaires sous l'actuelle législature⁴⁴, ces identités narratives assurant jouir d'un meilleur capital symbolique pourraient être influencées par d'autres discours (institutionnels, syndicaux, médiatiques, etc.). Cette hypothèse s'inscrit dans l'idée de « dialogisme » : un énoncé se produit toujours en interaction avec d'autres énoncés (Bakhtine 1978). Les identités narratives de collaborateurs LREM semblent donc sous l'influence d'autres énoncés et énonciateurs.

⁴³ Parmi les 1243 mots composant son discours, 487 traitent des acquis sociaux et du dialogue social, relatifs aux collaborateurs parlementaires (39 %). FERRAND Richard, 2020, « Cérémonie des vœux aux collaborateurs de députés et collaborateurs de groupe » [en ligne], <https://presidence.assemblee-nationale.fr/activites/discours/2259>, page consultée le 26 août 2020.

⁴⁴ Dans notre étude *LinkedIn*, ils sont 75 % à avoir indiqué être des « primo-collaborateurs ».

Luttes symboliques avec les administrateurs de l'Assemblée nationale

Didier Demazière et Patrick Le Lidec définissaient le travail politique comme « une activité collective », exigeant « l'enrôlement et la rémunération d'une multitude de professionnels, agencés en collectifs hybrides » (Demazière, Le Lidec 2014, p. 22). Si les collaborateurs parlementaires constituent l'un de ces collectifs, d'autres collectifs constitués d'autres auxiliaires politiques travaillent auprès des députés français. Parmi eux se trouvent les fonctionnaires de l'Assemblée nationale, dont les administrateurs. Chargés « d'assister les élus dans leur travail législatif » (Baloge 2017, p. 53), leur rôle, *a priori* proche de celui des collaborateurs, placent ces deux acteurs au sein de « chaînes de coopération » (Becker 1988), mais aussi d'une « rude lutte des classes » (Fretel, Meimon 2015, p. 529). En conclusion de ce chapitre, nous émettrons et discuterons du postulat suivant : collaborateurs de députés et administrateurs de l'Assemblée nationale constituent des « associés rivaux », selon l'oxymore proposé par Jean-Baptiste Legavre pour qualifier la relation entre journalistes et communicants politiques (Legavre 2011). Les collaborateurs interrogés lors des entretiens ayant peu évoqué ce sujet, la réponse que nous tenterons d'y apporter se basera essentiellement sur des lectures, des observations que nous avons pu faire et des interactions informelles que nous avons pu avoir avec ces fonctionnaires, lors des deux stages professionnels précédemment présentés.

Au-delà de partager une mission, assez générale – assister les députés dans leurs travaux législatifs –, les administrateurs de l'Assemblée nationale et les collaborateurs présentent de nettes différences au regard de leurs capitaux. Tout d'abord, à la différence des auxiliaires de députés majoritairement diplômés de masters universitaires, d'IEP de province et d'écoles privées, les trajectoires des fonctionnaires de l'Assemblée nationale sont marquées par un passage à Science Po Paris, où ils « acquièrent d'abord des capitaux scolaires et symboliques fortement valorisés au sein des champs politiques et administratifs, y côtoient des étudiants visant d'autres postes prestigieux au sein de l'appareil d'État et rencontrent, par le biais des enseignements et des stages, des acteurs susceptibles de leur inculquer une culture d'élite qu'ils reproduiront une fois leur concours réussi » (Baloge 2017, p. 59). Permettant des « stratégies de reconversions légitimes », le concours pour devenir administrateur de l'Assemblée nationale se rapprocherait – en sa nature – de celui pour intégrer l'ENA, même si le prestige y était moins fort (Baloge 2017, p. 60, Oger 2008). Ces éléments – scolarité, *habitus* culturel, admission – viennent dès lors placer les administrateurs dans une position symbolique élevée au sein de l'institution.

Dominants, alors que les collaborateurs sont dominés, ils bénéficient « d'un cadre statutaire privilégié, leur assurant stabilité, indépendance et des conditions de vie très confortables⁴⁵ » (Beauvallet 2014). Cette position dominante s'expliquerait également, selon Willy Beauvallet, par la croyance « dans la parfaite neutralité politique de ces agents, dont le travail se limiterait à un accompagnement technique qui n'empièterait aucunement sur les arbitrages politiques dont les élus sont supposés rester, en toute circonstance, les maîtres absolus ». Institutionnalisée et reconnue, la fonction d'administrateur se démarquerait ainsi du rôle précaire de collaborateur parlementaire, comme le souligne cet auxiliaire d'un député francilien :

« Dans l'institution, je trouve qu'on se bat contre des moulins à vent. L'institution est tellement grosse, puissante et toi tu as un pouvoir réduit. C'est comme avoir une voiture sans permis, alors que les autres ont une Lamborghini. Tu avances à 50 à l'heure. Du coup, tu as beau faire des trucs, mais vu que l'administration est hyper bien organisée, ficelée, toi ton rôle s'arrête à aider un député. »

Si les collaborateurs à l'Assemblée nationale croisent quotidiennement les administrateurs, leurs interactions sont généralement très réduites. Ainsi, à la cafétéria du 233 boulevard Saint-Germain et à celle du 101 rue de l'Université, les deux groupes se juxtaposent sans presque ne jamais se mélanger ou interagir. Cette logique « d'entre soi » est permise par l'attachement, chez les fonctionnaires, à des frontières sociales et professionnelles nettes, tout en faisant abstraction de préférences politiques (Courty 2005, p. 21). Chez les collaborateurs parlementaires, ce sont, au contraire, les clivages politiques qui structurent la sociabilité : lors de nos cinq mois passés au Palais Bourbon, jamais – à l'exception d'une seule fois, suite à une initiative personnelle – nous n'avons déjeuné avec un collaborateur d'un autre groupe politique que LREM. Les quelques échanges qui peuvent exister entre les cabinets parlementaires et les administrateurs s'inscrivent – très généralement – dans le cadre de responsabilités législatives du député (présidence, rapport, responsabilité d'un texte, etc.). Ainsi, il existe de vastes disparités : ce sont les collaborateurs de députés « dont l'activité législative est la plus forte » (Baloge 2017, p. 63) qui sont les plus susceptibles de côtoyer leurs – supposés – « associés rivaux ».

⁴⁵ Bien que nous ayons choisi de mettre au « second plan » le capital économique dans ce mémoire, celui-ci constitue un critère de différenciation notable entre ces deux groupes : « les salaires en fin de carrière [des administrateurs] atteignent [...] des sommes figurant parmi les plus élevées de l'ensemble de la fonction publique française » (Baloge 2017, p. 57).

À la vue de ces observations, l'oxymore proposé par Jean-Baptiste Legavre semble inapproprié pour qualifier la relation qui unit collaborateurs de députés et administrateurs de l'Assemblée nationale. Toutefois, cette expression est intéressante à plus d'un égard. Associés, ils peuvent être amenés à le devenir lorsqu'un député est chargé de « rapporter » un texte ou une thématique⁴⁶. Dans cette situation, une répartition des tâches sera convenue entre les administrateurs et les collaborateurs parlementaires. L'interdépendance qui caractérise ces acteurs s'illustre dans l'organisation d'auditions, à laquelle nous avons pu prendre part : « *C'est le collaborateur personnel qui seul connaît les contraintes d'agenda du rapporteur. Les échanges entre l'administrateur et l'assistant sont donc indispensables et fréquents à ce stade. L'implication de l'assistant peut aller jusqu'à la participation à la définition des positions de fond sur le texte en discussion ; tout dépend du rôle qu'il joue habituellement auprès du rapporteur dans les autres aspects de sa vie parlementaire* » (Szi 2009). Ces deux groupes partagent, par ailleurs, une position « d'écrivain » (Barthes 1964), une mission de « tenir la plume » du député, d'écrire en son nom (Abélès 2000, p. 110-113). L'invisibilité qui résulte de cette mission apparaît comme inhérente à ces deux fonctions. Elle peut également faire de l'administrateur et du collaborateur des concurrents : « *Si le rapporteur souhaite donner un tour spécialement politique à son intervention, il peut préférer confier la rédaction du discours de séance publique à son assistant* » (Szi 2009). La reconnaissance croissante du rôle du collaborateur et le haut niveau de qualification qu'il dispose pourraient participer « à une contestation de la position dominante des administrateurs et à une intensification de la concurrence entre ces deux acteurs, au point d'en faire rivaux » (Baloge 2017, p. 70). Ainsi, ces deux groupes peuvent être, à la fois, associés et rivaux. Néanmoins, cette association ou concurrence ne peut occulter les différences majeures – sociales, symboliques, économiques, culturelles – qui les distinguent, et demeurent encore actuelles.

⁴⁶ Il faut distinguer ici le rôle de rapporteur d'un projet ou d'une proposition de loi, du rôle de présenter un rapport d'information.

Troisième chapitre – La fin des « apparatchiks » ?

« Ils ont fait sciences-po, passé ou non un concours de l'administration, regardé autour d'eux... Et finalement trouvé un poste d'attaché parlementaire ou un job dans une collectivité et, pour les plus chanceux ou les plus habiles dans un "Cabinet". Dans ces milieux un tantinet confinés, ils ont pris le virus. [...] Cinq ou dix ans ont passé, ils entrent à leur tour dans la piscine. [...] Ils gagnent ou ils perdent, mais ils demeurent dans cet entre-soi réconfortant où l'on partage les mêmes idées avec pour conséquence de croire toujours avoir raison. [...] Entrés tôt dans le tunnel, ils n'en sont jamais ressortis. »

*– Michèle Delaunay, ancienne députée et ministre, 2014,
« Le tunnel, ou comment faire carrière sans mettre un pied dans la vraie vie » (blog)*

« Quand tu ne prends pas des politiques pour faire de la politique, ça devient compliqué. [...] Quand tu as commencé par la politique – ce qu'on reprochait aux "apparatchiks" –, c'était des gens convaincus. Ils avaient cette flamme et cette essence depuis tout jeune. Mais aujourd'hui, ça ne se voit plus. Ils ont un avis politique, mais la vie politique n'est pas ce qui détermine leur vie. J'ai sans doute plus de connaissance politique que les trois quarts des députés "En Marche!". Après, c'était aussi une stratégie de Macron : de pouvoir régner seul, sans contrepouvoir. »

*– Collaborateur d'une députée francilienne,
ancien collaborateur d'une députée socialiste, sous la XIV^e législature*

Désignant initialement les membres de l'appareil du parti communiste soviétique, la dénomination « apparatchik » s'est peu à peu élargie pour qualifier – de manière souvent péjorative – les membres installés d'une administration, d'une institution ou d'un parti politique. Ainsi, le journaliste Jean-Baptiste Forray, dans son essai *La République des Apparatchiks*, a formulé une critique des « professionnels de la politique » : ces personnes qui vivent *pour* et *de* la politique (Weber 1919), entrées dans « le tunnel » et jamais ressorties pour reprendre les termes employés par Michèle Delaunay.

Dans le présent chapitre, nous émettrons l'hypothèse inverse : celle d'une récente « profanisation » de la vie politique française, qui signerait la disparition – du moins partielle – des « apparatchiks ». Tout d'abord, nous discuterons du postulat que les profils

de collaborateurs parlementaires LREM sont globalement peu politisés, en nous intéressant à la place que tient le militantisme dans leurs identités narratives, *avant*, mais aussi *durant* leur fonction d'auxiliaire. Ensuite, nous étudierons les perspectives – professionnelles et électorales – de la population étudiée.

Section I – Politisation et militantisme des collaborateurs « marcheurs »

En exerçant une activité *professionnelle* rémunérée, auprès d'un élu *politique*, le collaborateur est « souvent pris dans une confusion professionnelle et militante » (Fretel, Meimon 2015, p. 531). La figure de l'auxiliaire de député a souvent été celle du militant rétribué pour son engagement lors de campagnes électorales, ou encore du jeune partisan prometteur, destiné à une carrière politique toute tracée. Seulement, l'institutionnalisation progressive de cette fonction aurait pour conséquence la professionnalisation et la rationalisation du métier d'auxiliaire politique (Fretel, Meimon 2015, p. 546). Nancy Canoves Fuster, en s'intéressant aux collaborateurs de députés communistes, estimait que ce tournant a débuté dans les années 1980, lorsque la gauche est arrivée au pouvoir : « *Les collaborateurs communistes, militants, dont s'entouraient les députés jusque-là, ont un profil trop différent de ceux de leurs collègues de la majorité, et a fortiori des "élites" de gauche qui peuplent les nouveaux cabinets ministériels et avec lesquels ils n'arrivent pas toujours à nouer le contact de façon efficace [...] Les critères de recrutement évoluent. Petit à petit, le nombre d'assistants recrutés uniquement sur une base militante recule face aux diplômés de l'enseignement supérieur* » (Canoves Fuster 2006, p. 89). Sébastien Michon qui a étudié, quant à lui, les assistants au Parlement européen notait lui aussi que « [...] leur recrutement a fait l'objet d'une rationalisation. Les critères politiques (les militants fidèles), et même relationnels (les membres de la famille ou les " fils de" ...), déclinent au profit d'autres, plus méritocratiques : des parcours universitaires et professionnels européanisés, évalués par un entretien d'embauche, voire même par un test écrit – réalisation d'un essai et d'un communiqué de presse en condition réelle –, ne sont plus rares » (Michon 2005, p. 119). Ainsi, la figure de l'auxiliaire politique serait, au cours des quatre dernières décennies, de moins en moins celle du militant, et de plus en plus celle du technocrate hautement diplômé.

Cette dynamique de dépolitisation et de technisation de l'auxiliariat politique pourrait se confirmer, voire s'intensifier sous l'actuelle législative. Placées sous le signe du

« renouvellement » (Michon 2019, p. 217), les élections présidentielles et législatives de 2017 ont été marquées par l'avènement et la réussite de « partis-mouvements », créés « par en haut pour asseoir les ambitions présidentielles de leur *leader* autoproclamé » – dont « La République En Marche ! » et « La France insoumise » semblent les meilleurs exemples (Lefebvre 2018, p. 22). En tentant de « subvertir le modèle partisan traditionnel jugé “bureaucratique” et inefficace pour régénérer une vie politique “fossilisée” par “les partis du système” » (2018, p. 26), ces deux formations ont permis – en partie du moins – l'arrivée d'un nombre record de députés-novices à l'Assemblée nationale⁴⁷. C'est le cas pour la totalité des 17 députés « insoumis »⁴⁸ et pour 93 % des rangs de LREM⁴⁹. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces « primo-députés »⁵⁰ de la majorité présidentielle – plus jeunes, plus « féminins », en grande partie issus de la société civile – sont susceptibles de recruter des collaborateurs incarnant eux aussi ce « nouveau monde » (Dolez, Fretel, Lefebvre 2009, p. 11). Ces collaborateurs auraient des trajectoires qui s'éloigneraient des formations prédisposant à la politique – nous avons déjà eu l'occasion d'y répondre –, ils exerceraient cette fonction pour la première fois et, enfin, ils seraient peu politisés et militants.

Des « primo-collaborateurs » ?

S'il y a 93 % de députés novices chez LREM au début de la mandature, qu'en est-il de leurs collaborateurs ? Selon notre étude *LinkedIn*, leur part s'élève à 75 %. Ils sont 169 collaborateurs à ne pas mentionner avoir travaillé auprès d'un député ou d'un sénateur, *avant* leur actuelle fonction⁵¹. Pour les 56 collaborateurs restants (25 %), c'est l'inverse : 45 ont travaillé dans le passé pour un ou des députés (82 %), 5 pour un ou des sénateurs (9 %), 5 pour les deux (9 %) et 1 ne précise pas. Ainsi, avec un quart d'anciens collaborateurs parlementaires, les auxiliaires étudiés semblent plus familiers du Parlement que leurs députés employeurs. Toutefois, une limite de cette observation est que pour un tiers des collaborateurs concernés, leurs précédentes expériences s'inscrivent uniquement dans l'actuelle – la XV^e – législature. Ceux-ci ont simplement changé de parlementaire

⁴⁷ Ils étaient 72% des élus en 2017, contre 42% en 2012. Sébastien Michon souligne que « même en 1958, législature ô combien particulière avec le retour du général de Gaulle (Dulong, 1997; Gaïti, 1999), la part n'était pas aussi élevée (65% de la chambre avait été renouvelée) » (Michon 2019 p. 220).

⁴⁸ Donnée personnelle.

⁴⁹ Donnée de LREM, 2018, « Il y a un an, notre Assemblée devenait... » [en ligne], <https://www.facebook.com/EnMarche/videos/994036654107870>, page consultée le 21 août 2020.

⁵⁰ Parlementaires pour qui il s'agit du premier mandat de député.

⁵¹ Il est ainsi possible que, pour certains d'entre eux, ils s'agissent d'une omission – volontaire ou non –, et donc que la part d'anciens collaborateurs parlementaires soit plus élevée.

durant le quinquennat – notre enquête prenant place trois ans après le début de la législature – et n’ont donc pas connu « l’avant LREM ».

Tableau n°4 :
Précédentes expériences d’auxiliariat parlementaire

Réalisation personnelle – Corpus de 225 comptes *LinkedIn*.

<i>« Primo-collaborateurs »</i>	<i>Anciens collaborateurs</i>					
169 profils (75 %)	56 profils (25 %)					
	<i>Pour quel type de parlementaire(s) ?</i>					
	<i>Les pourcentages sont calculés sur les anciens collaborateurs uniquement</i>					
	<i>Député(s)</i>	<i>Sénateur(s)</i>	<i>Les deux</i>	<i>Ne précise pas</i>		
	45 profils (82 %)	5 profils (2 %)	5 profils (2 %)	1 profil (> 1 %)		
	<i>Quelle(s) législature(s) ?</i>					
	<i>Les pourcentages sont calculés sur les anciens collaborateurs uniquement</i>					
	<i>Précédentes</i>	<i>XIII^e (2007 - 2012)</i>	<i>XIV^e (2012 - 2017)</i>	<i>XV^e (- 2017)</i>	<i>Plusieurs</i>	<i>Ne précise pas</i>
	2 profils (3,5 %)	2 profils (3,5 %)	16 profils (28,5 %)	19 profils (34 %)	16 profils (28,5 %)	1 profil (2 %)
	<i>Pour quel(s) groupe(s) politique(s) ?</i>					
	<i>Les pourcentages sont calculés sur les anciens collaborateurs uniquement</i>					
<i>Parti socialiste</i>	<i>UDI</i>	<i>LREM</i>	<i>Plusieurs</i>	<i>Ne précisent pas</i>		
6 profils (11 %)	4 profils (7 %)	5 profils (9 %)	4 profils (7 %)	37 profils (66 %)		

Leurs homologues – les deux tiers restants – ont, quant à eux, connu les précédentes législatures, avec une part importante d’expériences lors de la XIV^e, souvent pour des parlementaires socialistes, alors majoritaires. Une partie d’entre eux aurait suivi leur employeur dans sa dissidence pour le parti-mouvement fondé par Emmanuel Macron. Une autre partie a rejoint, quant à elle, les équipes de primodéputés. C’est le cas de quatre de

nos interrogés, dont cette collaboratrice ayant travaillé sous la XIV^e législature pour une députée socialiste francilienne :

« J'ai fait la campagne de [prénom et nom de la députée LREM], et j'étais la seule qui comprenait l'Assemblée nationale. Quand elle a été élue, [...] j'ai dû partir avec elle. Il n'y a pas eu de formalisme de recrutement. »

Le sentiment de devoir – dont témoigne cette collaboratrice – nous renseigne sur l'intérêt que présente le recrutement d'un collaborateur rodé à l'activité parlementaire : celui-ci est susceptible d'en expliquer les rouages, les us et les coutumes à son nouvel employeur. « Les collaborateurs les plus installés dans le métier [...] tendent à jouer un rôle de formation pour les nouveaux députés », observaient Julien Fretel et Julien Meimon (Fretel Meimon 2015, p. 540). Ce type de collaborateurs permettrait donc de faciliter l'intégration du nouveau député.

En somme, nous constatons une forte part de collaborateurs n'ayant connu *que* l'actuelle législature : 84 %. Néanmoins, cette part de « primo-collaborateurs » apparaît comme plus faible que celle des « primo-députés » (93 %). Les collaborateurs parlementaires étudiés présentent donc davantage d'ancienneté au sein de l'activité parlementaire que les députés LREM. Les collaborateurs les plus expérimentés ont pu aider et accompagner les députés novices dans leur prise de fonction à l'Assemblée nationale, depuis 2017.

Revendication de « l'étiquette » LREM du député employeur

Afin de mesurer la politisation des collaborateurs étudiés, nous nous sommes intéressé lors de notre étude quantitative menée sur 225 comptes *LinkedIn* à la mention de « l'étiquette » politique du député employeur, sur les profils des collaborateurs. Ainsi, nous avons constaté que 211 profils d'auxiliaires ne mentionnent pas le groupe politique du parlementaire, et que seuls 14 profils le font (6 %). Les entretiens semi-directifs nous fournissent quelques explications possibles, qui pousseraient ces 94 % de collaborateurs – une part largement dominante – à effacer l'appartenance politique de leur employeur.

Pour ce collaborateur d'un député francilien, il est important de dissocier le député – l'employeur –, du groupe politique auquel il appartient :

« Celui qui m'embauche, c'est le député. Moi, je travaille pour lui. Pas pour le mouvement. On peut avoir des rendez-vous, mais sinon, je ne travaille pas pour

“En Marche !”. Beaucoup de gens le pensent, et ça m’énerve un peu. Je n’aurais pas accepté le travail si c’était pour LREM. Il est dans un groupe politique, oui, mais pas moi. »

Pour cet autre collaborateur, suivant en parallèle des études de sciences politiques, la démarche de ne pas indiquer le groupe politique s’inscrit dans une expérience vue comme une opportunité formatrice et temporaire :

« Je me présente comme assistant parlementaire de Mme [nom de la députée]. Je peux dire aussi que je travaille avec Mme [nom de la députée]. [...] Je ne dis pas LREM. Je n’en fais pas un porte-étendard. Ce n’est pas que je ressens de la honte, loin de là. Vu que je vois ça comme une expérience, ça pourrait être n’importe qui, je prendrais l’expérience. Je ne dis pas si c’est Le Pen. Mais moi, c’est vraiment pour l’expérience. On n’a pas toujours l’opportunité de travailler pour un député ou un ministère. »

S’associer à un parti politique reviendrait pour cet étudiant à se fermer des portes, à se faire « embrigader » (Lefebvre 2018, p. 23), alors même qu’il n’apparaît ni comme militant ni comme partisan. « Assister un parlementaire est d’abord une manière d’enrichir son curriculum vitæ et l’étiquette politique importe alors moins » (Fretel Meimon 2015, p. 539).

Pour cet autre collaborateur, œuvrant en circonscription, préciser le groupe politique ne serait pas indispensable, au sens où cet élément serait déjà connu de ses interlocuteurs :

« Moi, je me présente en tant que collaborateur du député [nom et prénom]. Comme son collaborateur parlementaire. Je ne précise pas la circo (c’est évident pour les administrés, ils y habitent) ni le groupe politique (ils le savent très bien, c’est inscrit sur la permanence). Dans les entretiens, je peux mentionner le Gouvernement, la majorité parlementaire, [prénom du député] et ses collègues... Sans mentionner particulièrement “La République En Marche !”. »

À noter également que cet auxiliaire semble plus à l’aise à faire référence à la « majorité », au « Gouvernement », plutôt qu’au nom du parti politique. Ce dernier élément pourrait paraître comme plus clivant, tandis que les précédentes références seraient moins partisans.

Par ailleurs, si l'affiliation au député employeur est privilégiée vis-à-vis du groupe politique, elle n'est pas majoritaire. En effet, sur les 225 profils *LinkedIn* étudiés, 124 s'affilient *uniquement* à l'institution de l'Assemblée nationale (55 %). Nous trouvons ensuite 63 profils qui s'affilient à la fois au député employeur et à l'Assemblée nationale (28 %), puis 19 qui s'affilient au député employeur uniquement (8,5 %) et enfin, 19 collaborateurs qui n'indiquent aucune filiation (8,5 %). Cette prédominance de l'Assemblée nationale dans les identités narratives est assez surprenante, compte tenu du fait que – comme nous l'avons vu – les collaborateurs parlementaires sont exclusivement liés à leur député employeur. En privilégiant une institution perçue comme apaisante, les identités étudiées semblent constituer un exemple de la dépolitisation de l'auxiliarat politique.

Au regard de ce premier critère – la mention du groupe politique du député –, la population étudiée apparaît comme faiblement politisée. Nous semblons bien loin du constat de Julien Fretel et Julien Meimon, lors des précédentes législatures : « *tous disent "servir le parti"* » (Fretel Meimon 2015, p. 538). Outre les explications proposées par des collaborateurs, nous pouvons émettre l'hypothèse que ce rejet d'une étiquette politique s'inscrit dans le contexte d'une crise de légitimité des partis sans précédent en France (Lecœur 2013, Lefebvre 2018, p. 30), mais aussi au sein du phénomène « d'individualisation du capital politique » (Le Bart 2012). Selon les identités narratives, le collaborateur travaillerait avant tout pour une institution – l'Assemblée nationale –, ensuite pour un député employeur, qui, *lui*, appartient à un groupe politique.

Militantisme des collaborateurs parlementaires avec LREM

Afin de poursuivre l'étude de la politisation des collaborateurs de députés « marcheurs », nous nous sommes également intéressé à la mention – sur *LinkedIn* – d'un militantisme quelconque au sein de LREM. Là encore, les réponses négatives sont dominantes : ils sont 197 collaborateurs à ne pas mentionner de militantisme au sein du « parti-mouvement » (88 %), contre 28 à le faire (12 %). Néanmoins, les réponses positives passent du simple au double – comparées à la mention du groupe politique du député. Bien que la revendication d'un militantisme au sein de « La République En Marche ! » reste minoritaire, elle n'est pas absente.

Image n°3 :

Capture d'écran de la section « expériences de bénévolat » d'un profil *LinkedIn*

Réalisation personnelle.

Expériences de bénévolat

EM! Animatrice Locale et Helper
En Marche
sept. 2016 – nov. 2019 • 3 ans 3 mois
Politique

Lors de nos entretiens semi-directifs, nous avons demandé aux seize collaborateurs parlementaires interrogés de nous raconter leur parcours jusqu'à l'auxiliariat politique. Pour huit d'entre eux, soit la moitié, leur recrutement a suivi des expériences militantes pour LREM, notamment lors des élections de 2017. Pour certains, ces expériences se sont déroulées à l'échelle locale. Pour d'autres – quatre de nos interrogés –, ces expériences étaient avant tout nationales, souvent depuis les « quartiers généraux » du parti naissant :

« J'ai démissionné pour faire campagne avec l'actuel président, aux côtés d'“En Marche !”, en septembre 2016. J'étais beaucoup en charge de tout ce qui est riposte après les interviews des opposants. On notait les verbatims et on préparait les ripostes. Lors des meetings, je gérais la presse internationale, comme je parle plusieurs langues, avec la team presse du PR [Président]. » (Fabrice Garau, ancien collaborateur de trois députées)

« En 2016, quand il [Emmanuel Macron] a fait sa page “En Marche !”, je me suis quand même inscrite. [...] Je suis devenue une des premières AL [animatrices locales] de [nom du département]. Je suis arrivée au QG d'“En Marche !” en janvier 2017, en tant que bénévole [...] J'arrivais au QG tôt le matin, et je repartais tard le soir. Jusqu'à la fin [l'élection présidentielle]. » (Directrice de cabinet d'un député francilien)

« J'ai rencontré quelqu'un à Paris qui était impliqué dans la campagne, et je me suis dit : “pourquoi pas ?” Et par le plus grand des hasards, à Lyon, comme Gérard Collomb était très impliqué dans la campagne, il y avait un second QG de campagne, en plus de Paris. Il cherchait du monde. Comme je n'avais rien à perdre, j'ai franchi la porte de ce lieu. » (Collaborateur à l'Assemblée nationale d'un député du sud-est de la France)

« Je me suis retrouvée là parce que j'avais pu faire la campagne du candidat Emmanuel Macron sur la partie communication digitale, et ensuite pour quatre candidats pendant les élections législatives. » (Ancienne collaboratrice de députés, aujourd'hui conseillère du groupe LREM à l'Assemblée nationale)

Pour ces militants « de la première heure », l'engagement auprès du mouvement « En Marche ! » constitue souvent la première expérience partisane. Ils justifient leur adhésion, à travers un champ lexical de la séduction, de l'admiration, de la connivence – généralement pour la personne d'Emmanuel Macron :

« Cette idée de cet homme, jeune, qui part de rien, qui monte son propre parti, qui se lance à la conquête de son pays, qui incarne une France cultivée, avec ce couple atypique et le courage que ça implique dans une société normée et bourgeoise... Tout ça, dans la période que je vivais, a été une source d'inspiration. »
(Collaborateur à l'Assemblée nationale d'un député du sud-est de la France)

« Je trouvais qu'il avait les mots que je pouvais mettre sur mon vide politique. »
(Directrice de cabinet d'un député francilien)

« Macron avec le côté ni à droite ni à gauche – mais on a de bonnes idées et on y va, on est pragmatique –, c'est pour ça que je suis allé à "En Marche !" »
(Directrice de cabinet d'une députée du Sud-Ouest)

Le projet d'Emmanuel Macron rejoindrait ceux qui n'avaient jamais su, jusqu'alors, trouver leur place dans l'échiquier politique, ou accepté de s'inscrire dans le clivage traditionnel gauche / droite.

Si pour ces collaborateurs, le militantisme lors des élections a souvent été l'occasion de rencontrer leur futur député employeur, d'autres collaborateurs interrogés témoignent d'un processus de recrutement très différent. Ces derniers ont été employés sans s'impliquer dans les campagnes, ni même s'affirmer convaincus par le programme de la majorité :

« À l'origine, il n'y avait pas une demande particulière qu'on soit encartée, adhérente à "En Marche !". Évidemment, il ne fallait pas avoir des idées complètement opposées ou en désaccord avec la politique menée par la majorité. »

Mais c'était très ouvert. » (Collaboratrice en circonscription d'une députée du sud-ouest de la France)

« J'ai candidaté auprès de députés LREM, LR et PS. Si on ne te pose pas la question de ton affinité politique, tu ne dis rien. Sinon, tu mens. Tu dis que tu es en phase avec le programme. Tu n'es pas là pour donner ton avis de toute manière. »

(Collaborateur à l'Assemblée nationale d'une députée francilienne)

« J'ai dit dès mon entretien que je n'étais pas militant "En Marche !", qu'il y avait plusieurs choses qui n'allaient pas dans la politique du Gouvernement, que j'étais assez critique. » (Collaborateur « hybride » d'un député francilien)

Ces extraits d'entretien semblent indiquer que pour plusieurs chargés de recrutement, l'absence de militantisme ou d'adhésion politique ne fut pas préjudiciable pour les candidats.

Les disparités observées en matière de militantisme, avant la prise de fonction d'auxiliaire, sont toutefois mouvantes une fois la fonction intégrée. Les entretiens réalisés dégagent six topologies de collaborateurs à ce sujet (cf. Tableau n°5). Nous pouvons observer des phénomènes de « transferts » : des « marcheurs de la première heure » cesseraient leur militantisme initial, soit par déception (l'expression « quand tu vois les choses de l'intérieur... » revient alors souvent), soit par volonté d'objectivité (le militantisme biaiserait leur « pragmatisme »). Pour d'autres, c'est le cas inverse : initialement non partisans (au « mieux » sympathisants), leur fonction les aurait poussés à se positionner, à s'engager. Leur situation appuierait l'avènement du « parti électoral professionnel », observé par Angelo Panebianco : un parti composé « essentiellement de professionnels de la politique » (Lefebvre 2018, p. 24).

Tableau n°5 :
Typologie de collaborateurs LREM (évolution du militantisme)

Réalisation personnelle – Corpus de 16 entretiens semi-directifs.

<i>Rapport à LREM</i>	<i>Extraits d'entretien</i>
Les « marcheurs de la première heure », toujours convaincus	« Ça m'arrive toujours d'assister à des réunions de LREM. Mais aux heures de bureau, je suis la collaboratrice du député et en dehors, je redeviens la simple citoyenne avec ses engagements. [...] Je suis toujours militante "En Marche !" et je le resterai. »
Les « marcheurs de la première heure », à présent distants	« À partir du moment où j'ai commencé le travail de collab, j'ai cessé tout militantisme. J'ai senti que ça n'allait pas le faire, que ça allait me perturber dans mon métier, altérer mon objectivité. »
Les « marcheurs de la première heure », déçus	« Le militant doit faire le deuil de beaucoup de choses : j'appréciais les idées LREM sur les nouveaux droits des gays, sur le logement, sur la réforme des retraites... Je me rends compte que tout ça, on a zappé. J'ai sous-estimé, j'ai été embrumé par l'épaisseur de la personnalité de Macron. Il a séduit. Je peux plus être militant. »
Les sympathisants devenus militants	« On ne m'a jamais demandé de prendre un vrai engagement politique. Du coup, je l'ai décidé carrément toute seule, au milieu de la crise des gilets jaunes. J'avais trouvé ça tellement violent, une telle méfiance et défiance que je m'étais dit qu'il fallait s'engager pour porter cette voix-là : qu'il y avait des gens qui soutenaient cette politique en place. »
Les simples sympathisants	« Je ne me considère pas partisane, mais plutôt affiliée à "La République en Marche !". Je pense que j'adhère à la majorité, à ce que ce parti dit et fait. Après, comme tout le monde, j'ai des idées différentes. Je ne suis pas un mouton. Mais si je devais adhérer à un parti en France, ça serait LREM. »
Les critiques	« [LREM] On dirait une startup stalinienne. C'est un euphémisme, mais qui existe vraiment. J'apprécie Macron et Édouard Philippe, mais le reste c'est les Télétubbies. Tu regardes le charisme d'huitre de la majorité, et tu te demandes comment le pays est gouverné. »

Compte tenu du décalage entre la moitié des interrogés qui mentionnent un militantisme avec LREM, et les 12 % des profils *LinkedIn* seulement qui le revendiquent, nous pouvons émettre l’hypothèse suivante : ce réseau social numérique – marqué par des logiques d’autopromotion professionnelle – ne favorise pas la mise en avant d’un militantisme, dans les identités narratives de ses utilisateurs. Afin de discuter de cette hypothèse, nous avons souhaité étudier les profils *LinkedIn* des huit interrogés affirmant, lors des entretiens semi-directifs, un militantisme au sein de LREM. Pour cinq d’entre eux, nous n’avons trouvé sur leur profil aucune mention d’un quelconque engagement au sein du parti présidentiel⁵². Deux autres collaborateurs mentionnent une implication au sein de LREM comme strictement professionnelle, et une seule personne indique un militantisme bénévole. Il apparaît probable – à la lumière de ces résultats – que parmi les 197 profils ne mentionnant aucun militantisme sur le réseau social numérique se trouve un nombre conséquent de collaborateurs « marcheurs ». Le postulat selon lequel les discours partisans ne s’inscriraient pas dans les usages sociaux et discursifs de *LinkedIn* semble vérifié. Toutefois, cette étude portant sur un échantillon réduit de collaborateurs – huit –, il convient de faire preuve de précaution quant à l’affirmation d’une généralité.

Analyse lexicométrique des résumés LinkedIn

Pour conclure cette étude de la politisation des collaborateurs parlementaires LREM, nous nous sommes intéressé à un élément constitutif de leurs identités narratives : les biographies rendues publiques sur leurs comptes *LinkedIn*. Intitulé par le réseau social numérique « résumé », cette biographie « sert un but principal, à savoir l’autopromotion professionnelle de l’auteur par la mise en valeur de ses compétences, qualités et forces vis-à-vis de “pairs” ou d’évaluateurs anonymes » (Tobback 2019). Parmi les 225 profils étudiés, 67 proposent un résumé (30 %). Cette part assez réduite peut s’expliquer par le travail supplémentaire que nécessite la rédaction du résumé : contrairement aux autres fonctionnalités de la plateforme, il nécessite une production discursive plus conséquente et réfléchie. Il apparaît dès lors « comme un des outils les plus importants pour se démarquer de la masse » (Tobback 2019), notamment dans les processus de recrutement. Les 67 résumés identifiés ont été archivés par nos soins, puis analysés à l’aide du logiciel de lexicométrie TXM, co-développé par le laboratoire IHRIM de l’École normale supérieure de Lyon et le laboratoire ELLIADD4 de l’Université de Franche-Comté. L’intérêt de ce

⁵² Pour l’un de ces collaborateurs, le choix de ne pas mentionner un militantisme passé peut s’expliquer par une distanciation avec le parti-mouvement, évoquée lors de l’entretien.

type d'analyse est de « repérer des régularités, analyser un style discursif, révéler des tendances » (Leblanc, Pérès 2011) et tout particulièrement, dans notre cas, d'identifier les champs lexicaux les plus fréquents.

Encadré n°3 :

Indications méthodologiques relatives à l'analyse lexicométrique

À la suite des résultats de l'analyse lexicométrique, les signes de ponctuation, les déterminants, les pronoms et les prépositions ont été écartés pour leur faible intérêt lexical. Les variantes de genre, nombre, casse et langue ont été rassemblées afin de rendre plus visibles les régularités.

Image n°4 :

Capture d'écran d'un résumé *LinkedIn*

Réalisation personnelle.

Infos

De formation juridique spécialisé en droit international et européen, je me suis d'abord orienté vers la recherche et l'enseignement universitaire puis je me suis consacré à la formation professionnelle (alternance et continue en entreprise). Pendant six ans, j'ai été Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires internationales du Département des Relations Extérieures de La Principauté de Monaco : j'y traitais des dossiers de droit international et européen. En somme j'y ai pratiqué au quotidien le droit que j'ai longtemps étudié et un temps enseigné.

Après un an passé à la Direction des Services judiciaires où je traitais essentiellement de l'entraide judiciaire (Commissions rogatoires internationales, dénonciations officielles, Transferts de détenus, Recouvrement de créances alimentaires) et de la coopération internationale (Comité de suivi des Conventions ONU & Conseil de l'Europe, Accords de coopération), j'ai rejoint le Député Loïc DOMBREVAL en tant qu'Attaché parlementaire. Je suis en charge de la circonscription mais j'interviens aussi au niveau parlementaire (QAG, QOSD, QE, amendements).

En outre, je suis Secrétaire Général du Mouvement européen des Alpes-Maritimes.

Occurrence la plus présente, « public » (et ses variantes « publique », « publiques », etc.) apparaît à 38 reprises au sein des 67 résumés. Elle est suivie par « politique » (29 occurrences) et « parlementaire » (25 occurrences) – et plus loin par « député » (16 occurrences). Le ton est donné : nous avons affaire à des professionnels impliqués dans les questions relatives à la *res publicae*, la vie politique et l'activité parlementaire. Nous trouvons ensuite un champ lexical du monde professionnel : « professionnel » (20 occurrences), « expérience » (19 occurrences), « travail » (16 occurrences), « entreprise » (10 occurrences), « compétence » (7 occurrences), « dirigeant » (6 occurrences),

« manager » (6 occurrences), etc. Ce champ lexical relatif au monde de l'entreprise semble trouver appui dans le genre discursif du profil *LinkedIn* – proche de celui du *curriculum vitae* – qui s'inscrit dans la « recherche d'emploi d'un salarié sur un marché inégalitaire et asymétrique par essence, et porte une relation de subordination qui se manifeste à travers la soumission à des règles de présentation » (Dupont, Perticoz 2016). Par ailleurs, Rémi Lefebvre observait que l'usage du champ lexical relatif au monde de l'entreprise était fréquent dans les discours émanant des parties prenantes de LREM : « *La culture managériale est centrale à La République en Marche qui fait sien le modèle de la startup numérique, "souple" et "agile", constitutif d'une nouvelle forme de "parti-entreprise" relativement inédite en France* » (2018, p. 28). Nous identifions également un champ lexical relatif à l'international : « européen » (20 occurrences), « international » (13 occurrences), « Europe » (6 occurrences), « étranger » (6 occurrences) – et principalement sa variante « étrangères » (au sens « d'affaires étrangères »). Cette dimension des identités narratives pourrait s'assimiler à une caractéristique souvent attribuée à l'électorat macroniste : les « gagnants de la mondialisation », aux positions cosmopolites et pro-européennes (Strudel 2017). Par ailleurs, nous constatons un lexique relatif à la formation scolaire : « formation » (17 occurrences), « diplômé » (13 occurrences), « master » (12 occurrences), « étude » (7 occurrences), « université » (7 occurrences), etc. Plus isolées, nous observons des occurrences relatives à des domaines de compétences spécifiques : la « communication » (25 occurrences), le « droit » (13 occurrences), la « gestion » (13 occurrences), « l'économie » (10 occurrences), le « juridique » (6 occurrences). Enfin, la présence à 14 occurrences de « social » et à 7 occurrences « d'environnement » sont susceptibles de s'inscrire dans des résumés davantage politisés.

Si l'analyse lexicométrique de ces 67 résumés *LinkedIn* nous amène à observer des régularités lexicales relatives à la vie politique, celles-ci semblent avant tout mobilisées pour décrire l'environnement professionnel de ces collaborateurs parlementaires. Globalement, les champs lexicaux professionnels et scolaires sont davantage mobilisés, que ceux susceptibles d'incarner un militantisme ou des idéologies politiques (« social », « environnement », etc.). Néanmoins, couplé au champ lexical de l'international, celui du monde de l'entreprise pourrait s'inscrire dans un « référentiel néolibéral », où les politiques de compétitivité sont « perçues comme des adaptations inéluctables pour faire à la mondialisation et à la course à la compétitivité » (Lefebvre 2018, p. 23). Enfin, nous pouvons émettre l'hypothèse que le résumé *LinkedIn* constitue un genre discursif marqué

par des usages sociaux selon lesquels il faudrait aseptiser les propos et occulter un quelconque militantisme, afin de favoriser les chances de recrutement.

Conclusion à la suite de l'étude de la politisation et du militantisme des collaborateurs LREM

À la suite de cette étude de la politisation et du militantisme des collaborateurs de députés LREM, nous pouvons dresser plusieurs constats. Tout d'abord, cette population apparaît comme symptomatique de la rationalisation du métier d'auxiliaire politique : surqualifications, recrutement généralement non déterminé par l'attachement partisan, faible mention du groupe politique, etc. Lors des entretiens, le militantisme est en revanche constitutif d'une large partie des identités narratives. Ce militantisme semble toutefois prendre des formes différentes. Rémi Lefebvre constatait que « l'offre d'engagements s'est restructurée autour de formes de participation plus ponctuelles, pragmatiques et moins hiérarchiques (au risque de la fragilité et de l'inefficacité) » (Lefebvre 2008, p. 23). Par ailleurs, loin d'être figé, ce militantisme pourrait évoluer durant leur fonction : certains quittent leur rôle de militant tandis que d'autres l'endossent. Cette mouvance est facilitée par le modèle « d'engagement distancié » mis en place par LREM : « *L'inscription se fait sur internet dans l'immédiateté (grâce à quelques clics) et gratuitement* » (Lefebvre 2008, p. 26). Par ailleurs, un nombre assez conséquent des collaborateurs étudiés l'étaient déjà sous les précédentes législatures. La disparition des « *apparatchiks* » ne semble donc pas totale : certains d'entre eux auraient poursuivi leur fonction en changeant simplement de groupe politique, à la suite de l'émergence « d'En Marche ! ». Enfin, cette étude nous a amené à émettre l'hypothèse que LREM possède certains attributs d'un « parti électoral professionnel », qui réunit « surtout des agents directement “intéressés” à l'obtention de profits électoraux ou professionnels » (Lefebvre 2008, p. 24). Nous en discuterons dans la prochaine section.

Section II – L’Assemblée : « accélérateur de carrière » et lieu d’acquisition d’un « *habitus* électif »

« À l’assemblée, il y a quasiment que des jeunes. Tu restes un ou deux ans. Moi, j’ai l’impression d’avoir bientôt fait le tour. Pour évoluer professionnellement, je pense que je suis obligé de quitter ce poste » nous confiait un jeune collaborateur, lors de notre entretien. Souvent décrits comme un « lieu de passage », les cabinets de députés seraient incapables de constituer une finalité en soi, un espace où faire carrière, s’enraciner, s’épanouir sur le long terme. « *La plupart des assistants reconnaissent [...] que cette activité éphémère est “un métier de jeune” qui nécessitera inévitablement une reconversion* » (Fretel, Meimon 2015, p. 533). Outre plusieurs explications déjà évoquées – dépendance en la réélection de l’ élu, précarité de la fonction, position de dominé –, Willy Beauvallet et Sébastien Michon soulignaient que « bien qu’ils exercent leurs fonctions au nom des élus pour lesquels ils travaillent, tous ces auxiliaires agissent aussi selon leurs propres intérêts, eux-mêmes dépendant de leurs propriétés sociales, des positions qu’ils occupent dans le champs politique, et des logiques de leurs trajectoires futures (attente d’une élection, accès à un cabinet ministériel, reconversion dans le privé...) » (2017, p. 15). Animés par des ambitions et des aspirations propres, les collaborateurs parlementaires se projetteraient autrement qu’en tant que tels. Dans la présente section, nous discuterons de deux catégories de perspectives à la fois distinctes et liées : celles professionnelles tout d’abord, puis celles électorales.

Perspectives professionnelles des collaborateurs parlementaires

En concluant nos entretiens par cette question « Comment vous projetez-vous à l’avenir ? », et en ajoutant, si besoin, « Souhaitez-vous continuer à être collaborateur parlementaire ? Ou envisagez-vous une autre fonction ? », nous avons tenté d’identifier les perspectives professionnelles – par la médiation des identités narratives – de la population étudiée. Compte tenu des réponses, généralement évasives, il apparaît difficile de dresser une typologie exacte. Très souvent, les identités narratives sont marquées, à ce sujet, par des incertitudes ou une forme de pudeur :

« C’est assez compliqué de se projeter. Comme diraient les Anglais, “je suis au carrefour de ma vie”. Je ne sais pas où je vais aller, comment je vais gérer l’avenir. J’ai des perspectives, des idées. Mais globalement, je ne sais pas où je vais aller. »
(Directrice de cabinet d’un député francilien)

« Je suis en pleine réflexion sur mon avenir. Je ne sais pas trop ce qui va se passer. [Prénom du député] n'était pas forcément pour garder sur le long terme des collaborateurs. » (Collaborateur à l'Assemblée nationale d'un député du sud-est de la France)

« Moi, je vis au jour le jour. Je ne me pose pas de questions à ce sujet. J'ai des perspectives à long terme, mais j'évite de trop me projeter. Je pense que dans la vie, il faut éviter de trop prévoir. Je fais ce que j'ai à faire et je vois au moment voulu. » (Collaboratrice en circonscription d'un député francilien)

L'indétermination du futur professionnel de nombreux collaborateurs parlementaires, mis en avant par ces témoignages pourrait s'expliquer – du moins en partie – par l'incertitude d'un nouveau mandat du député employeur. Celui-ci conditionne alors la possibilité de poursuivre l'actuelle fonction, comme le rapporte cette autre directrice de cabinet d'un député francilien :

« Moi, si possible, j'aimerais bien finir le mandat en 2022. Après, si le député refait campagne et qu'il est réélu, pourquoi pas ? Après, je dois renouveler ma demande de mise en disponibilité [de fonctionnaire]. »

Par ailleurs, si l'auxiliariat parlementaire est souvent décrit comme une fonction au fort « *turn-over* », l'étude que nous avons pu mener sur 225 comptes *LinkedIn* nuance partiellement ce postulat. 80 profils indiquent travailler auprès d'un député depuis 2017, soit depuis le début de la mandature (35,5 %). Ensuite, 54 profils datent leur ancienneté à l'année 2019, ce qui peut laisser penser à un renouvellement des cabinets de députés, autour du mi-mandat (24 %). Puis, 44 collaborateurs indiquent avoir débuté leur fonction (19,5 %) en 2018 et 15 collaborateurs (6,5 %) en 2020. Enfin, 22 profils n'ont pas indiqué de dates, et 10 seulement renseignent avoir débuté avant 2017 (4,5 %). Ce dernier groupe représente probablement les collaborateurs de députés ayant rallié LREM et ayant été réélus. À la vue de ces différents éléments, le début de la mandature semble être le principal temps fort de la constitution des cabinets parlementaires, même si ces derniers peuvent faire l'objet de remaniements au cours de la législature.

Tableau n°6 :
Ancienneté de l'actuelle fonction d'auxiliarat parlementaire

Réalisation personnelle – Corpus de 225 comptes *LinkedIn*.

<i>Avant 2017</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Ne précise pas</i>
10 profils (4,5 %)	80 profils (35,5 %)	44 profils (19,5 %)	54 profils (24 %)	15 profils (6,5 %)	22 profils (10 %)

En cas de rupture du contrat – dû à la fin du mandat ou à un souhait de ne pas poursuivre, d'une part comme de l'autre – différentes pistes semblent plus probables, à défaut d'être précisément rapportées par nos seize interrogés. En s'intéressant aux assistants d'eurodéputés, Sébastien Michon identifiait en 2005 trois poursuites de carrière fréquentes, qui semblent également valides et pertinentes dans le cas des collaborateurs de députés français.

Tout d'abord, nous notons *l'intégration (ou la réintégration) de la fonction publique*. La spécialisation des collaborateurs parlementaires « sur des thématiques par le suivi de l'activité parlementaire depuis une position proche du centre de l'espace politique [...] les distingue lors des concours, des profanes des institutions » (Michon 2005, p. 131). Permettant un emploi moins précaire et un salaire plus élevé, cette reconversion professionnelle dans la fonction publique semble constituer une ascension sociale et/ou symbolique pour les auxiliaires politiques. Celle-ci semble aussi s'inscrire dans une forme de continuité avec leurs précédentes expériences :

« Le privé ne m'intéresse pas. Je ne m'y sentirais pas utile, d'un point de vue intellectuel. Bosser pour gagner des sous, ça n'a jamais été ma principale motivation. Je me prédestine à la vie publique et politique. » (Collaborateur à l'Assemblée nationale d'une députée francilienne)

« Mon gros rêve, c'est d'être au service de l'État, d'être un Haut Fonctionnaire. Sur des questions très ciblées locales, ou liées aux droits humains (pénitenciers, police, armées) ou liées aux relations internationales... » (Directrice de cabinet d'un député francilien)

Dans l'attente de cette éventualité, le cycle de perfectionnement des collaborateurs parlementaires dispensé par l'ENA et proposé dans le cadre de la formation continue apparaît comme une forme de préparation à d'éventuels futurs concours.

Ensuite, les collaborateurs parlementaires peuvent également évoluer professionnellement en devenant des *auxiliaires pour un groupe politique*. C'est ainsi qu'une ancienne collaboratrice nous raconte sa reconversion en conseillère du groupe LREM, à l'Assemblée nationale :

« J'ai travaillé pendant 2,5 ans pour des députés de la majorité, et j'ai ensuite rejoint le groupe parlementaire [...] Le fait d'être ancrée dans le mouvement depuis sa création, ça a pu permettre aux députés de me faire confiance sur la vision stratégique, sur le plan politique. Aujourd'hui, en tant que conseillère [domaines de compétence], ça me permet vraiment d'avoir une vision globale, nationale. Je m'occupe de l'ensemble du groupe : presque 300 parlementaires. Je donne des conseils aux députés qui peuvent me solliciter. »

Ces deux populations – collaborateurs de députés et conseillers de groupes – présenteraient de nombreuses similitudes : *« Non seulement une partie des conseillers [de groupe] sont d'anciens collaborateurs, mais les uns et les autres peuvent accéder à des positions similaires, comme conseillers parlementaires dans les cabinets [ministériels], très largement issus de ces deux catégories. Occupant le pôle politique de l'espace des auxiliaires internes à l'institution, ils sont de fait beaucoup plus proches les uns des autres qu'ils ne le sont des administrateurs dont les trajectoires, ressources, éthos et espaces d'action sont pour le coup très différents »* (Beauvallet 2014). De plus, dans un contexte où le groupe politique est celui de la majorité présidentielle, ces deux populations sont d'autant plus susceptibles d'évoluer – plus tard – vers d'autres cabinets, plus prestigieux, tels que ceux de ministres.

Enfin, les collaborateurs parlementaires constituent une population susceptible d'évoluer par la suite au sein de *groupes d'intérêt, lobbies, cabinets ou agences en affaires publiques*. Perspective plus fréquente pour les collaborateurs « peu dotés en propriétés politiques », elle permettrait des conditions professionnelles plus avantageuses (rémunération, horaire). De plus, « la fonction d'assistant peut donner l'opportunité d'établir des contacts avec divers acteurs du processus de négociation [...] (lobbyistes, députés, assistants parlementaires et fonctionnaires [...]), ce qui constitue une ressource convertible dans une activité de *lobbying* » (Michon 2005, p. 132). Cette perspective de travail pour des groupes d'intérêt peut également se traduire par « un emploi dans le monde

associatif ou celui des ONG » (Jérôme 2017, p. 194), organisations exerçant un plaidoyer au nom de l'intérêt général.

Régulièrement décrit dans la littérature scientifique comme un « accélérateur de carrière » (Michon 2005, Fretel, Meimon 2015, Behr, Michon 2015, Beauvallet, Michon 2017), l'auxiliariat politique permettrait d'acquérir « un capital technique, social et professionnel spécifique » (Fretel, Meimon 2015) valorisé et valorisable dans le cadre de reconversions professionnelles. Cette conviction se retrouve également dans les identités narratives des collaborateurs parlementaires, dont celle formulée par cet auxiliaire d'une députée francilienne :

« Je pense que le poste de collab, c'est un bon tremplin pour d'autres métiers. Ça ouvre beaucoup de portes. »

Cette « ascension » ou cette « accélération » varierait cependant d'un collaborateur parlementaire à un autre. Sébastien Michon observait que, chez les assistants européens, leur avenir « dépend pour partie des ressources qu'ils détenaient à leur arrivée [...] (diplômes, expériences professionnelles, etc.) [...] Plus les assistants disposent de ressources élevées (acquises avant et pendant le PE), plus leurs chances d'accéder rapidement à un autre emploi paraissent fortes » (Michon 2005, p. 130)

Cette étude des perspectives professionnelles des auxiliaires de députés nous permet d'observer qu'au-delà des nombreuses incertitudes, ceux-ci sont susceptibles d'évoluer généralement dans un domaine d'activité proche, connexe à la sphère publique et politique. Ils s'apparentent ainsi à des professionnels de la politique, ou plutôt à des *professionnels périphériques à la sphère politique*. Pour accéder à ces nouvelles fonctions – proposant généralement de meilleures conditions de travail –, ils tireraient profit des ressources acquises avant et pendant leurs expériences de collaboration parlementaire.

Ambitions électorales et politiques des collaborateurs parlementaires

La confusion professionnelle et militante – évoquée lors de la précédente section – qui caractérise la fonction de collaborateur parlementaire pourrait s'illustrer également par la tension qui existe entre coulisses du pouvoir et aspiration au pouvoir. Vanessa Jérôme, politiste et ancienne collaboratrice EELV, observait à ce sujet que « l'occupation d'un poste de collaborateur de l'Assemblée Nationale permet de prendre goût à l'exercice du pouvoir et d'envisager une professionnalisation politique » (Jérôme 2017, p. 193). Lors de nos

entretiens qualitatifs, trois des seize interrogés étaient ainsi impliqués dans des enjeux électoraux. Si l'une d'eux est suppléante d'un député – son mandat précède sa fonction de collaboratrice –, les deux autres se sont portés candidats *durant leur fonction*, dans le cadre des élections municipales de 2020 :

« En septembre 2016, je me suis engagé avec “La République En Marche !”. J'avais du temps. J'ai commencé à devenir militant : porte-parole, réunions, tracts... J'ai fait les législatives avec les deux candidats de [nom de la ville] (la ville est partagée entre deux circonscriptions). J'ai quitté mon ancien emploi. J'ai fait des tests psychotechniques avec mon député, des entretiens, et ensuite, il m'a embauché. Depuis juin 2017, je travaille pour lui. Ça fera bientôt 3 ans. Je suis toujours membre de “La République En Marche !”. J'étais le candidat pour les municipales à [nom de la ville]. Je suis arrivé troisième. » (Collaborateur, tête de liste LREM pour les élections municipales d'une ville de 90 000 habitants)

« Maintenant, je fais partie des vieux d'“En Marche !” localement. J'ai fait partie de la liste aux municipales. Je fais partie du système politique local, de fait. J'ai fait les campagnes présidentielles, en binôme avec [surnom de la députée]. On faisait des formations au programme. J'avais un comité local. J'étais engagée, sans être connue. Alors que sur les municipales, j'ai vraiment bossé sur le programme, et je me suis engagée, moi. » (Collaboratrice, en 16^e position sur la liste LREM pour les élections municipales d'une grande métropole française)

Pour ces deux collaborateurs, se porter candidat à un mandat local apparaît comme un moyen de « passer de l'ombre à la lumière », de ne plus seulement travailler pour un élu, mais de devenir *eux aussi* des élus. La collaboration parlementaire serait une étape formatrice, durant laquelle l'auxiliaire se familiarise avec les rouages et le milieu de la politique : « Être collaborateur parlementaire est en quelque sorte l'une des “grandes écoles” de la politique, au sens où c'est un des lieux d'acquisition accélérée et intensive de ce que l'on peut appeler “l'habitus électif” et aussi d'un réseau susceptible d'être activé par la suite » (Fretel, Meimon 2015).

La proximité temporelle avec le scrutin des élections municipales ne nous permet pas d'avoir le recul nécessaire pour évaluer la part accordée aux expériences d'auxiliaire parlementaire, dans les identités narratives de collaborateurs LREM, devenus par la suite élus municipaux. Cependant, il est possible d'étudier d'autres élus – plus anciens –,

susceptibles de raconter (ou non) leurs expériences passées d'auxiliaires politiques. Afin de rester au plus proche de notre terrain de recherche primaire – LREM, l'Assemblée nationale –, nous nous intéresserons en conclusion de ce chapitre aux identités narratives d'anciens collaborateurs de députés, devenus par la suite députés du groupe politique « La République En Marche ! ». Parmi les candidats investis par le parti-mouvement, puis élus députés en juin 2017, 16 % présentent dans leur parcours des expériences d'auxiliarat politique (Michon 2019, p. 223). Cette part d'ex-collaborateurs politiques serait bien en dessous des autres groupes⁵³ : ils seraient 32 % chez « Les Républicains », 37 % dans le groupe « UDI, Agir et Indépendants », 52 % pour le groupe « Nouvelle Gauche », 50 % pour le groupe « Gauche démocrate et républicaine » et 41 % chez les non-inscrits. Seul le groupe « MoDem » comprend une proportion équivalente (17 %) et « La France Insoumise » une part inférieure (6 %). Cette faible représentation des auxiliaires politiques chez LREM pourrait s'expliquer – une nouvelle fois – par leurs promesses de campagne : le renouvellement, la volonté de « régénérer une vie politique “fossilisée” » (Lefebvre 2018, p. 26). Les rangs de LREM à l'Assemblée nationale étant étoffés, ils seraient une cinquantaine de députés à avoir auparavant œuvré dans « l'ombre » du pouvoir, en qualité d'auxiliaires politiques – au sens large.

Nous nous intéresserons à quatre d'entre eux, seuls ex-collaborateurs de députés devenus députés que nous sommes parvenus à identifier à la suite de diverses recherches : Marie Lebec, Mickaël Nogal, Barbara Pompili et Guillaume Gouffier-Cha. Pour mesurer la part que tient l'auxiliarat parlementaire dans leur identité narrative, nous avons étudié un corpus mixte composé de leurs profils *LinkedIn*, de leur page respective au sein du site internet de l'Assemblée nationale, des biographies proposées sur leur site internet personnel et réseaux sociaux, et des différents interviews qu'ils ont pu donner à la presse.

Collaboratrice du député socialiste Christian Franqueville entre 2014 et 2016, la députée Marie Lebec ne cache pas son expérience passée dans les coulisses de l'Assemblée nationale. Sur son profil *LinkedIn*⁵⁴, elle se présente comme une ancienne « attachée parlementaire » dont les missions consistaient à la préparation de notes de synthèse, à l'étude des projets de loi, à la rédaction d'amendements, à l'organisation de visite de terrain et à la rédaction de discours et de communiqués de presse. Cette étape de son parcours est

⁵³ Tels qu'ils sont au début de la mandature. Plusieurs ont fait l'objet, au cours de la législature, de modifications et recompositions.

⁵⁴ *LinkedIn*, « Marie LEBEC » [en ligne], www.linkedin.com/in/marie-lebec, page consultée le 24 août 2020.

également racontée dans sa biographie *Facebook*⁵⁵, publiée durant la campagne pour les législatives : « *durant 18 mois, j'ai été Attachée Parlementaire d'un Député à l'Assemblée Nationale (loi Macron, loi de Santé) et en circonscription (relation avec les Entreprises et les Collectivités)* ». Dans un interview publié par *Les Inrockuptibles*⁵⁶, l'ancienne militante de l'UMP revient sur cette expérience auprès d'un élu de gauche : « *C'était un valsisiste... Enfin pas un communiste quoi [...] Il me disait que son problème principal, c'était l'emploi. Et pour moi, l'emploi, c'est ni de gauche ni de droite.* » Sur le site de l'Assemblée nationale⁵⁷, elle se décrit comme « consultante en affaires publiques », fonction qu'elle a plus récemment occupée au sein du cabinet de *lobbying* européen Euralia.

Mickaël Nogal a été, quant à lui, collaborateur du député socialiste Christophe Borgel, entre 2012 et 2013. S'il évoque volontiers cette expérience sur son profil *LinkedIn*⁵⁸ – « *Collaborateur parlementaire. Rédaction de notes d'analyse, notes de synthèse, amendements, questions écrites, courriers. Gestion de la communication média et hors-média. Gestion de l'agenda du député* » –, le député d'Haute-Garonne joue sur des effets d'équivocité dans la biographie publiée sur son site internet⁵⁹. En affirmant simplement « j'ai [...] exercé des postes à responsabilité, en France et à l'étranger », alors qu'il détaille ses emplois « d'agent des espaces verts, d'équipier polyvalent dans la restauration rapide, intérimaire en grande surface, agent d'accueil dans un cinéma », le jeune parlementaire semble privilégier l'image d'un « *self-made man* »⁶⁰, plutôt que celle d'un auxiliaire politique, familier des rouages parlementaires. Ce flou se retrouve aussi au sein de sa biographie sur le site de l'Assemblée nationale⁶¹ : « autre profession libérale ». À l'instar de Marie Lebec, il a évolué par la suite en tant que consultant en affaires publiques.

Collaboratrice du député écologiste Yves Cochet entre 2002 et 2007, Barbara Pompili, ex-députée devenue ministre, se décrit sur le site de l'Assemblée nationale comme

⁵⁵ *Facebook*, « Marie LEBEC - Candidate de La République en marche aux élections législatives » [en ligne], <https://www.facebook.com/notes/marie-lebec/marie-lebec-candidate-de-la-r%C3%A9publique-en-marche-aux-%C3%A9lections-%C3%A9gislatives/275437729593579/>, le 24 août 2020.

⁵⁶ BERNARD Ariane, 2017, « Qui est Marie Lebec, la députée macroniste de 26 ans qui rêve de l'Elysée ? », *Les Inrockuptibles*.

⁵⁷ Assemblée nationale, « Mme Marie Lebec » [en ligne], http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA721852, page consultée le 24 août 2020.

⁵⁸ *LinkedIn*, « Mickael Nogal » [en ligne], <https://www.linkedin.com/in/mickaelnogal/>, page consultée le 24 août 2020.

⁵⁹ NOGAL Mickael, « Biographie » [en ligne], <https://www.mickaelnogal.fr/bio/>, page consultée le 24 août 2020.

⁶⁰ Expression anglo-saxonne signifiant « un homme qui s'est fait lui-même ». Elle décrit une personne dont le succès ne serait pas le résultat d'un héritage ou d'une transmission, notamment familiale.

⁶¹ Assemblée nationale, « M. Mickaël Nogal » [en ligne], http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA719520, page consultée le 24 août 2020.

« assistante parlementaire »⁶². Dans sa biographie, disponible sur site internet personnel⁶³, elle mentionne, de manière concise, son rôle sous la XII^e législature : « 2002-2007 : *Collaboratrice parlementaire d'Yves Cochet* ». Il est fréquent que dans les articles à son sujet, publiés dans les journaux, son expérience d'auxiliariat parlementaire soit mentionnée. Par exemple, dans un interview donné à *Libération*⁶⁴, elle revient sur sa relation avec son député employeur, Yves Cochet, qu'elle décrit comme un « père politique », mais aussi un « érudit, ultra compétent » qui lui a « transmis énormément de choses ».

Enfin, Guillaume Gouffier-Cha est l'ancien collaborateur du député-maire socialiste Jean-Jacques Bridey, entre 2014 et 2016. Le jeune député LREM du Val-de-Marne y fait référence sur son profil *LinkedIn*⁶⁵ – « Collaborateur de Jean-Jacques Bridey » –, comme dans sa biographie, sur son site internet⁶⁶ : « *En 2012, j'ai rejoint le cabinet du député-maire de Fresnes Jean-Jacques Bridey où je me suis spécialisé sur les questions de défense.* » Sur le site de l'Assemblée nationale⁶⁷, il se décrit comme « manager public », en référence à son rôle plus tardif de conseiller technique chargé des relations avec le Parlement et les élus, au sein du cabinet du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, puis de conseiller municipal de la ville de Vincennes. Guillaume Gouffier-Cha présente ainsi la particularité d'avoir été auxiliaire politique à plusieurs échelles : municipale, parlementaire et ministérielle.

Cette brève étude de ces quatre collaborateurs, devenus ensuite députés LREM, illustre que, globalement, l'expérience d'auxiliariat parlementaire est présente au sein de leur identité narrative. Sans faire l'objet d'une large attention ou place, elle semble constituer une étape, parmi d'autres, dans les trajectoires des élus concernés. Guillaume Courty notait à ce sujet que, « lors de leurs tentatives de conquête de postes électifs, certains essaient également de convertir en ressource valorisante ce passage par ces postes d'auxiliaires. Mais là aussi, la valeur octroyée est toute relative. Potentiellement positive,

⁶² Assemblée nationale, « Mme Barbara Pompili » [en ligne], http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA609520, page consultée le 24 août 2020.

⁶³ POMPILI Barbara, « Qui suis-je ? » [en ligne], <http://barbarapompili.fr/qui-suis-je/>, page consultée le 24 août 2020.

⁶⁴ LAURENT Quentin, 2012, « Barbara Pompili, sœur sourire de EE-LV », *Libération*.

⁶⁵ *LinkedIn*, « Guillaume Gouffier-Cha » [en ligne], <https://www.linkedin.com/in/guillaume-gouffier-cha-ab906516>, page consultée le 24 août 2020.

⁶⁶ GOUFFIER-CHA Guillaume, « Biographie » [en ligne], <https://guillaume.gouffier-cha.fr/biographie/>, page consultée le 24 août 2020.

⁶⁷ Assemblée nationale, « M. Guillaume Gouffier-Cha » [en ligne], http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA721296, page consultée le 24 août 2020.

elle s'inscrit dans un *cursus honorum* caractérisé par une conviction précoce pour la politique et des investissements toujours accrus » (Courty 2005, p.13). Ainsi, François de Rugy – ancien conseiller du groupe politique « radical, citoyen et vert »⁶⁸ – avait su jouer, durant sa présidence de l'Assemblée nationale, de cette expérience pour établir une proximité, lors de son discours de vœux aux collaborateurs parlementaires⁶⁹ : « *Je crois que c'est aussi la première fois où un président de l'Assemblée nationale est aussi un ancien collaborateur parlementaire. [...] De cette double expérience, de collaborateur puis d'employeur, je tire tout à la fois la connaissance, l'estime et le respect que je porte à votre fonction.* » Si cet exemple illustre comment cette expérience peut constituer une ressource valorisante, l'auxiliariat parlementaire peut aussi produire une image négative : celle d'un professionnel de la politique qui n'a connu que la politique, d'un « *apparatchik* » pour reprendre l'expression employée par l'un des interrogés. Cela ne semble toutefois pas dissuader nos quatre protagonistes (à l'exception partielle de Mickaël Nogal). S'ils n'incarnent pas pleinement le renouvellement promis par le parti-mouvement, ces députés LREM se distinguent de leurs pairs par leur bonne connaissance de l'activité parlementaire.

Pour Sébastien Michon, « les expériences d'auxiliaires politiques sont devenues de véritables marchepieds à des carrières politiques de premier plan » mais « les victoires d'Emmanuel Macron à la présidentielle et de son parti aux élections législatives, marquent une rupture certaine » (Michon 2019, p. 218). Seules des études ultérieures, avec davantage de recul, nous permettraient d'éprouver ce postulat d'une rupture, et d'en dessiner les contours précis, s'il s'avère confirmé. Pour l'heure, nous pouvons observer les tensions suivantes au sein de LREM : celle d'incarner le renouvellement promis, tout en s'appuyant sur un personnel familier de l'activité parlementaire, mais aussi celle de ne pas tomber dans une professionnalisation politique masquée ou différée, dans laquelle les « primo-élus » ou « primo-auxiliaires » ne seraient que des professionnels de la politique, au début de leur professionnalisation.

⁶⁸ Nous l'avons écarté de notre étude initiale puisqu'il n'a jamais été collaborateur de député, mais uniquement de groupe.

⁶⁹ Assemblée nationale, « VOEUX AUX COLLABORATEURS PARLEMENTAIRES » [en ligne], <http://presidence-15-derugy.assemblee-nationale.fr/le-president/discours/voeux-aux-collaborateurs-parlementaires>, page consultée le 24 août 2020.

Conclusion

« L'activité politique, "parfois revendiquée comme un art, largement perçue comme un métier, mais ne possédant que partiellement les propriétés d'une véritable profession" demeure largement indéterminée, et comme bénéficiaire et victime d'une sorte de flottement social entourant sa définition, ses contours, son identité propre. »

– Patrick Lehingue, 1999, La profession politique : XIX^e - XX^e siècles

Tout au long de ce mémoire, nous avons tenté d'appréhender les différentes tensions révélées par les identités narratives des collaborateurs de députés LREM.

Tensions classiquement attribuées à l'auxiliarat politique, celle entre professionnalisme et militantisme et celle entre coulisses du pouvoir et aspiration au pouvoir se sont globalement retrouvées dans les identités narratives étudiées. Toutefois, l'idée wébérienne de « professionnels de la politique », vivant *de* et *pour* la politique, se confronte, dans notre cas, à une rupture marquée par l'arrivée au pouvoir d'un parti politique créé *ex nihilo*. Notre étude prenant place seulement trois années après le début de la présidence d'Emmanuel Macron à l'Élysée, et de « La République En Marche ! » à l'Assemblée nationale, elle s'est confrontée, de fait, à une limite temporelle. Les hypothèses formulées – celle d'une professionnalisation politique masquée ou différée, celle selon laquelle les « primo-élus » ou « primo-auxiliaires » ne seraient que des professionnels de la politique au début de leur professionnalisation – peuvent à ce jour ne trouver que des réponses partielles. Seules les élections présidentielles et législatives de 2022 permettront une première prise de recul : selon un changement (ou non) de présidence, quels seront les mouvements des collaborateurs de députés LREM ? Ces collaborateurs seront-ils investis par « En Marche ! » (ou un autre parti) pour prétendre à une fonction élective (telle que la députation) ? Voilà autant d'ouvertures qui pourraient constituer une nouvelle étude dans les années à venir.

L'observation de Julien Fretel et Julien Meimon, selon laquelle les profils de collaborateurs parlementaires sont « de moins en moins militants et de plus en plus technocratiques ou universitaires » trouve, dans notre étude, une réponse une nouvelle fois influencée par les spécificités de LREM. Le constat de Julien Fretel et Julien Meimon se vérifie, au sens où notre étude indique de manière très claire un haut niveau d'études chez une très large majorité des auxiliaires étudiés. Cette observation se nuance toutefois, au

sens où l'on constaterait un haut niveau professionnel, technique et universitaire *au sein même des militants LREM*. La sociologue Christelle Gris observait que ces derniers se caractérisent par « une forte mobilité sociale ascendante par rapport à leur milieu d'origine », faisant d'eux des « gagnants du capitalisme » (Gris 2019, p. 245-251). La dichotomie entre capital militant et capital technique ou scolaire semble, à la vue de ces éléments et de notre étude, assez biaisée. De plus, LREM ayant mobilisé durant les campagnes des agents directement intéressés à l'obtention de fonctions électorales ou professionnelles, et d'autre part, certains collaborateurs parlementaires initialement non partisans ayant par la suite adhéré au parti, nous observons des phénomènes de transferts. Ainsi, la figure du militant devient celle du professionnel, et la figure du professionnel devient celle du militant.

La réponse à l'hypothèse selon laquelle la fonction de collaborateur parlementaire ne constitue pas encore un métier au sens canonique apparaît comme directement liée au canon lui-même, ou plutôt à la définition d'un « métier ». Pour la chercheuse Geneviève Latreille (1980), l'usage du terme « métier » repose sur trois paramètres : l'existence d'une formation spécifique, la reconnaissance du métier par autrui et le regroupement des personnes concernées. Si aucune formation n'enseigne l'auxiliarat parlementaire à proprement parler, les identités narratives étudiées témoignent de trajectoires scolaires intégrant des masters universitaires intitulés « Compétences juridiques des collaborateurs politiques » ou encore « Métiers du politique ». Le développement des formations à la collaboration d'élu et à l'auxiliarat politique, associé aux formations continues destinées aux collaborateurs de députés (telle celle proposée par l'ENA), semble valider le premier paramètre identifié par Geneviève Latreille. La reconnaissance du métier par autrui est en revanche plus sujette à débat. Pour reprendre la distinction proposée par Pierre Bourdieu, la population étudiée semble – à la vue de notre étude – connue, mais faiblement reconnue. Cette reconnaissance est toutefois variable selon la position dans la hiérarchie symbolique : un collaborateur « conseiller » ou « juriste » semble davantage reconnu qu'un collaborateur « assistant » ou « médiateur ». Enfin, le regroupement des personnes concernées – les collaborateurs parlementaires – semble de plus en plus effectif, notamment dans le cadre de négociations collectives. Un nombre croissant de syndicats dédiés, comme d'associations rassemblant ces auxiliaires voient le jour. La collaboration parlementaire semble donc valider deux paramètres – formation, regroupement –, alors que le troisième – reconnaissance – semble plus fragile et variable. Si une limite de notre étude a été de

produire des résultats faiblement représentatifs quant à la répartition des différents rôles et missions au sein des cabinets parlementaires (cf. Encadré n°1), nous pouvons émettre l'hypothèse que certains rôles sont davantage susceptibles d'être considérés comme des métiers, au détriment d'autres. Par exemple, le collaborateur « juriste » dispose de formations dédiées (par exemple, le master « Compétences juridiques des collaborateurs politiques »), il est globalement bien connu et reconnu, et, enfin, il est en général très engagé dans la représentation syndicale et associative de la fonction. À l'inverse, le collaborateur « médiateur » doit généralement se former « sur le terrain », il est assez peu reconnu et il œuvre à distance des négociations collectives. Une nouvelle étude, plus précise et approfondie quant aux différences intraprofessionnelles, permettrait de poursuivre cette réflexion.

Enfin, le postulat selon lequel les identités narratives sont marquées par le respect d'usages sociaux et de normes langagières n'a pu trouver qu'une réponse incomplète. Si nous avons noté que le militantisme ne tient pas une place similaire sur un profil *LinkedIn* et lors d'un entretien semi-directif, ou encore que les résumés *LinkedIn* sont empreints du genre du discours du *curriculum vitae*, peu d'observations complémentaires ont pu être menées. Une étude plus poussée quant aux pratiques discursives sur le réseau social professionnel apparaît intéressante à l'égard des rapports sociaux que celles-ci pourraient dessiner. En effet, Olivier Dupont et Lucien Perticoz remarquaient que « *LinkedIn* peut être appréhendé comme un prolongement ou un renouvellement de logiques sociales qui lui préexistent, notamment en matière de domination », et qu'ainsi « plus le statut social et professionnel indiqué par le profil est élevé, plus l'individu peut s'autoriser une souplesse dans le respect des règles formelles et de contenu » (2016). Une enquête complémentaire pourrait ainsi s'intéresser à d'éventuelles asymétries entre les résumés de collaborateurs parlementaires fortement dotés sur le plan symbolique, et ceux plus faiblement dotés.

Si notre questionnement initial s'interrogeait sur une *révélation des tensions de la fonction* d'auxiliarat parlementaire, par les identités narratives, les différentes observations menées au cours de ce mémoire nous amènent à penser que ces tensions participent également à la *construction même des identités narratives*. En effet, l'idée de « tension » présente l'intérêt, pour les collaborateurs parlementaires, de décrire et de verbaliser les « rapports d'opposition qu'engendrent la rencontre » (Weber 1920) – rencontre entre différents univers (militant, politique, professionnel, institutionnel), ou encore entre différents groupes sociaux (élus, fonctionnaires, auxiliaires).

Annexes

Table de annexes

- I. Liste détaillée et anonymisée des entretiens
- II. Grille réalisée pour les seize entretiens semi-directifs
- III. Retranscription écrite intégrale d'un entretien semi-directif (A)
- IV. Retranscription écrite intégrale d'un entretien semi-directif (B)
- V. Retranscription écrite intégrale de l'entretien semi-directif avec Fabrice Garau (C)
- VI. Retranscription écrite intégrale d'un entretien semi-directif (D)
- VII. Accord collectif du 31 octobre 2018 concernant les collaborateurs de députés
- VIII. Critères de codage – analyse des profils *LinkedIn*

Annexe I :
Liste détaillée et anonymisée des entretiens

Réalisation personnelle. Dans le contexte de la crise sanitaire de COVID-19, les entretiens ont été exclusivement téléphoniques

	<i>Date</i>	<i>Durée</i>	<i>Fonction</i> <i>Titre – Lieu de travail – Circonscription du député-employeur</i>
1	19 mars 2020	53 minutes	Directrice de cabinet – Circonscription – Île-de-France
2	19 mars 2020	54 minutes	Collaborateur stagiaire – Circonscription – Centre de la France
3	23 mars 2020	53 minutes	Directrice de cabinet – Assemblée nationale – Île-de-France
4	23 mars 2020	42 minutes	Collaboratrice – Circonscription – Île-de-France
5	25 mars 2020	45 minutes	Collaborateur – Hybride – Île-de-France
6	25 mars 2020	30 minutes	Collaboratrice – Assemblée nationale – Centre de la France
7	27 mars 2020	36 minutes	Directrice de cabinet – Circonscription – Sud-ouest de la France
8	31 mars 2020	51 minutes	Collaborateur – Assemblée nationale – Île-de-France
9	1 ^{er} avril 2020	59 minutes	Collaboratrice – Circonscription – Sud-ouest de la France
10	2 avril 2020	40 minutes	Ancien collaborateur (Fabrice Garau) – Assemblée nationale
11	5 avril 2020	51 minutes	Collaborateur stagiaire – Assemblée nationale – Île-de-France
12	8 avril 2020	57 minutes	Collaborateur – Assemblée nationale – Sud-est de la France
13	8 avril 2020	39 minutes	Collaborateur – Hybride – Île-de-France
14	9 avril 2020	38 minutes	Collaboratrice – Assemblée nationale – Sud-est de la France
15	13 avril 2020	40 minutes	Conseillère du groupe LREM – Assemblée nationale
16	14 avril 2020	30 minutes	Collaborateur – Circonscription – Île-de-France

Annexe II :
Grille réalisée pour les seize entretiens semi-directifs

Réalisation personnelle – Les questions en bleu constituent des relances éventuelles.

Civilité / Nom / Prénom / Âge (si possible) de l'interrogé-e :

Député-e concerné-e / En poste depuis :

Lieu de travail :

1. Quel est votre parcours ? Quel est votre cursus scolaire, universitaire, professionnel, associatif, militant, politique ? D'où venez-vous ?
2. Imaginez que je suis un administré que vous venez de rencontrer, dans un contexte professionnel. Pouvez-vous vous présenter brièvement ?
3. Imaginez que je suis un inconnu rencontré à une fête d'anniversaire. Je vous demande : quel est votre travail ?
4. Comment avez-vous été recruté ? Par qui ? Selon la réponse à la question n°1 : étiez-vous impliqué dans la campagne des présidentielles et/ou des législatives ? Quelles étaient vos expériences et/ou engagements politiques ou militants avant de prendre votre fonction ?
5. Quel est votre rôle dans l'équipe parlementaire ? Quelles sont vos missions les plus récurrentes ?
6. Quelles sont les compétences que vous mobilisez principalement ? juridiques – techniques / relationnelles / communicationnelles ? « secrétaires » / organisationnelles / autres ?
7. Quel est votre rapport au député pour lequel vous travaillez ? Plutôt « distant » / « professionnel » / « amical » / « très proche » / autre ?
8. Comment percevez-vous votre « fonction » ? Plutôt « un métier comme un autre » / « un engagement militant ou politique » / « une étape temporaire formatrice » / « une vocation » / « ça dépend des circonstances et ça varie au cours du temps » / autre ?
9. Quels sont aujourd'hui vos engagements politiques ou militants ?
10. Selon la réponse à la question n°1 et n°4 : quel est votre rapport avec « La République En Marche ! » ? Plutôt « convaincu » / « militant » / « sympathisant » / « impliqué uniquement à titre professionnel » / « distant » / « conflictuel » / autre ?
11. Quelles relations entretenez-vous avec les « collaborateurs » des autres députés ? Et ceux des députés « En Marche » ?
12. Quelle place le « collaborateur » joue-t-il, selon vous, dans l'exercice parlementaire ? Quelle importance lui est-il accordée ?
13. Comment vous projetez-vous à l'avenir ? Souhaitez-vous continuer à être collaborateur parlementaire ? Ou envisagez-vous une autre fonction (privée, publique ou politique) ?

Annexe III : **Retranscription écrite intégrale d'un entretien semi-directif (A)**

Réalisation personnelle –

Les éléments entre crochets ont été cachés afin de garantir l'anonymat de l'interrogé.

Je suis licencié de sciences politiques à [nom de l'université]. Ensuite, j'ai fait un Master 1 à [noms de l'école et du parcours]. M2 dans la même voie. Mon mémoire portera sur [objet du mémoire]. À côté de ça, j'ai fait un service civique dans un syndicat étudiant. J'étais responsable de la stratégie du syndicat, avant de devenir président six mois plus tard. Je faisais partie d'un *consortium* qui s'appelait [nom du *consortium*] et qui visait à déconstruire les préjugés dans les lycées et collèges. Ensuite, j'ai monté un concours d'entrepreneuriat en université. Un gros succès. Un ami m'a proposé de monter une association pour faire connaître l'Europe aux jeunes. Sans être dans une fibre européiste : chacun pouvait y forger sa propre opinion. Après quelques mois, on a décidé d'arrêter, car avec mon ami, on a commencé à travailler à l'Assemblée.

J'ai commencé, en étant à la gauche du PS. Sauf que plus le temps passait, plus je me droitisais. Maintenant, si on me demandait de rejoindre le PS, ça ne m'intéresserait pas. Je ne suis plus en phase avec eux sur plein de sujets comme l'immigration. Économiquement, ça peut le faire, mais socialement, j'ai du mal avec le néo-progressisme ambiant. Est-ce que je me définis comme de gauche maintenant ? Non. Mais j'ai commencé en étant à gauche. Sans avoir ma carte. Maintenant, je me définirais plus comme gaulliste social.

Lors de la précédente législature, j'avais fait un stage auprès de la députée PS [prénom et nom de la députée]. C'était un coup de chance. Un stage de L3, de trois mois. J'ai envoyé un email, elle m'a reçu et bam, c'était fait. Je suis arrivé lors du projet de déchéance de nationalité. C'était exceptionnel. À l'époque, j'étais contre, aujourd'hui, je suis pour. C'était assez électrique. C'était assez passionnant de suivre les débats. Les débats d'idées étaient beaucoup plus grands sous la précédente législature, qu'aujourd'hui. De nos jours, c'est extrêmement aseptisé. On débat très peu, on rigole beaucoup. L'impression que j'ai, c'est que l'Assemblée nationale a perdu de son essence et de sa flamme politique. Un espace aseptisé, bureaucratique et technocratique. Quand tu ne prends pas des politiques pour faire de la politique, ça devient compliqué. Le spectre politique est censé être accessible à tous. Mais la politique est devenue un métier : il y a des us, des coutumes, une manière de débattre. Quand tu as commencé par la politique – ce qu'on reprochait aux *apparatchiks* –, c'était des gens convaincus. Ils avaient cette flamme et cette essence depuis tout jeune. Mais aujourd'hui, ça ne se voit plus. Ils ont un avis politique, mais la vie politique n'est pas ce qui détermine leur vie. J'ai sans doute plus de connaissance politique que les trois quarts des députés « En Marche ! ». Après, c'était aussi une stratégie de Macron : de pouvoir régner seul, sans contrepouvoir. À partir du moment où tu mets des civils qui n'y connaissent rien – pour des trucs tout cons comme déposer des amendements – le Gouvernement a pu gouverner seul pendant le temps de cet apprentissage.

J'ai fait une candidature spontanée. Ce n'était absolument pas de la cooptation. Je connaissais qu'une seule personne au sein « d'En Marche ! ». J'ai été rappelé par quatre équipes parlementaires. Le premier entretien où j'étais pris, j'y suis allé. Je ne me suis pas

fixé de critère au départ. Au début, on se dit qu'il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le ventre. Une personne sur 10 est recrutée sur candidature spontanée. Il faut qu'ils la voient, qu'elle passe au-dessus des autres. J'ai candidaté auprès de députés LREM, LR et PS. Si on ne te pose pas la question de ton affinité politique, tu ne dis rien. Sinon, tu mens. Tu dis que tu es en phase avec le programme. Tu n'es pas là pour donner ton avis de toute manière. Une fois rappelé, c'est là où je me suis intéressé aux députés. À savoir ce qu'ils faisaient et à prioriser. [Prénom de la députée employeur], c'était celle qui me plaisait le plus. Les thématiques autour de la défense... Je suis quelqu'un qui vient des relations internationales, donc c'était ce qui m'avait intéressé. Ma priorité a été prise. Une connivence due au hasard.

Dans l'équipe, je suis en ligne sur les questions d'immigration. Ce qui est assez marrant vu mon nom. Je la représente pour tout ce qui est [responsabilité de la députée employeuse]. J'ai fait une visite à la préfecture pour la représenter, en étant le seul AP, entouré d'autres députés. Elle m'a pas mal responsabilisé. Mais le grand problème quand tu n'es pas AP, c'est que tu n'as pas la main sur la boîte mails. Tu as toujours quelqu'un au-dessus de toi qui te donne des ordres. C'est très, très chiant. Moralement, quand tu as de la fierté, c'est compliqué de voir un type qui a quatre cinq années de plus te donner des ordres. Te parler un peu comme si tu étais son petit. C'est dur moralement : tu es sans cesse ramené à ta condition de stagiaire. J'apprécie l'autonomie : on ne compte pas trop sur le présentiel, tant que les choses sont rendues c'est bon. Mais de l'autre côté, il y a « l'œil de Moscou » : tu es surveillé, c'est infantilisant.

On a deux personnes en circo et on est deux à l'Assemblée. Je suis plutôt sur le législatif, la com Défense, sujets de relations internationales... En rdv, j'explique que je suis juste en dessous de la députée. Que je l'accompagne et que je l'aide dans tout ce qui est dossiers, que je fais de la représentation, que j'écris les projets de loi. En gros, tu dois louer la polyvalence du poste. Tu es à la fois secrétaire, législateur, conseiller politique et tu fais de la com. Il faut énormément jouer sur le côté « couteau suisse » : je n'ai pas été formé pour ça à la base, mais je sais tout faire. Si je précise que je suis stagiaire, je précise que c'est un stage de fin d'études. Très important. Tu peux myto : en soit j'étais stagiaire sur le papier, mais j'avais autant de charges et de directives, de prérogatives que l'ensemble de mes collègues.

On a une relation distante. Je m'entends bien avec elle, mais je n'ai pas énormément de contacts. [Prénom de la députée], c'est quelqu'un de spécial, pas dans le mauvais sens du terme. Elle est brillante, mais dans les relations humaines... Elle sait ce qu'elle veut, elle est trop minutieuse et surchargée. C'est compliqué d'établir un contact avec elle. Elle a 45 000 trucs à faire, et je ne suis pas sa priorité. Et c'est normal. La manière dont on te voit, c'est la manière dont tu te comportes. Si tu te comportes en stagiaire, on te verra en stagiaire. Si tu te comportes en collab, on te verra en collab.

Sa vie, c'est son travail. Il y a la coupure à l'Assemblée. Elle est malade. Mais elle a quand même fait un live Facebook sans dire qu'elle était malade. Elle est courageuse. Elle a de réelles convictions. C'est ce que j'apprécie : ce n'est pas une députée potiche. Côté positif : elle est consciencieuse, côté négatif, elle est consciencieuse.

D'une part, j'ai été motivé par l'attrait pour la politique. C'est hyper intéressant de te dire que tu travailles dans un lieu de pouvoir. Même si ça l'est moins sous cette mandature. Tu te sens valorisé. Et aussi le prestige : tu dis que t'as fait un stage à l'Assemblée nationale, tout le monde te regarde et te dit : « Wow, c'est super ». Je pense que ça joue aussi à l'embauche. Il y a aussi le côté historique : le fait de se dire que tant de personnes sont passées par là. Je n'aurais peut-être pas la même destinée, mais là à l'instant T, je marche sur leurs pas.

Le privé ne m'intéresse pas. Je ne m'y sentirais pas utile, d'un point de vue intellectuel. Bosser pour gagner des sous, ça n'a jamais été ma principale motivation. Je me prédestine à la vie publique et politique. Après, il faut aussi regarder la conjoncture : pour moi « En Marche ! », ça va éclater. Je ne suis pas là à la bonne époque. S'il avait encore le prisme UMP / PS, je serai parti à l'UMP et basta. Sauf que là, ce n'est pas le cas. Du coup, je me retrouve dans la grosse auberge espagnole LREM, LR qui existe mais n'existe pas et le PS qui s'est gauchisé d'une manière à vomir. La conjoncture n'est pas géniale pour moi en ce moment.

J'ai voté « En Marche ! » même si je n'y ai jamais cru réellement. C'était un peu le vote par défaut : Fillon avait un programme économique bien trop libéral pour moi, Benoit Hamon et son monde de bisounours. Au milieu : Macron. Et puis Macron, je l'aimais bien. Il représentait le dynamisme, la force de convictions, un côté un peu intellectuel. J'appréciais le personnage, mais ce n'était pas un vote de conviction. Il y a plein de trucs sur lesquels j'étais opposé à eux : diminuer le nombre de députés, la loi transparence qui pour moi va bien trop loin, le fait de ne pas revenir sur le non-cumul des mandats. On se retrouve avec des députés complètement déracinés. Le cumul du mandat, c'était la fonction honorifique de maire : tu connaissais les problématiques de ta circo en direct. Et leurs délires Marlène Schiappa, néo-féministes, novlangues, européistes, progressistes, j'ai beaucoup de mal. Ce n'est pas impossible que je revote pour eux, mais ce n'est pas un vote d'adhésion. Leur côté « startupers » parisiens qui mangent du quinoa, je trouve ça abject. Ils désacralisent la fonction de parti. Ce n'est plus un parti, c'est une start-up. Il n'y a pas de débat d'idées. Il y a une espèce de *nomenklatura* qui se crée : aucun échange d'idées... On dirait une startup stalinienne. C'est un euphémisme, mais qui existe vraiment. J'apprécie Macron et Édouard Philippe, mais le reste c'est les *Téléubbies*. Tu regardes le charisme d'huitre de la majorité, et tu te demandes comment le pays est gouverné.

À l'époque, lors de la précédente mandature, l'assistant assistait. Un collaborateur dans le sens noble du terme. Tu collabores, mais tu ne fais pas tout. La ligne politique est impulsée par la députée. À partir du moment où tu avais des courants et des idées affirmés, chaque député savait ce qu'il voulait et sur quoi se positionner. Aujourd'hui, pour la majorité des députés, c'est le collab qui fait le boulot. Il trouve l'idée, il fait. Le député en tire juste les mérites. Aujourd'hui, un collaborateur est un député bis. Mais sans tout l'apparat. Au niveau du travail, c'est un député bis. Parfois, tu as l'impression d'être leur nourrice. Ils t'appellent tout apeurés : « J'ai oublié mon câble dans le bureau, est-ce que tu peux me le ramener ? ». T'as l'impression de voir de grands enfants, c'est curieux. Je n'ai pas vu de vrai changement dans la prise en compte du collab. Le seul changement, pour la blague,

c'est qu'on est passé du champagne au cidre pour les vœux du président de l'Assemblée. Après, les collabs sont peut-être mieux considérés, car ils font tout le taff. Avant, il y avait une supériorité du député sur son équipe.

Les autres collabs, tu parles avec ceux que tu apprécies. C'est amical. Mais c'est parfois un jeu de dupe. Tu enfiles un masque, parce que tu sais que tu ne peux pas être tout à fait toi-même. C'est encore plus vrai dans un haut lieu de la République. Il y a une théâtralisation des relations interpersonnelles.

Annexe IV :
Retranscription écrite intégrale d'un entretien semi-directif (B)

*Réalisation personnelle –
Les éléments entre crochets ont été cachés afin de garantir l'anonymat de l'interrogée.*

J'ai un parcours assez atypique. J'ai fait une prépa concours des hautes études commerciales. J'ai ensuite intégré l'école supérieure de commerce de [nom d'une grande métropole française]. J'ai fait option finance et contrôle de gestion. J'ai commencé ma carrière dans la banque à [nom d'une grande métropole française], dans le financement d'entreprises principalement. Ensuite, j'ai intégré un groupe à [nom d'une autre grande métropole française], sur de la clientèle d'entreprises, avec beaucoup de clients issus du milieu de la communication. Ensuite, j'étais directrice adjointe de l'agence entreprise pendant 2 - 3 ans. Puis, j'ai suivi mon mari qui venait s'installer à [nom d'une troisième grande métropole française]. J'ai démissionné. J'ai pris un peu de temps pour m'occuper de mes enfants. J'ai repris en tant que formatrice dans un BTS MUC (Management des Unités Commerciales), dans un centre de formation en alternance, qui dépend de la chambre de commerce de [nom de la troisième ville]. J'étais formatrice en management, gestion et marketing. Je suivais aussi les projets professionnels des jeunes apprentis. J'ai ensuite arrêté pour mon petit troisième (enfant) : j'avais des problèmes de garde d'enfants. J'ai eu l'opportunité plus tard de travailler à l'Université de [nom de la troisième ville], pour mettre en place le service handicap. J'étais contractuelle. J'ai monté et géré le service handicap. Beaucoup de travail en partenariat... Après, suite à une fusion des universités, je n'ai pas vu mon contrat renouvelé. J'ai attendu un peu avant de retrouver un emploi dans une structure associative, qui gérait plusieurs établissements médicosociaux. C'était un projet de mise en place d'une équipe dédiée à la prise en charge des handicaps rares. On m'a demandé ensuite de prendre en charge un service qui n'était pas en grande forme, d'accompagnement de déficients auditifs.

J'ai eu l'opportunité de rencontrer Mme [nom de la députée employeuse]. Je la connaissais très vaguement. J'ai fait mes études avec son beau-frère. Elle cherchait quelqu'un, et il lui a dit de me contacter. Elle souhaitait avoir quelqu'un pour la gestion de ses frais de mandat (AFM). C'est comme ça qu'elle m'a proposé de travailler avec elle à cet effet, et quelques sujets concernant le handicap. J'ai commencé comme ça, et de fil en aiguille, comme l'attachée parlementaire sur place ne correspondait pas trop à ses attentes, elle m'a proposé de devenir son attachée parlementaire sur la circonscription de [nom de la troisième ville].

Je n'avais aucun engagement militant, aucune carte, aucun parti. Mais j'ai toujours été intéressée par la politique, j'ai toujours voté. Mon premier lien, c'était en 2002, où j'ai dû

faire une procuration. Je venais de déménager, je ne connaissais aucun voisin. Forcément, je voulais faire barrage au FN. C'est pourquoi j'ai contacté les responsables RPR de l'époque. Après, ils m'avaient un peu cataloguée « sympathisante », alors que ce n'était pas forcément le cas. Après, pourquoi pas ? Je n'avais pas particulièrement envie de m'engager. C'est vraiment ce que j'ai apprécié chez [prénom et nom de la députée employeuse], et je pense que c'est le cas chez pas mal de députés « En Marche ! », en tout cas à l'origine, peut-être que maintenant ç'a un peu changé. À l'origine, il n'y avait pas une demande particulière qu'on soit encartée, adhérente à « En Marche ! ». Évidemment, il ne fallait pas avoir des idées complètement opposées ou en désaccord avec la politique menée par la majorité. Mais c'était très ouvert et on ne m'a jamais demandé de prendre un vrai engagement politique. Du coup, je l'ai décidé carrément toute seule, au milieu de la crise des gilets jaunes. J'avais trouvé ça tellement violent, une telle méfiance et défiance que je m'étais dit qu'il fallait s'engager pour porter cette voix-là : qu'il y avait des gens qui soutenaient cette politique en place. Je n'ai jamais été hyper engagée quand même. Pour les municipales, j'ai un peu relayé, mais vraiment sans plus. J'argumente beaucoup sur les politiques qui sont menées. Je pense qu'elles vont dans le bon sens.

Je suis attachée parlementaire de [nom de la députée employeuse] dans sa circonscription. Je suis l'écho des administrés et des acteurs locaux auprès de [surnom de la députée employeuse], quand ils n'y ont pas forcément accès. Pour des raisons d'agenda. Elle essaye de rencontrer un maximum de gens. Mais il y a des périodes qui s'y prêtent moins : quand elle est engagée à l'Assemblée sur des textes... Je fais remonter des sujets, en lien avec les conseillers parlementaires des ministères. Sur les sujets locaux, je fais le relai avec les institutions locales, selon les sujets. Très en lien avec la préfecture, les services déconcentrés de l'État...

Dans l'équipe, je m'occupe des relations avec les institutionnels, les administrés, les entreprises... Aussi la gestion des frais de mandat, la gestion de son agenda en circonscription. La préparation des rendez-vous, le suivi... Sur des thématiques particulières, comme sur des choses institutionnelles : les cérémonies, les assemblées générales... Il y a une collaboratrice à l'Assemblée sur les dossiers législatifs, et une en circo sur la communication. Après, on est très polyvalents. On s'aide pas mal.

Il y a une volonté de [prénom de la députée employeuse] de rencontrer les administrés, de faire venir les gens qui ne se sont pas habitués, faire connaître le rôle du député, montrer une autre façon de faire la politique, même si je comprends, ça a du mal à transpirer dans la société. On fait des dîners citoyens tous les deux – trois mois, suite à un tirage au sort sur liste électorale. À bâton rompu, avec une dizaine de citoyens et un équilibre homme / femme, âge, quartiers...

On fait beaucoup d'événementiels. Chacun met la main à la patte. On n'est pas déconnecté de la réalité. C'est nous qui faisons les courses, on cuisine. On va chercher le matériel, on l'amène. Même si on s'est professionnalisés sur pas mal de choses, on reste polyvalents et on fait un peu tout. On n'est pas dans des sphères déconnectées du terrain.

Ça sert de savoir comment l'ARS est structurée. La députée est orientée [domaines de compétence]. Ça résonne avec mon parcours. Elle fait partie de la commission [nom de la

commission]. En plus, c'est la seule députée de [nom du département] à y siéger. Alors on nous fait remonter souvent les choses.

J'ai une relation de grande confiance mutuelle avec la députée. Je me sens très libre de lui dire ce que je pense. Je me sens écoutée, il y a des sujets qu'on pousse, on les porte à sa connaissance. Une belle complicité. Un respect. Pas de hiérarchie pesante, que certains peuvent avoir. Je pense aux députés pour qui le collaborateur est un gratte papier ou un sous-fifre. Il y beaucoup de travail d'équipe. Elle demande le point de vue beaucoup. Non seulement quand on a besoin de s'exprimer, on se sent écoutée, mais elle sollicite aussi notre point de vue sur beaucoup de choses. Elle nous laisse beaucoup d'autonomie. Elle nous donne carte blanche. Après, ça, ça dépend beaucoup de la personnalité de la députée. Elle a un management très positif. Pas du tout descendant. Très transversal. Elle donne aussi beaucoup d'importance aux stagiaires, aux avis extérieurs... Ils sont écoutés pareil. Après, elle se forge son avis en fonction. Je ne dis pas qu'elle va forcément suivre notre avis. Mais il y a une vraie écoute.

J'ai le sentiment d'être utile, vraiment. Il y a eu des moments très difficiles, je ne te le cache pas. On est en première ligne, on filtre beaucoup, on prend beaucoup. Surtout dans le contexte des deux dernières années : Gilets Jaunes, réforme des retraites... On est le déversoir des frustrations, des incompréhensions, des colères, la porte d'entrée. On s'en prend beaucoup, on a besoin de digérer tout ça. On fait filtre. On essaye de protéger la députée de tout ça. Je pense que c'est important de ne pas trop protéger non plus, pour qu'ils aient le pouls du terrain. J'ai cette motivation de ne pas quitter le bateau dans la tempête. Une envie de convaincre. Même s'il y a des moments où c'est pesant d'essayer de convaincre les gens du bien fondé de certaines décisions ou mesures. Je ne suis pas forcément d'accord à 100%. Surtout en circo, et sur les problématiques individuelles, un sentiment d'être plutôt assez utile et d'avoir plutôt de bons retours. Ça demande beaucoup d'énergie, d'investissement, de dépatouiller les problématiques personnelles des gens. Les gens se sentent et écoutés et soutenus, dans la mesure de ce qu'on peut faire. Après, parfois frustrant parce qu'on voudrait faire plus. On n'a pas une baguette magique pour tout. Je reste convaincue sur la grande majorité que les décisions vont aussi dans le bon sens pour la société française dans son intégralité. Si ce n'était pas le cas, peut être que je prendrais une autre voie.

C'est sûr que ces deux dernières années, il y a une montée de la violence. On a été agressées plusieurs fois, que ça soit verbalement ou par email. Comme dans ma signature email, il y a « collaboratrice parlementaire », certaines réponses s'adressaient à moi comme « Madame la collabo ». On a eu la permanence saccagée. Nos cérémonies de vœux empêchées par des militants d'extrême gauche. Des agressions. Ce n'est pas toujours facile. Ça peut aussi t'éloigner de certains de tes proches, de tes amis qui sont dans la demande permanente. Mais on travaille, on n'est pas élus. C'est difficile de devoir argumenter le soir avec les amis et la famille. Tu as envie de dire : « Stop. En plus, vous parlez de choses que vous ne connaissez pas ». Moi c'est plutôt ça qui de me donne parfois envie de lâcher. La désinformation, le traitement des journalistes. Ça te fait bondir. C'est violent et difficile à

supporter quand toi tu te démènes, que tu veux travailler de façon constructive et qu'en face, tu n'as vraiment pas de volonté de travailler constructivement.

On essaye de mutualiser des choses entre députés LREM du département. Ce n'est pas toujours facile. Parce que chacun a ses sujets, ses problématiques, les temporalités, les disponibilités. C'est en train de bouger, ça s'améliore. On échange énormément. On mutualise de plus en plus. On essaye de faire des courriers communs. Chacun prend un sujet qui le concerne et le propose aux autres.

Pour la suite, je ne sais pas du tout. Je fonctionne beaucoup en équipe. Une de mes collègues s'en allant, ça va dépendre de la restructuration. Ça va dépendre de la personnalité et du rôle. C'est important que l'équipe fonctionne bien. Fin du mandat, c'est difficile. Pendant la réforme des retraites, j'en ai eu marre, je voulais partir. Après, maintenant, c'est difficile, on se sent embarqués dans un bateau. Faut qu'on tienne la barre, il ne faut pas abandonner. Ce métier, je le fais aussi parce que c'est [prénom de la députée employeuse]. Elle a un mode de fonctionnement qui me correspond bien. Si elle est amenée à prendre d'autres responsabilités, ou si c'est son suppléant qui prenait sa place (en cas d'une nomination au Gouvernement), je ne resterai pas. Je ne me sens pas faire ça pour quelqu'un d'autre, toute ma vie, ou un autre métier pour un élu. Je repartirai vers mes premiers pas. Dans le privé. Je ne me vois pas trop évoluer vers un truc d'élu, pour l'instant. Tout comme la dernière année, si elle se représente, je ne suis pas sûre que ça soit ça qui me botte le plus. Je suis plus dans l'action, le faire, faire bouger les situations pour les gens. Plus dans l'action de la politique pure et dure.

Annexe n°V :

Retranscription écrite intégrale de l'entretien semi-directif avec Fabrice Garau (C)

Réalisation personnelle –

Les expériences de collaboration parlementaire de Fabrice Garau étant racontées dans l'ouvrage autobiographique La Consternation, aucun élément n'a fait l'objet d'une anonymisation.

Je ne suis pas diplômé de sciences politiques. J'ai un doctorat de philosophie analytique. Je suis entré en politique de manière assez hasardeuse : j'ai rencontré mon premier patron – un sénateur LR de Moselle – qui m'a demandé de travailler pour lui. C'est comme ça que j'ai commencé : à sa mairie, en tant que directeur de cabinet, puis au Sénat. Je me suis occupé beaucoup du plan Anru (Programme National pour la Rénovation Urbaine), un travail très riche de reconfiguration des quartiers. Puis, j'ai pris mes habitudes parisiennes au Sénat. Poste duquel j'ai démissionné pour faire campagne avec l'actuel Président, aux côtés « d'En Marche ! », en septembre 2016. J'étais beaucoup en charge de tout ce qui est riposte après les interviews des opposants. On notait les verbatims et on préparait les ripostes. Lors des meetings, je gérais la presse internationale, comme je parle plusieurs langues, avec la *team* presse du PR (Président). Quand ça s'est terminé, comme je suis un féru de culture et que j'aurais adoré travailler pour le ministère de la culture, je me suis rapproché stratégiquement durant la campagne d'une future députée, alors en charge de la culture. Au final, ce n'est pas elle qui a été nommée ministre. Je me suis retrouvé à l'Assemblée nationale pour travailler pour Marie-Pierre Rixain, Présidente de la Délégation aux droits des femmes, qui en est aujourd'hui à son dix-neuvième collaborateur. J'ai vraiment péché par naïveté en travaillant pour elle. Elle m'a courtoisé, et j'ai été très flatté. La délégation me bottait bien. Il y avait des moyens. Ensuite, j'ai rejoint très vite la vice-présidente de l'Assemblée nationale, Danielle Brulebois, gentille et pleine de bonne volonté. Elle a perdu son poste de vice-présidente et elle n'a pas pu me garder. Je me suis retrouvé ensuite avec Séverine Gipson, suppléante de Bruno Lemaire. Je n'ai pas de commentaires à faire à ce sujet. C'est tellement pathétique. Je suis à l'Assemblée depuis aout 2017. Il faut savoir, quand tu es collaborateur, que si tu dures deux ans, c'est bien. Il faut être endurant.

Moi ce qui m'intéresse, c'est la défense des idées et l'argumentation. Je n'étais pas forcément d'accord avec ce que défendait mon sénateur. Je ne suis plutôt pas de droite. Je suis de gauche, centre gauche. Mais c'était un humaniste intéressant. Il avait des positions sociétales intéressantes. Je ne suis pas du tout LR. On n'était souvent pas d'accord, mais on pouvait débattre. Il n'avait pas besoin d'une personne très courtisane. Ce qui m'intéresse, c'est le débat de fond. J'ai bifurqué sur le mouvement « En Marche ! » qui me correspondait socialement, sociétalement et économiquement. Ça me plaisait bien. Continuer après la campagne pour travailler pour des députés LREM, c'était dans la continuité.

À l'Assemblée, comme j'étais souvent seul, je faisais tout : le courrier, les amendements, les rendez-vous, la représentation de la députée, la gestion d'agenda, les déplacements, les relations avec les ministères... Le travail était pluriel.

J'ai fait la campagne des présidentielles, mais pas les législatives. Ça ne m'intéressait pas. Je suis resté au QG. Plus tard, j'ai accueilli à l'Assemblée tous les députés LREM. Il y avait un séminaire de trois jours. J'ai formaté tout ça et j'y suis resté. On m'a débauché.

Sachant que je n'allais pas être en cabinet, c'était un moindre mal d'être à l'Assemblée. C'est quand même une bonne maison. Et j'ai eu tout de suite le poste de directeur de cabinet de la présidente d'une délégation. Dis comme ça, ça fait un peu pompeux, mais il n'y a rien de vraiment particulier. J'étais content au départ. Mais on a commencé à découvrir les choses au fur et à mesure.

Au début, je me suis dit « elle est folle, point barre » [ma première députée]. Il ne faut pas faire de généralités. Mais il faut reconnaître que c'est une majorité de nouveaux parlementaires. La seconde députée, que j'aime beaucoup, ça manquait de fond. Elle déplorait qu'aucun des amendements que je lui préparais ne passait en commission LREM. Il y a une volonté numérique de faire des amendements pour exister. Ça n'a aucun sens. Quand un texte est bon, on s'agrège éventuellement sur la présidente de la commission. On fait partie de la majorité, pas de l'opposition. Un jour, je lui dis : « Si vous voulez vraiment défendre des amendements, faites-le en appel en hémicycle. Et on verra que vous défendez votre bifteck ». On était à six mois de son arrivée, elle présidait l'Assemblée et elle me dit : « Je ne sais pas ce que c'est un amendement d'appel ». Et là, je me suis dit qu'il y a un problème. Et j'ai vu que ce n'était pas un cas isolé. De plus en plus, ça se savait, les gens parlaient, les collaborateurs aussi. Je suis un des rares du QG de campagne. Il y a eu une espèce de basculement.

Les députés avaient trois mois pour se former. Ça ne me pose pas de problème les primodéputés. On peut comprendre qu'ils ne savent pas tout. Mais tu as trois mois pour bosser et tu prends une équipe qui bosse pour toi, et pas simplement qui répond aux courriers. Ils ont très vite pris un pli à s'accommoder des très bonnes choses de l'Assemblée, et d'oublier pourquoi ils étaient là. Ma première députée, elle ne voulait rien changer au mobilier du bureau. Je trouvais ça génial. Mais ça n'a duré que trois semaines. Petit à petit, elle voulait tout changer : les fauteuils, la bibliothèque, la table de travail... J'ai réalisé petit à petit qu'ils sont tous comme ça. Ils sont là à t'engueuler quand il n'y a pas le chauffeur qui doit les amener là où ils doivent aller, quand le train n'est pas à l'heure... Il n'augmente pas leurs collaborateurs alors que l'enveloppe dédiée, elle, augmente. C'est terrible. Ils n'ont pas compris ce que c'était d'être député.

Pour moi, le collaborateur doit être l'invisible indispensable. Il ne s'agit surtout pas de se mettre en avant comme beaucoup de collaborateurs le font. Mais il s'agit de préparer la route et le chemin pour que le député fasse un bon travail et reste dans sa voie. Mais il faut que le député soit d'accord pour ça. D'ailleurs, je n'aime pas le terme d'assistant parlementaire. Je préfère celui de collaborateur qui induit une notion d'échange, qui est dynamique. On n'est pas au service de, on travaille pour. Et s'il faut commander un bouquet de fleurs à la femme du député parce qu'il n'a pas le temps, moi je m'en fous, je le fais. Ça veut dire qu'il est à fond sur le reste. Il faut que le député t'ouvre un espace de travail et de collaboration. Les députés qui ont gardé leurs collabs, c'est ceux qui ont eu l'intelligence de travailler comme ça. Ce ne sont pas des sous-fifres qui doivent tenir la porte de la voiture

ou passer la brosse sur l'épaule pour les pellicules. Mais celui qui est collaborateur et qui fait un super taff, il fera aussi ça. Ce n'est pas que ça, mais c'est aussi ça.

Quand elle commençait à ne pas comprendre, quand elle se posait des questions pour remplacer une virgule, relire le courrier des mémés à qui on souhaitait bon anniversaire... Déjà, on n'a pas à faire ça, et qu'est-ce qu'elle a à foutre de signer des courriers pareils. J'avais délégation de signature en tant que directeur de cabinet. Je me retrouve à gérer de la merde. La place est liée à l'idée que le député donne au collaborateur. On n'est pas là pour être des courtisans. Il faut pouvoir dire les choses à son député, débattre. S'il n'est pas d'accord, ce n'est pas grave. Mais on dit les choses. Après, on respecte la décision. La plupart des collaborateurs font un travail de secrétaire.

Beaucoup de collaborateurs se trompent et essaient d'exister par leur propre égoïsme. Ceux qui râlent d'un manque de considération de l'institution sont ignorants que c'est les députés les employeurs. L'Assemblée nationale ne t'offre rien d'autre qu'un toit. C'est le lieu du député, pas du collaborateur.

Je suis parti de la politique pour poursuivre en tant que directeur des affaires institutionnelles d'une *fintech*. Ça paye mieux dans le privé. C'est minable ce que gagnent les collaborateurs, même si moi je n'ai jamais eu à me plaindre. Je ne sais pas où je serai dans quelques années. Je ne dis plus « jamais » ou « toujours », je dis « on verra ». Je n'ai aucun regret d'être parti. Je m'ouvre sur l'inconfort de l'écrivain.

Le Sénat, ça n'a rien à voir. Il y a tellement de fond... J'ai adoré le Sénat. C'était serein, respectueux. Ce n'est pas le théâtre.

C'est une vraie déception de citoyen politisé et engagé. Je fais un long préambule dans mon livre où je me demande si j'ai le droit de critiquer tout ça. Mais je suis un citoyen, avant d'être un collaborateur « raté ». Le militant doit faire le deuil de beaucoup de choses : j'appréciais les idées LREM sur les nouveaux droits des gays, sur le logement, sur la réforme des retraites... je me rends compte que tout ça, on a zappé. J'ai sous-estimé, j'ai été embrumé par l'épaisseur de la personnalité de Macron. Il a séduit. Je peux plus être militant. Quand je discute avec Castaner, je lui dis que c'est terrible le non-débat sur la GPA. C'est quelque chose qui doit être débattu. Il me dit que je n'ai pas compris. Ce n'est pas que je n'ai pas compris, c'est que vous ne faites pas ce que vous avez dit. Quand Macron a voulu être réélu, il a biaisé son action politique.

La politique, c'est un milieu de salopes. C'est terrible. C'est d'une violence. Soit on le prend avec le sourire, on fait un peu de théâtre. Il y en a des bons quand même. Tu n'as pas d'amis en politique. J'ai des copains de boulot. Mais tu sais que tu ne dis pas tout. Tu n'as pas d'amis en politique, c'est une règle précieuse. J'ai gardé quelques bons contacts, mais tout le reste, c'est des opportunistes qui attendent le moindre faux pas.

On est ébloui à l'Assemblée. Tu rencontres des ministres. On ne peut pas cracher sur ça. On est au cœur de là où tout se décide. On a l'impression de compter. Mais on ne compte pas. Même le député qui va partir. On l'oubliera. L'électorat oublie tout. Il faut rester prudent, garder un certain cynisme et se protéger beaucoup. C'est un monde violent et terrifiant.

Annexe VI : Retranscription écrite intégrale d'un entretien semi-directif (D)

*Réalisation personnelle –
Les éléments entre crochets ont été cachés afin de garantir l'anonymat de l'interrogée.*

J'ai commencé par faire 3 ans de droit à la [nom de l'université]. J'ai une licence en droit international et européen. Et puis après, j'ai fait un master 1 en droit international général. J'ai aussi fait un DU – diplôme universitaire – en parallèle qui s'appelle [nom du DU]. En M2, j'ai décidé de quitter [nom de l'université] pour aller à [nom de la seconde université], pour un master diplôme de grandes écoles qui s'appelle [nom du parcours]. À l'issue du Master 2, j'ai continué avec un deuxième Master de sciences politiques à [nom de la première université]. Voilà mon parcours universitaire. En sachant que j'étais littéraire à la base.

En parallèle de ça, les premières années d'études je n'ai pas fait grand-chose. En L3, j'ai fait un stage au ministère des affaires étrangères [pays africain], à la direction Europe. Ensuite, en M1, j'ai fait un premier stage à la délégation générale aux relations internationales de la mairie de [nom d'une grande métropole française]. Je travaillais sur la francophonie et codéveloppement. En M2, [nom de la seconde université], j'ai fait 6 autres mois à la Mairie [nom de la même grande métropole française], avec comme objet de travail supplémentaire, la coopération éducative. J'ai fait un mémoire sur [sujet du mémoire], en fin de master 2.

Je suis aussi l'auteure d'un roman, et je suis engagée associativement. J'ai été conseillère [adjectif dérivé de la municipalité] de la jeunesse 2 ans, j'ai créé l'association MUN – *Model United Nations* – à [nom de la seconde université, j'ai intégré l'association [nom d'une autre association de diplomatie] et pendant deux ans j'étais la directrice des programmes Afrique.

Je ne m'étais jamais engagée en politique de ma vie. J'avais plutôt des tendances centristes. Je ne cherchais pas à être à 100% d'accord avec les gens. J'étais peut-être d'accord à 45% avec le PS, 55% avec l'UMP. Les partis centristes tels que UDI, MODEM, Agir, Radicaux ne me semblaient pas avoir une structure intéressante de mon point de vue. Je ne me suis pas engagée, car j'étais une convaincue de Macron dès la première heure. Je ne me sentais pas particulièrement concernée par ce qu'il disait. En 2016, quand il a fait sa page « En Marche ! », je me suis quand même inscrite. Je trouvais qu'il avait les mots que je pouvais mettre sur mon vide politique. Ça ressemblait le plus à lui. Je n'ai pas vraiment milité dans les premiers mois. En banlieue, je ne me sentais pas forcément sollicitée. Quelqu'un du QG m'a contactée pour me proposer d'être animatrice locale pour ma ville. Je suis devenue une des premières AL de [nom du département]. Mon premier *meeting*, c'était au salon de l'aviron. Il n'était pas encore candidat, même s'il avait des allures de pop star. À l'époque, c'était un mouvement, et pas encore un parti politique bien affirmé. Tous les meetings importants, je n'y étais pas.

Je suis arrivée au QG « d'En Marche ! » en [date]. Je suis entrée en tant que bénévole. La mission c'était de faire [objet de la mission]. C'était le troisième QG du mouvement. On nous a expliqué qu'on devait signer des trucs de confidentialité parce qu'on allait voir un certain nombre de personnes importantes... Cette présentation a été faite par Vincent Crase – par la suite (ex)collaborateur de l'Élysée sanctionné pour violences, dans la lignée de l'Affaire Benalla. Il nous a présentés à Emmanuel Macron. C'était ma première rencontre avec lui. Premier jour, première rencontre. Il a fait son petit discours. Macron toujours très humain, très avenant, très gentil, très détendu. J'avais un peu des appréhensions au départ. Il a une très bonne mémoire ! Il a reconnu direct quelqu'un qu'il n'avait pas vu depuis quinze ans. J'arrivais au QG tôt le matin, et je repartais tard le soir. Jusqu'à la fin [de l'élection présidentielle]. Avec pour seule interruption un voyage [destination et durée du voyage]. Ils étaient contents de moi, car je ne faisais pas trop de vagues.

En devenant AL, j'ai rencontré un de mes premiers adhérents : un certain M. [nom du député employeur]. On a commencé à bien s'entendre. [Nom du référent départemental du mouvement] a proposé à [nom du député employeur] de devenir coordinateur de la circo. On m'a proposé d'être son adjointe. J'ai accepté.

Du coup, premier tour j'étais au QG. On voyait le Président en devenir, sa famille. On a gagné. En petit comité comme ça, on a l'impression de faire l'histoire. On a hurlé, j'ai encore les larmes aux yeux en y pensant. Tu es sur un petit nuage. Tu ne peux pas trop expliquer. Même chose pour le second tour.

À la fin, on m'a proposé plusieurs choses : continuer de travailler au QG, mais c'était plus une solution de secours qui ne correspondait pas trop à mes études, je ne voulais pas faire du secrétariat ; une opportunité de travailler avec le futur conseiller diplomatique adjoint de l'Élysée ; une autre de travailler avec [nom du député employeur], le nouveau député de ma circo.

Question stabilité, je me suis dit que c'était mieux de travailler avec [prénom du député employeur].

Pendant sa campagne, j'étais sa directrice juridique. Encore aujourd'hui, je ne sais pas trop à quoi ça correspond ! Le peu de temps où j'étais là, j'ai pu aider. Mais l'équipe de campagne n'arrivait pas particulièrement à me cerner. Une fois élu, on a discuté avec [prénom du député employeur], et on s'est mis d'accord. Ça a émergé comme idée. Assistance parlementaire me permettait de faire le suivi de ce que j'ai fait pendant la campagne.

À un administré, je lui dis que je suis la collaboratrice du député. Ça dépend en fait. Généralement je dis ça, mais si je sens que je dois établir un rapport de force, je dis que je suis la directrice de cabinet du député. Pour que la personne comprenne bien que j'ai été envoyée, que je gère le plus la coordination de l'équipe. Pour moi, être directrice, ça ne revient pas à grand-chose. Je suis très contente ; sur le CV, ça fait bien. À quoi ça correspond comme travail ? Je ne sais pas vraiment.

Moi, je parle surtout de mon travail comme « un couteau suisse ». Je dis qu'on fait différentes choses et que ce n'est pas facile d'expliquer parce que c'est un peu flou. Quand

on est collaborateur parlementaire, on fait plusieurs choses, qui prendraient plusieurs services en mairie. On accueille les administrés, écoute leurs doléances et voit comment elles peuvent être résolues. On doit promouvoir l'image du député, sur les réseaux sociaux, dans la circonscription... On le conseille sur ce qui faut faire et pas faire. Prendre la parole, par exemple quand il y a eu le clip musical [nom d'une chanson à caractère raciste] d'un rappeur de [nom de la ville]. C'est une des premières TV de [prénom du député employeur]. On fait aussi beaucoup de choses législatives, à l'Assemblée nationale.

Mon travail se limite essentiellement à de la coordination, et du support. En gros, quand je reçois quelque chose à faire, je vais dispatcher en fonction des compétences de chacun, dans l'équipe. Avant, la stratégie pour les réseaux sociaux c'était que le député s'en occupe lui-même pour évaluer son travail et le mesurer. Maintenant, on se professionnalise un peu. Le député, au-delà d'être un agent local et national, il est aussi un agent diplomatique. On aide le député dans sa stratégie à l'international. En vérité, je travaille à peu près sur tous les volets avec mes collègues. Je suis toujours en binôme avec quelqu'un dans l'équipe. Je jongle entre les multiples personnalités qui sont en moi.

J'ai un bon rapport globalement avec le député pour lequel je travaille. Comme dans la vie de tous les jours, il y a des hauts et des bas. Le problème de ce métier, c'est qu'on est très proches. Il y a des gens qui ont une approche beaucoup plus professionnelle de leur boss, il ne le voit jamais. Nous, on est plus dans une structure artisanale. C'est beaucoup plus compliqué. Si tu ne t'entends pas avec la personne, ne travaille pas dans ce domaine. Si tu n'es pas capable de vivre enfermé comme des frères et sœurs dans une même maison aussi. C'est amical, mais ami tu sais où est ta place.

Pour moi, c'est un métier comme un autre au travail. Je me lève le matin et je vais travailler pour gagner mes sous. Mais quand on me demande quel est mon métier, je sens que ce n'est pas la même chose. Quand tu dis à quelqu'un « je suis collaborateur parlementaire », la personne a un mouvement d'intérêt. Soit la personne va vouloir absolument te parler de politique, de ce qui ne va pas dans la société, de ce que vous devez changer. Soit elle va être admirative : « Tiens c'est top ça ! ». Il y a peu de gens neutres sur ton travail. Si tu dis, « je suis caissière », les gens vont dire : « Ah ok ». Alors que là, c'est rare. Ou ceux qui te disent ça, c'est ceux qui travaillent déjà dans des métiers qui suscitent l'admiration. Dans des cabinets de ministre, dans des collectivités territoriales, dans des métiers équivalents. Les gens vont dire que tu as de l'influence politique sans savoir derrière ce que ça veut dire.

Pour moi, le collaborateur a un rôle de rouage. S'il est manquant, la mécanique ne fonctionne pas. Mais dans sa globalité, il est invisible. Si je prends le vélo comme image : les roues c'est les administrateurs, le guidon c'est les présidents, questeurs... de l'Assemblée, l'armature, c'est les députés et les petits mécanismes qu'on ne voit pas, c'est les collaborateurs. Sans eux, ça ne peut pas marcher. Mais on ne les voit pas. Les experts savent qu'on est importants, les gens le réalisent aussi de plus en plus, mais on ne nous voit pas. On est au service du vélo. On n'existe pas tout seuls. Un député qui n'a pas de collaborateurs parlementaires, peut-être que ça ne va pas fonctionner, mais ça reste un député. Un collaborateur parlementaire qui n'a pas de député, ça n'existe pas. On n'a aucune existence vis-à-vis du collectif. On a une dépendance vis-à-vis de l'individualité de

nos 577 députés. Si on était salariés de l'Assemblée, peut-être qu'on aurait plus d'importance. L'Assemblée nous reconnaît que par le biais de nos patrons.

Pendant longtemps, la fonction n'était pas définie. Il n'y a pas d'existence compréhensible. C'est juste qu'avec la professionnalisation du politique, il y a des gens qui ne font que ça. Avant, avec le cumul des mandats, des personnes de la mairie travaillaient pour le député, ce n'est plus possible aujourd'hui.

Je suis responsable [domaine de compétence] des JAMs (Jeunes avec Macron). Je suis aussi dans le *think tank* qui s'appelle « Osons le progrès », le progressisme sur lequel « En Marche ! » se revendique. Je reste militante dans le sens des idées « En Marche ! », mais je n'ai plus le rôle que j'avais avant. Je mets une certaine distance avec « La République en Marche ! » et moi-même.

Quand on est collaborateur parlementaire, on est assez isolé, assez seul. C'est important d'avoir des personnes. Avec les autres collaborateurs, j'en connaissais certains de mes différents réseaux (masters, engagements...) Pour cette raison, j'avais déjà des connaissances. Mais il n'y a pas longtemps, j'ai constitué un groupe avec d'autres collaborateurs, plutôt de tendance similaire dans les idées. On essaye d'être au maximum solidaire les uns des autres. On a une boucle *Telegram*, on se voit ensemble, on mange ensemble... On essaye de créer une certaine harmonie entre nous. Maintenant, j'ai un groupe, pas d'amis, mais de personnes que je peux voir tout le temps. Ce sont que des collaborateurs de députés LREM, ou ex-LREM.

C'est assez compliqué de se projeter. Comme dirait les anglais, je suis au carrefour de ma vie. Je ne sais pas où je vais aller, comment je vais gérer l'avenir. J'ai des perspectives, des idées. Mais globalement, je ne sais pas où je vais aller. Je n'aime pas forcément la politique. J'aime la stratégie, mais qu'en observatrice. Mais en arriver à avoir des comportements antisociaux pour des raisons politiques je ne comprends pas. Je ne me vois pas faire carrière, car je suis quelqu'un de très timide, assez refermée sur moi-même. Il me faut vraiment que je me fasse violence. Mon gros rêve, c'est d'être au service de l'État, d'être un Haut Fonctionnaire. Sur des questions très ciblées locales, ou liées aux droits humains (pénitenciers, police, armées) ou liées aux relations internationales...

Annexe VII :
Accord collectif du 31 octobre 2018 concernant les collaborateurs de députés
UNSA USC, « 2018/10/31 – Accords collectifs pour les collaborateurs parlementaires de députés »
[en ligne] <https://uscpsenat.files.wordpress.com/2018/12/accords-collectif-cp-an-311018.pdf>
page consultée le 27 août 2020.

Page 1 sur 11

Page 2 sur 11

**ACCORD COLLECTIF DU 31 OCTOBRE 2018
CONCERNANT LES COLLABORATEURS DE DÉPUTÉS**

Entre :

L'Association de députés-employeurs pour la négociation collective concernant les collaborateurs de députés, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège est sis 126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP

Et :

- La Confédération française démocratique du travail – Syndicat des mouvements et associations (CFDT-SMA)
- La Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
- La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) – Parlement, section Assemblée nationale
- La Confédération générale du travail – Collaborateurs parlementaires (CGT-CP)
- Le Syndicat national des collaborateurs parlementaires – Force ouvrière (SNCP-FO)

Novembre 2018

Page 3 sur 11

systematique des collaborateurs sur leurs droits sociaux, en tenant compte du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : droits conventionnels, protection sociale, droits à formation, régime indemnitaire de licenciement et accompagnement renforcé prévu par la loi du 15 septembre 2017 précitée (en cas de fin de contrat à la suite de la cessation du mandat du député-employeur)...

En outre, les critères de reconnaissance de la qualité de cadre remontant à plus de dix ans, il a paru important aux Parties de les réviser en les assouplissant, notamment pour permettre aux collaborateurs remplissant les conditions de diplôme requises d'y prétendre dès leur recrutement dans l'emploi de collaborateur de député.

Enfin, les Parties ont souhaité consacrer les dispositifs de formation professionnelle propres aux collaborateurs de députés.

Comme tous les salariés de droit privé, les collaborateurs de députés bénéficient des dispositifs de formation professionnelle de droit commun : plan de développement des compétences ; compte personnel de formation ; bilan de compétences ; validation des acquis de l'expérience ; conseil en évolution professionnelle... Ils ont également droit à l'entretien sur l'évolution professionnelle – dont on rappelle qu'il s'ajoute à l'entretien sur la charge et le temps de travail propre aux collaborateurs couverts par le régime du forfait en jours. Au-delà de ces mesures, les collaborateurs de députés bénéficient de dispositifs spécifiques – parfois très récents –, que les Parties ont entendu pérenniser en les inscrivant dans le présent accord.

La prise d'effet des dispositions prévues par le présent accord, lorsqu'elles affectent le budget de l'Assemblée nationale, reste expressément subordonnée aux décisions du Collège des Questeurs ou du Bureau de l'Assemblée nationale seuls compétents pour en assurer le financement. A défaut, elles seront réputées caduques.

De manière générale, ces autorités ont compétence pour définir les modalités de mise en œuvre du présent accord.

La présente négociation a été menée entre l'Association des députés-employeurs et les organisations syndicales représentatives au niveau de la branche en raison de leur affiliation à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel, conformément à la décision des services du ministère du Travail en date du 22 février 2018 prise en application de l'article 3 de l'accord du 24 novembre 2016 concernant les collaborateurs de députés et après avis du Haut Conseil du dialogue social en date du 2 février 2018, par référence à l'arrêté du 22 juin 2017 sur la représentativité nationale interprofessionnelle. Avec l'accord des organisations syndicales représentatives, la négociation s'est déroulée en présence des organisations syndicales de collaborateurs non représentatives et des associations de collaborateurs de députés.

Novembre 2018

PRÉAMBULE

Le dialogue social instauré depuis plusieurs années entre les représentants des députés-employeurs et des collaborateurs parlementaires employés sous contrat de travail de droit privé s'est récemment traduit par la conclusion de l'accord collectif du 24 novembre 2016 concernant les collaborateurs de députés, avant d'être expressément consacré par l'article 12 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique (article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires).

Le présent accord, qui prolonge le précédent en ce qu'il vise à sécuriser les relations professionnelles entre les députés-employeurs et les collaborateurs parlementaires, constitue une nouvelle étape dans la construction de leur statut.

Il s'inscrit de ce point de vue dans la perspective privilégiée par le groupe de travail sur les conditions de travail à l'Assemblée nationale et le statut des collaborateurs parlementaires, lequel a présenté dix-neuf propositions au mois de décembre 2017 en vue d'assurer une meilleure reconnaissance du travail des collaborateurs parlementaires, propositions dont la mise en œuvre a été décidée par le Bureau de l'Assemblée nationale lors de sa réunion du 24 janvier 2018.

Il s'agit, dans le cadre du présent accord, de :

- définir et clarifier les missions des collaborateurs, en assurant une meilleure transparence et lisibilité du métier ;
- faciliter les différentes étapes du parcours professionnel : recrutement, évolution professionnelle en cours de contrat, fin de contrat et éventuelle réorientation.

Par l'établissement d'une « fiche métier » du collaborateur parlementaire, les Parties au présent accord souhaitent instituer des repères et des garanties pour concourir à la sécurisation de la relation contractuelle et des trajectoires professionnelles des collaborateurs, dans le respect du principe du député seul employeur de ses collaborateurs, également consacré dans l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée et formalisé à l'article 18 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Il est donc essentiel de tenir compte de la pluralité des tâches assurées, tout en évitant l'écueil d'un collaborateur dont les missions ne seraient *in fine* pas définies, et de prévoir la possibilité d'identifier librement au sein d'une liste les tâches correspondant à une situation professionnelle donnée. On rappelle à cet égard que le collaborateur ne saurait être assimilé à un « assistant personnel ».

Les Parties au présent accord ont aussi entendu renforcer la sécurisation des parcours professionnels par d'autres mesures ayant vocation à entourer l'ensemble du processus contractuel, de la conclusion jusqu'à la rupture du contrat.

Ainsi, l'accompagnement en début comme en fin de contrat, ainsi que tout au long de la relation contractuelle, sera favorisé par des garanties relatives à l'information

Novembre 2018

Page 4 sur 11

CHAPITRE I^{er} – DISPOSITIONS COMMUNES

Article 1^{er} – Champ d'application

Le présent accord est applicable aux députés-employeurs adhérents de l'Association de députés-employeurs signataire du présent accord et aux collaborateurs parlementaires qu'ils emploient sous contrat de travail de droit privé.

Article 2 – Durée et entrée en vigueur

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée.

Il entre en vigueur à la date du 1^{er} décembre 2018.

À l'expiration du délai d'opposition, le présent accord fera l'objet d'un dépôt dans les conditions prévues aux articles L. 2231-6, D. 2231-2, D. 2231-3 et D. 2231-7 du code du travail.

Le présent accord fera l'objet d'une publication dans la base de données nationale.

Article 3 – Révision, dénonciation et suivi de l'accord

1. Révision de l'accord

Le présent accord peut être révisé dans les conditions prévues par les articles L. 2261-7 à L. 2261-8 du code du travail, selon les dispositions légales en vigueur à la date de sa révision. La demande de révision est adressée par écrit à l'ensemble des parties signataires du présent accord. Elle peut porter sur tout ou partie des dispositions du présent accord.

2. Dénonciation de l'accord

Le présent accord peut être dénoncé dans les conditions prévues aux articles L. 2261-9 et suivants du code du travail. Cette dénonciation peut être partielle, notamment dans le cas où les décisions du Collège des Questeurs ou du Bureau de l'Assemblée nationale viendraient modifier les conditions de prise en charge des présentes dispositions conventionnelles.

3. Suivi de l'accord

Le présent accord fera l'objet d'un bilan d'application un an après son entrée en vigueur, lors d'une réunion prévue notamment avec les organisations syndicales représentatives.

Les années suivantes, l'Association des députés-employeurs demandera au Collège des Questeurs de transmettre, notamment aux organisations syndicales représentatives, une étude quantitative et qualitative de la mise en œuvre des dispositions du présent accord, en même temps que les éléments transmis annuellement sur la mise en œuvre de l'accord du 24 novembre 2016 concernant les collaborateurs de députés.

Novembre 2018

Cette étude sera examinée à l'occasion de la rencontre annuelle prévue notamment avec les organisations syndicales représentatives par le troisième alinéa du 3. de l'article 3 de l'accord du 24 novembre 2016 précité.

Novembre 2018

→ **expertise juridique :**

- suivi des travaux parlementaires (séance publique, commissions,...)
- analyse juridique générale ou spécialisée
- expertise sur les enjeux du territoire
- contribution au travail législatif : projets d'interventions, d'amendements, de propositions de loi,...
- dépôt d'amendements, de questions,...
- contribution au travail de contrôle : projets de questions écrites, de questions orales, de courriers au Gouvernement,...
- rédaction de courriers techniques
- participation aux réunions sur les travaux parlementaires
- préparation et mise en œuvre d'auditions d'interlocuteurs externes
- veille juridique et recherches documentaires – notes, études juridiques, rédaction d'argumentaires,...
- suivi des demandes individuelles dans les territoires

→ **expertise en communication :**

- mise en œuvre matérielle de la communication (rédaction de communiqués ou dossiers de presse, organisation de conférences de presse,...)
- rédaction d'articles pour les supports de communication ou de lettres d'information
- revues de presse
- mise en œuvre relationnelle de la communication (avec les journalistes, les services de presse,...)
- relations avec les interlocuteurs internes ou extérieurs institutionnels
- conception des outils de communication (site, blog, réseaux sociaux, lettre d'information,...)
- conception graphique
- gestion courante des outils de communication
- conseil en stratégie de communication
- relations avec les administrés
- événementiel : organisation de manifestations diverses

Novembre 2018

CHAPITRE II – FICHE MÉTIER DU COLLABORATEUR DE DÉPUTÉ

Article 4 – Principe de la fiche métier

Le collaborateur parlementaire assiste le député à l'occasion de l'exercice de son mandat parlementaire.

Ses missions sont arrêtées par le député-employeur conformément à l'article 8 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires selon lequel : « Les députés [...] définissent les tâches confiées à leurs collaborateurs et en contrôlent l'exécution ».

Le député peut préciser ces tâches à partir d'une fiche métier qu'il individualise, en énumérant les missions confiées.

Ces missions sont regroupées en quatre thématiques de différenciation.

Elles peuvent être librement identifiées dans l'une ou plusieurs de ces rubriques et être complétées par d'autres missions le cas échéant.

La fiche métier peut être signée par le député et le collaborateur.

Article 5 – Contenu de la fiche métier

La fiche métier précise que l'ensemble des missions qui y sont définies, y compris celles relevant de la rubrique *Autres missions*, doivent être exercées directement dans le cadre de la collaboration à l'occasion de l'exercice du mandat parlementaire.

Les missions susceptibles d'être confiées aux collaborateurs sont les suivantes.

→ **assistance de gestion :**

- gestion du temps professionnel (agenda)
- saisie et mise en forme de supports écrits
- accueil physique et téléphonique
- gestion administrative : traitement des courriers, courriels, appels tél., réservations,...
- gestion financière et comptable : suivi de contrats, achats, gestion des transports et autres frais de mandat,...
- rédaction de courriers courants
- gestion documentaire : enregistrement et classement de documents, archivage,...
- organisation de réunions diverses et d'événements (réunions publiques, colloques, conférences,...), de déplacements
- participation aux réunions

Novembre 2018

→ **conseil stratégique :**

- conseil politique
- conseil sur les enjeux du territoire
- relations avec les élus nationaux
- relations avec les élus locaux
- relations institutionnelles
- relations avec les groupes parlementaires
- animation de réunions
- gestion de dossiers stratégiques
- participation à des manifestations ou des réunions en l'absence du député

coordination de l'équipe des collaborateurs

autres missions de collaboration à l'occasion de l'exercice du mandat parlementaire :

.....

Novembre 2018

CHAPITRE III – RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE CADRE

Article 6 – Critères pour la reconnaissance de la qualité de cadre

Peuvent acquérir la qualité de cadre les collaborateurs remplissant l'un des cinq critères suivants :

- être titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins quatre années d'études supérieures ou d'un diplôme équivalent ;
- être titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins trois années d'études supérieures à condition d'avoir suivi avec assiduité l'une des formations spécifiques proposées aux collaborateurs par l'École nationale d'administration ou le Centre national de la fonction publique territoriale ;
- avoir eu la qualité de cadre dans un emploi antérieur du secteur privé, que cet emploi ait été ou non un emploi de collaborateur ;
- avoir occupé un emploi antérieur relevant de la catégorie A de la fonction publique ou un autre emploi équivalent du secteur public ;
- justifier d'une expérience professionnelle et d'une technicité résultant de l'exercice, pendant au moins huit ans, d'un emploi de collaborateur parlementaire (de député, de sénateur ou de député européen) comportant autonomie, initiative et responsabilité dans des tâches de recherche, d'étude et de proposition.

Ces critères se substituent à ceux définis par la convention relative à la reconnaissance de la qualité de cadre aux collaborateurs de députés du 13 juillet 2005.

Article 7 – Procédure pour la reconnaissance de la qualité de cadre

Lorsqu'un collaborateur remplit l'un de ces critères lors de son recrutement par un député, il se voit octroyer la qualité de cadre.

Un collaborateur remplissant l'un de ces critères en cours d'exécution du contrat de travail formule sa demande de reconnaissance de la qualité de cadre par écrit à son député-employeur qui doit alors, sous sa seule responsabilité, adresser aux services de l'Assemblée nationale un courrier signé indiquant le nom du collaborateur auquel est reconnue cette qualité et le critère invoqué à cet effet.

Novembre 2018

Page 11 sur 11

2. Des formations spécifiques organisées par des organismes ou établissements susceptibles de leur offrir des cursus dédiés, adaptés aux spécificités des fonctions exercées par les collaborateurs.

3. Un accès facilité à la formation professionnelle, s'agissant des collaborateurs exerçant leur activité en circonscription, par la présentation d'offres de formation en régions ainsi que d'offres de formation à distance.

4. Une rubrique dédiée à la formation professionnelle sur l'intranet de l'Assemblée nationale, présentant les droits à formation et l'offre de formation, compte tenu du cadre du droit commun du travail ainsi que des spécificités de la formation des collaborateurs.

Est prévue notamment une information sur des possibilités de formation en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

5. Des modules d'information destinés à exposer les différentes caractéristiques de leur situation professionnelle.

Ces modules incluent un volet relatif à la sensibilisation à la lutte contre le harcèlement et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Certains sont dédiés à la formation professionnelle et associent les organismes de formation.

6. La transmission systématique aux députés-employeurs et aux collaborateurs de tout nouvel accord collectif conclu concernant les collaborateurs de députés.

Article 10 – Garanties en fin de législature

Dans les six mois précédant la fin de la législature, les collaborateurs bénéficient d'une information sur les dispositifs suivants :

1. L'indemnité de rupture contractuelle pour fin de mandat prévue par l'accord collectif du 24 novembre 2016.

2. Le parcours d'accompagnement personnalisé prévu pour les collaborateurs parlementaires licenciés pour un motif autre que personnel par l'article 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique et le décret n° 2017-1733 du 22 décembre 2017.

3. Les possibilités offertes en matière d'accompagnement dans la conduite du parcours professionnel, par la diffusion, notamment, des voies d'accès aux bilans de compétences (BC), conseils en évolution professionnelle (CEP) et validations des acquis de l'expérience (VAE).

Novembre 2018

CHAPITRE IV – SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Article 8 – Accompagnement du collaborateur à l'occasion du recrutement

À l'occasion de son recrutement, le collaborateur est informé par tout moyen :

- des accords collectifs concernant les collaborateurs de députés ;
- des dispositions relatives à la protection sociale complémentaire.

Il bénéficie d'une information sur la législation relative à la lutte contre le harcèlement et sur la législation relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il bénéficie également d'une information sur l'emploi et la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, sont mis à disposition sur l'intranet de l'Assemblée nationale :

- un livret du député pour l'accueil de son collaborateur, comportant des informations d'ordre pratique, juridique ou social. Ce livret comporte aussi les éléments précités relatifs à la lutte contre le harcèlement et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- un guide de la relation contractuelle entre le député-employeur et le collaborateur ;
- la liste des organisations de collaborateurs.

Article 9 – Formation professionnelle : dispositifs spécifiques aux collaborateurs

Les collaborateurs de députés bénéficient des dispositifs suivants :

1. L'accès à un référent en matière de formation professionnelle, désigné au sein de l'administration parlementaire.

Celui-ci a pour missions :

- d'exposer aux collaborateurs le rôle des différents organismes compétents en matière de formation ;
- de les orienter, le cas échéant, vers l'interlocuteur adéquat ;
- de leur présenter les offres de formation résultant de partenariats conclus par l'Assemblée nationale.

Novembre 2018

**Annexe VIII :
Critères de codage – analyse des profils *LinkedIn***

Réalisation personnelle.

1a	Nom – Collaborateur(trice)
1b	Prénom – Collaborateur(trice)
2a	Nom – Député(e)
2b	Prénom – Député(e)
2c	Département du député(e)
2d	<p align="center">Primo-député(e) ? oui Si non, quel parti ? LR - Les Républicains / UMP / Droite classique PS - Parti socialiste MODEM UDI RAD - Radicaux (divers) AG - Agir LIB - Libres! GAU - Divers gauche CEN - Divers centre DRO - Divers droite EXD - Extrême droite / droite extrême EXG - Extrême gauche / gauche extrême PLUS - Plusieurs NI - Non inscrit / indépendant</p>
2e	Député(e) LREM ? apparraté / membre
3	Genre du collaborateur(trice) : femme / homme / NI
4a	Dispose d'un compte LI : oui / non / NI (non-identifiable)
4b	Si oui : URL
5a	Niveau d'études après le bac
5b	<p align="center">Organisme de formation (dernier) : UNI - Universités / Fac IEP - Sciences Po Province SPP - Sciences Po Paris EC - Écoles de commerce IC - Instituts catholiques EPC - Écoles privées de communication EP - Écoles privées diverses PUB - Écoles publiques diverses ENA - École Nationale d'Administration EJ - Écoles de journalisme INGE - Écoles d'ingénieur LYC - Lycées IAE INT - International IUT</p>

6a	<p>Se présente comme : AT - Attaché(e) parlementaire AS - Assitant(e) parlementaire COL - Collaborateur parlementaire DIR - Directeur(rice) de cabinet CHE - Chef(fe) de cabinet CON - Conseiller(ère) parlementaire SUP - Suppléant(e) EN - Décrit sa fonction en anglais (parliamentary assitant / collaborator / legislative assistant) CHA - Chargé de communication AU - Autre NP - Ne précise pas</p>
6b	<p>Se présente également comme : AT - Attaché(e) parlementaire AS - Assitant(e) parlementaire COL - Collaborateur parlementaire DIR - Directeur(rice) de cabinet CHE - Chef(fe) de cabinet CON - Conseiller(ère) parlementaire SUP - Suppléant(e) EN - Décrit sa fonction en anglais (parliamentary assitant / collaborator / legislative assistant) CHA - Chargé de communication AU - Autre NP - Ne précise pas</p>
7	<p>Mois et année de début de l'emploi</p>
8	<p>Affiliation : DEP - Député(e)(s) AN - Assemblée nationale 2 - Les deux AU - Autre NP - Ne précise pas</p>
9a	<p>Mention de la circo : oui / non</p>
9b	<p>Mention commune(s) de la circo : oui / non</p>
10	<p>Mention de(s) commission(s) du député(e) : oui / non</p>
11	<p>Mention d'une fonction ou responsabilité particulière du député(e) : oui / non</p>
12	<p>Lieu de travail : AN - Assemblée nationale CIRCO - Circonscription 2 - Hybride NP - Ne précise pas</p>
13a	<p>Mention des missions : oui / non</p>
13b	<p>Si oui, principalement : JUR - Juridiques / législatives / techniques REL - Relationnelles / médiation sociale COM - Communicationnelles SEC - Secrétariales MAN - Managériales POL - Politiques / Conseil</p>

	<p>€ - Comptables / Administratives ORG - Organisationnelles / gestion de projets AU - Autres / - Hybride</p>
14a	Mention de LREM - EM : oui / non
14b	Mention d'un militantisme avec LREM - EM : oui / non
14c	<p>Mention d'un militantisme avec un autre parti : non LR - Les Républicains / UMP / Droite classique PS - Parti socialiste MODEM UDI RAD - Radicaux (divers) AG - Agir LIB - Libres! GAU - Divers gauche CEN - Divers centre DRO - Divers droite EXD - Extrême droite / droite extrême EXG - Extrême gauche / gauche extrême PLUS - Plusieurs</p>
15a	Mention d'une précédente expérience en cabinet parlementaire français : oui / non
15b	<p>Si oui : DEP - Député(e)(s) SEN - Sénateur(rice)(s) 2 - Les deux</p>
15c	Si oui : quelle législature ?
15d	<p>Si oui : quel parti ? LREM LR - Les Républicains / UMP / Droite classique PS - Parti socialiste MODEM UDI RAD - Radicaux (divers) AG - Agir LIB - Libres! GAU - Divers gauche CEN - Divers centre DRO - Divers droite EXD - Extrême droite / droite extrême EXG - Extrême gauche / gauche extrême PLUS - Plusieurs NI - Non inscrit / indépendant NP - Non précisé</p>
16a	Propose une biographie : oui / non
16b	Si oui : copier / coller

Bibliographie

En accord avec le directeur de ce mémoire, les citations et les références à des lectures sont présentées, dans ce mémoire, selon le *Harvard reference system*. Exception est faite aux citations en exergue, dont la référence est déjà intégrée, selon l'usage, dans le corps du texte. Seuls les ouvrages, articles, essais ou publications cités dans le corps du mémoire sont ici inscrits.

Ouvrages académiques

- ABELES Marc, 2000, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob.
- BAKHTINE Mikhaïl, 1978, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard.
- BALOGE Martin, 2017, « Les administrateurs du Parlement. Contribution à une sociologie des collaborateurs d'élus » in BEAUVALLET Willy, MICHON Sébastien (dir.), *Dans l'ombre des élus. Une sociologie des collaborateurs politiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 53-73.
- BARTHES Roland, 1964, *Essais critiques*, Paris, Seuil.
- BAUDELLOT Christian, BENOLIEL Roger, CUKROWICZ Hubert, ESTABLE Roger, 1981, *Les étudiants, l'emploi, la crise*, Paris, Éditions Maspéro.
- BEAUVALLET Willy, 2014, « Pour une sociologie des auxiliaires politiques et parlementaires : l'exemple de l'Assemblée nationale », in MAZEAUD Alice (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BEAUVALLET Willy, 2017, « Des travailleurs de l'ombre ? Les salariés du groupe socialiste à l'Assemblée nationale » in BEAUVALLET Willy, MICHON Sébastien (dir.), *Dans l'ombre des élus. Une sociologie des collaborateurs politiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 155-175.
- BEAUVALLET Willy, 2019, « L'entreprise chevillée au corps : l'entrée d'une "société civile" entrepreneuriale à l'Assemblée », in DOLEZ Bernard (dir.), *L'entreprise Macron*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 217-228.
- BEAUVALLET Willy, MICHON Sébastien (dir.), 2017, *Dans l'ombre des élus. Une sociologie des collaborateurs politiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

- BECKER Howard S., 1988, *Les Mondes de l'art*, Paris, Flammarion.
- BOELAERT Julien, MICHON Sébastien, OLLION Étienne, 2017, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'Agir.
- BOURDIEU Pierre, 1986, « The Forms of Capital », in RICHARDSON John, *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, Westport, Greenwood Publishing Group, p. 241-258.
- BOURDIEU Pierre, 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU Pierre, 2007, « La noblesse : capital social et capital symbolique », in LANCIEN Didier, DE SAINT-MARTIN Monique (dir.), *Anciennes et nouvelles aristocraties : De 1880 à nos jours*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 385-397.
- BOURDIEU Pierre, GUIBERT Bernard, 1995, « 1 - L'État et la concentration du capital symbolique », in THERET Bruno (dir.), *L'État, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, Paris, La Découverte, p. 71-105.
- COURTY Guillaume (dir.), 2005, *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur.
- DECAUDIN Jean-Marc, IGALENS Jacques (dir.), 2017, « Annexe. Les métiers de la communication interne », *La communication interne. Stratégies et techniques*, Malakoff, Dunod.
- DEMAZIERE Didier, LE LIDEC Patrick, 2014, *Les mondes du travail politique: les élus et leurs entourages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- DOLEZ Bernard, FRETTEL Julien, LEFEBVRE Rémi, 2019, « Introduction générale. La science politique mise au défi par Emmanuel Macron », in DOLEZ Bernard (dir.), *L'entreprise Macron*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 9-17.
- DOUSSET Christine, 2010, « Femmes, famille et métiers à la fin du XVIIe siècle. Les rôles de capitation de 1695 en haut Languedoc », in HANNE Georges, JUDDE DE LARIVIERE Claire (dir.), *Noms de métiers et catégories professionnelles. Acteurs, pratiques, discours (XVe siècle à nos jours)*, Toulouse, Méridiennes, p. 143-156.

- ETHUIN Nathalie, Yon KAREL (dir.), 2014, *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Broissieux, Éditions du Croquant.
- EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, BIOY Xavier, MOUTON Stéphane (dir.), 2015, *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po.
- FELOUZIS Georges, 2001, *La condition étudiante. Sociologie des étudiants et de l'Université*, Paris, Presses Universitaires de France.
- FRANÇOIS Bastien, 2011, *Le régime politique de la V^e République*, Paris, La Découverte.
- FRETTEL Julien, MEIMON Julien, 2005, « La vie en coulisses : les collaborateurs parlementaires à l'Assemblée nationale (2002-2007) », in COURTY Guillaume (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p. 136-156.
- FRETTEL Julien, MEIMON Julien, 2015, « Les collaborateurs parlementaires. Un vivier pour les cabinets ministériels ? », in EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, BIOY Xavier, MOUTON Stéphane (dir.), *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po.
- GRIS Christelle, 2019, « La mise en marche des “entrepreneurs de soi” », in DOLEZ Bernard (dir.), *L'entreprise Macron*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 243-254
- HANNE Georges, JUDGE DE LARIVIERE Claire (dir.), 2010, *Noms de métiers et catégories professionnelles. Acteurs, pratiques, discours (XVe siècle à nos jours)*, Toulouse, Méridiennes.
- KRIEG-PLANQUE Alice, *Analyser les discours institutionnels*, 2012, Malakoff, Armand Colin.
- LE BART Christian, LEFEBVRE Rémi (dir.), 2005, *La proximité en politique : Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- LE BLANC Guillaume (dir.), 2009, *L'invisibilité sociale*, Paris, Presses Universitaires de France.

- LEHINGUE Patrick, 1999, « Vocation, art, métier ou profession ? Codification et étiquetage des activités politiques », in OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique: XIX^e - XX^e siècle*.
- MICHON Sébastien, 2005, « Les assistants parlementaires au Parlement européen. Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques », in COURTY Guillaume (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p. 118-135.
- OGER Claire, 2008, *Le façonnage des élites de la République. Culture générale et haute fonction publique*, Paris, Presses de Sciences Po.
- OLIVIER Jean-Marc, 2010, « Multiplication des dénominations professionnelles et industrialisation douce dans l'horlogerie de l'arc jurassien » in HANNE Georges, JUDE DE LARIVIERE Claire (dir.), *Noms de métiers et catégories professionnelles. Acteurs, pratiques, discours (XV^e siècle à nos jours)*, Toulouse, Méridiennes, p. 193-200.
- OLLIVIER-YANIV Caroline, 2003, « Des conditions de production du discours politique : les "écrivains" des prises de parole publiques ministérielles », in BONNAFOUS Simone, CHIRON Pierre, DUCARD Dominique (dir.), *Argumentation et discours politique : Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 89-98.
- PANEBIANCO Angelo, 1988, *Political Parties: Organization and Power*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PHELIPPEAU Éric, 2005, « La formalisation du rôle d'assistant parlementaire (1953-1995) », in COURTY Guillaume (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p. 63-80
- RICŒUR Paul, 2004, *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Stock, Paris.
- ROZENBERG Olivier, 2019, « Chapitre 4. De la difficulté d'être un Parlement normal », in DUHAMEL Olivier (dir.), *La V^e démythifiée*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 45-65.
- SEURRAT Aude (dir.), 2014, *Écrire un mémoire en sciences de l'information et de la communication. Récits de cas, démarches et méthodes*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.

- WEBER Max, 1919, *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- WEBER Max, 1920, *Sociologie de la religion*, Paris, Gallimard.

Articles scientifiques

- BOURDIEU Pierre, 1979, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, p. 3-6.
- DOUAY Nicolas, REYS Aurélien, 2016, « Twitter comme arène de débat public : le cas du Conseil de Paris et des controverses en aménagement », *L'Information géographique*, p. 76-95.
- DUPONT Olivier, PERTICOZ Lucien, 2016, « Les éthos des jeunes professionnels de la communication sur LinkedIn », *Ethos numériques*.
- GARNIER Julien, 2012, « Identité narrative et internet : quel concept pour quelle réalité ? », *Recherches en Communication*, p. 150-164.
- JOURDAIN Anne et NAULIN Sidonie, 2011, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, p. 6-14.
- LAGROYE Jacques, 1994, « Être du métier », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, p. 5-15.
- LATREILLE Geneviève, 1982, « La naissance des métiers en France : 1950- 1975. Étude psycho-sociale », *Population*, p. 683-685.
- LEBLANC Jean-Marc, PERES Marie, 2011, « Propositions de visualisations pour la navigation lexicométrique », *Document numérique*, p. 105-134.
- LECŒUR Erwan, 2013, « À qui profite la crise des partis ? », *Esprit*, p. 16-27.
- LEFEBVRE Rémi, 2018, « Vers un nouveau modèle partisan ? Entre déclassement des partis de gouvernement et avènement des partis-mouvements », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, p. 21-30
- LEGAVRE Jean-Baptiste, 2011, « Entre conflit et coopération. Les journalistes et les communicants comme “associés rivaux” », *Communication & langages*, p. 105-123.

- MESANGEAU Julien et POVEDA Arnaud, 2013, « Analyser l'adoption des réseaux socionumériques professionnels : entre approche pragmatiste et étude de la dimension symbolique des usages », *Études de communication*, p. 181-194.
- NEIHOUSER Marie, 2020, « Les collaborateurs parlementaires en charge de la communication numérique des députés », *Revue scientifique en sciences de l'information et de la communication*, p. 51-66.
- REIGNIER Dorothee, 2013, « L'organisation interne des groupes parlementaires », *Revue française de droit constitutionnel*, p. 415-436.
- RICŒUR Paul, 1988, « L'identité narrative », *Esprit*, p. 295-304.
- SZIJ Éric, 2009, « La technique de la loi dans les travaux préparatoires au débat parlementaire », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, p. 93-104.
- TOBBACK El, 2019, « L'autopromotion en contraste : une analyse sémanctico-pragmatique des résumés LinkedIn publiés en France et aux États-Unis », *Cahiers de praxématique*.
- TOBBACK El, 2019, « La modestie à la française à travers l'acte de l'éloge de soi. Analyse comparative français / américain des procédés pragmatiques de modification utilisés dans les résumés LinkedIn », *Travaux de linguistique*, p. 101-136.
- TORTERAT Frédéric, 2011, « Le récit biographique en formation : un discours professionnel valorisant les parcours », *Lidil*, p. 75-88.
- TREILLE Éric, 2007, « Écrire par délégation. Pratiques d'écriture des assistants parlementaires de députés socialistes », *Mots. Les langages du politique*, p. 97-106
- VAN DIJCK José, 2013, « 'You have one identity': performing the self on Facebook and LinkedIn », *Media, Culture & Society*, p. 199-215.

Mémoires universitaires

- CANOVES FUSTER Nancy, 2006, *Les collaborateurs parlementaires sous la V^e République. Le cas de l'Assemblée nationale*, mémoire sous la direction de FRANÇOIS Bastien, Université Panthéon-Sorbonne.

- GERARD Marie, 2014, *Collaboratrices et collaborateurs parlementaires. Analyse du métier politique au prisme du genre*, mémoire sous la direction de SENAC Réjane, Université Pierre et Marie Curie.

Essais

- FORRAY Jean-Baptiste, 2017, *La République des Apparatchiks*, Fayard, Paris.
- GARAU Fabrice, 2020, *La consternation*, Paris, Plon.
- WEIL Simone, 1947, *La Pesanteur et la Grâce*, Plon.

Article de blog

- DELAUNAY Michèle, 2014, « Le tunnel, ou comment faire carrière sans mettre un pied dans la vraie vie » [en ligne], <https://www.michele-delaunay.net/blog/le-tunnel-ou-comment-faire-carriere-sans-mettre-un-pied-dans-la-vraie-vie>, page consultée le 19 août 2020.

Outil numérique

- HEIDEN Serge, MAGUE Jean-Philippe, PINCEMIN Bénédicte, 2010, *TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie - conception et développement*, <http://textometrie.ens-lyon.fr>, page consultée le 3 juillet 2020.

Table des matières

REMERCIEMENTS	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	9
PREAMBULE METHODOLOGIQUE	9
INTRODUCTION	11
<i>Questionnement</i>	12
<i>Hypothèses</i>	13
<i>Méthodologie</i>	14
<i>Annonce du plan</i>	17
PREMIER CHAPITRE – LE « COLLABORATEUR » PARLEMENTAIRE : ACTEUR FLOU DE L’EXERCICE PARLEMENTAIRE	19
SECTION I – « ASSISTANT », « ATTACHE » OU « COLLABORATEUR » PARLEMENTAIRE ?	
UNE TERMINOLOGIE MOUVANTE	20
<i>Représentations médiatiques</i>	20
<i>Réglementations institutionnelles</i>	22
<i>Identités narratives</i>	23
<i>Conclusion à la suite de l’étude des dénominations</i>	26
SECTION II – UNE FONCTION OU DES FONCTIONS ? LIBERTE INTERPRETATIVE DES « DEPUTES EMPLOYEURS »	28
<i>Le collaborateur « juriste »</i>	32
<i>Le collaborateur « communicant »</i>	33
<i>Le collaborateur « médiateur »</i>	34
<i>Le collaborateur « assistant »</i>	36
<i>Le collaborateur « conseiller »</i>	37
<i>Le collaborateur « manager »</i>	38
<i>Conclusion à la suite de l’étude des rôles au sein des cabinets parlementaires</i>	39
DEUXIEME CHAPITRE – DES « PETITES MAINS » SURQUALIFIEES	43
SECTION I – UN PERSONNEL SURDIPLOME	44
<i>Capital culturel « institutionnalisé »</i>	44
<i>Capital culturel « incorporé »</i>	47
SECTION II – DES IDENTITES NARRATIVES QUI OSCILLENENT ENTRE PRESTIGE ET DOMINATION	52
<i>Capital symbolique des collaborateurs auprès de leur entourage non professionnel</i>	52
<i>Capital symbolique des collaborateurs auprès de leur entourage professionnel</i>	56
SECTION III – LES COLLABORATEURS EN LUTTES SYMBOLIQUES	61
<i>Luttes symboliques entre collaborateurs parlementaires</i>	61
<i>Luttes symboliques avec les députés employeurs</i>	66
<i>Luttes symboliques avec les administrateurs de l’Assemblée nationale</i>	70

TROISIEME CHAPITRE – LA FIN DES « APPARATCHIKS » ?	75
SECTION I – POLITISATION ET MILITANTISME DES COLLABORATEURS « MARCHEURS » ..	76
<i>Des « primo-collaborateurs » ?</i>	<i>77</i>
<i>Revendication de « l'étiquette » LREM du député employeur</i>	<i>79</i>
<i>Militantisme des collaborateurs parlementaires avec LREM</i>	<i>81</i>
<i>Analyse lexicométrique des résumés LinkedIn</i>	<i>86</i>
<i>Conclusion à la suite de l'étude de la politisation et du militantisme des collaborateurs LREM.....</i>	<i>89</i>
SECTION II – L'ASSEMBLEE : « ACCELERATEUR DE CARRIERE » ET LIEU D'ACQUISITION D'UN « HABITUS ELECTIF »	90
<i>Perspectives professionnelles des collaborateurs parlementaires</i>	<i>90</i>
<i>Ambitions électorales et politiques des collaborateurs parlementaires</i>	<i>94</i>
CONCLUSION	101
ANNEXES	105
TABLE DE ANNEXES	105
<i>Annexe II : Grille réalisée pour les seize entretiens semi-directifs</i>	<i>107</i>
<i>Annexe III : Retranscription écrite intégrale d'un entretien semi-directif (A)</i>	<i>108</i>
<i>Annexe IV : Retranscription écrite intégrale d'un entretien semi-directif (B)</i>	<i>111</i>
<i>Annexe n°V : Retranscription écrite intégrale de l'entretien semi-directif avec Fabrice Garau (C)</i>	<i>115</i>
<i>Annexe VI : Retranscription écrite intégrale d'un entretien semi-directif (D).....</i>	<i>118</i>
<i>Annexe VII : Accord collectif du 31 octobre 2018 concernant les collaborateurs de députés</i>	<i>122</i>
<i>Annexe VIII : Critères de codage : analyse des profils LinkedIn</i>	<i>125</i>
BIBLIOGRAPHIE.....	129
<i>Ouvrages académiques</i>	<i>129</i>
<i>Articles scientifiques</i>	<i>133</i>
<i>Mémoires universitaires</i>	<i>134</i>
<i>Essais</i>	<i>135</i>
<i>Article de blog</i>	<i>135</i>
<i>Outil numérique</i>	<i>135</i>
TABLE DES MATIERES.....	136